VITTORIO EM. III

FONDO PIZZOFALCONE

29-B-13

31017

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XIV

Palchetto 7

Num.° d' ordine 15

29-B-14

NAZIONALE
B. Prov.
T 7
1905
NAPOLI
R. BIBLIOTECA
VITT. E.

R. Prov. II 1905-07

INSTITUTIONS MILITAIRES

OU

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE TACTIQUE.

611169

INSTITUTIONS MILITAIRES

OU

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE TACTIQUE.

Précédé d'un Discours sur la Théorie de l'Art Militaire.

PREMIERE PARTIE.

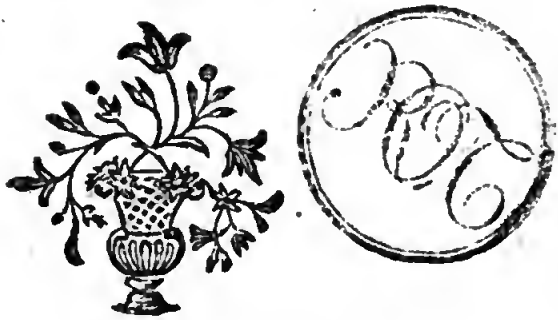

AUX DEUX-PONTS,

A L'IMPRIMERIE DUCALE,

& se trouve :

Chez { Lacombe, Libraire, à Paris.
Marchal, Libraire, à Metz.
Bauer Libraire, à Strasbourg.
Gjôrvel, Libraire, à Stockholm.

M. DCC. LXXIII.

AU ROI DE SUÉDE.

SIRE,

VOTRE naiſſance Vous appelloit au Trône, Vos vertus Vous y ont placé & Votre courage Vous y à affermi pour faire le bonheur d'une nation libre; je ſerois trop heureux, ſi l'ouvrage que j'ai l'honneur de préſenter à VOTRE MAJESTÉ, &

dont elle à daigné accepter l'hommage pouvoit y contribuer.

Je ſuis avec un très profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble, très obéiſſant & très fidèle ſujet & ſerviteur.

LeBar. de SINCLAIRE,

Colonel commandant du Régiment Royal-Suédois, au ſervice de France.

AVANT PROPOS.

Il manque aux jeunes militaires un livre, qui raſſemble les principes de la tactique, épars dans un grand nombre d'ouvrages; il leur manque de trouver réunis ſous le même point de vue, les leçons & les préceptes de pluſieurs Ecrivains habiles; j'ai cherché à leur procurer cet avantage dans un traité court, exact & méthodique; mon objet a été de leur ſauver l'ennui & la lecture trop étendue des originaux, & d'en réunir toute l'autorité.

Il eſt important que ceux qui entrent dans la carrière des armes ſoient inſtruits dans les principes de la tactique; cette connoiſſance doit néceſſairement précéder l'étude des grandes parties de l'art de la guer-

re ; leur faciliter les moyens de les acquérir, c'eſt prévenir les dégoûts qu'ils éprouveroient dans une lecture trop vaſte, pénible & laborieuſe.

J'ai cherché à prévenir cet inconvénient ; j'oſe donc eſperer que l'on me ſaura gré d'avoir employé quelques années à compoſer l'ouvrage que je donne au public, uniquement en faveur des jeunes militaires ; cette conſidération mérite peut-être qu'on juge avec indulgence un travail entrepris dans cette vue, quelque peu propre qu'il ſoit en lui-même à faire honneur à ſon Auteur ; c'eſt en cherchant à inſtruire les hommes, que l'on peut pratiquer cette vertu générale qui comprend l'amour de tous ; je demande une ſeule grace à mes lecteurs, c'eſt de ne pas juger d'un travail de pluſieurs années par la lecture d'un moment, d'approuver ou de condamner l'ouvrage entier, & non

pas quelques idées ſeulement, enfin de pardonner des vices de ſtyle à un ancien militaire qui écrit dans une langue qui lui eſt étrangere, & qui au ſurplus s'eſt moins attaché à la forme qu'au fond; il ne trouveront point dans cet ouvrage ces traits ſaillants, qui caractériſent les productions de nos jours; pour peu que l'on examine les choſes avec une certaine étendue, les ſaillies s'évanouiſſent; elles ne naiſſent ordinairement que parce que l'eſprit ſe jette tout d'un côté & abandonne tous les autres; je ne leur préſenterai pas non plus des idées nouvelles, des découvertes ſingulieres, qui ſont le fruit d'une imagination brillante; je ne leur expoſerai que des vérités qui ont été connues & dites avant moi, que des préceptes avoués par nos maîtres, que des principes qui ſe rapportent à la nature des ar-

mes, & à la maniere de combattre aujourd'hui en uſage ; je conviens d'ailleurs de ne rien offrir qui m'appartienne, & d'avoir glané partout ; je n'ai en propre que l'ordonnance & l'aſſortiment ; ſi j'ai quelque mérite, c'eſt d'avoir traité la tactique ſur un plan ſyſtématique & de l'avoir pliée à une inſtruction méthodique par la liaiſon que j'ai miſe entre les principes & l'application continuelle que je fais de la théorie à la pratique. J'invite les maîtres de l'art à le perfectionner.

Au reſte je ſuis bien éloigné d'avoir la préſomption de vouloir former des généraux ; je ne cherche qu'à initier aux principes vrais & reconnus les jeunes Officiers qui travaillent à acquérir les connoiſſances de leur métier ; à cet effet, je leur offre le fruit de vingt-ſept années de ſervices & de théorie ; mes vœux

ſeront remplis ſi je parviens à abréger leurs peines, & ſi je les mets en état de commencer l'étude de l'art militaire, là où je l'ai finie, & de perfectionner dans la ſuite par leur propre travail une ſcience dont je donne ici la premiere eſquiſſe ; il ſuffit quelques fois de mettre ſur la route ceux qui ont de bonnes diſpoſitions ; je me flatte d'avoir fait quelque choſe de plus, & de les avoir guidés pendant une partie du chemin.

Je ne crois pas qu'il y ait dans cet ouvrage, rien qui puiſſe choquer qui que ce ſoit ; naturellement je n'ai point l'eſprit dèſapprobateur, & mon deſſein n'a point été d'écrire pour cenſurer ce qui eſt établi ; je ſais qu'il n'appartient de propoſer des changements qu'à ceux dont le génie profond & éclairé pénétre toute la conſtitution d'un Etat ; j'ai puiſé

mes principes dans la nature des choſes, & je les donne parce que je les crois bons, vrais & utiles, & que chaque nation y trouvera une grande partie de ſes maximes.

Je n'ai rien de plus à dire ſur le caractère propre & diſtinctif de cet ouvrage ; il me reſte d'en expoſer le plan.

Le diſcours qui ſuit cet Avant-propos donne une idée générale de la ſcience militaire, & des moyens qu'il y auroit à prendre pour en faciliter la pratique, & favoriſer l'éducation de la jeuneſſe deſtinée aux armes ; il eſt terminé par le tracé d'un plan d'études qui embraſſe toute la marche qu'un militaire doit ſuivre dans ſon inſtruction.

L'ouvrage eſt diviſé en trois parties. La connoiſſance parfaite de tous les détails intérieurs d'une conſtitution militaire bien ſolide & bien

ordonnée, forme l'objet de la premiere ; la ſeconde renferme tous ceux qui concernent la diſcipline, l'exercice & tout le méchaniſme des manœuvres & des mouvements, & en fait connoître les fondements, les applications & l'uſage ; je me ſuis particulierement attaché à ceux de l'Infanterie, parce que je les regarde comme la baſe de tout ſyſtême militaire ; j'avoue d'ailleurs qu'ayant toujours ſervi dans ce corps, j'en ai une connoiſſance plus exacte & plus étendue ; on trouvera dans la troiſieme partie les détails d'une armée, & le méchaniſme des ordres de bataille, des camps & des marches ; après en avoir établi les principes, je les applique aux manœuvres qui préparent & aſſurent le ſuccès des actions.

Tels ſont les grands objets que je mets ſous les yeux de ceux qui

ſont deſtinés à exercer l'art militaire ; ils forment ce qu'on appelle proprement l'art de la tactique, c'eſt-à-dire, la ſcience de former de bons ordres de bataille & de faire manœuvrer les armées dans les regles les plus parfaites des mouvements, & la baſe de tous ceux ſuivant leſquels on dirige en général toutes les opérations de la guerre de campagne ; on conduit un détachement ſur les mêmes principes qu'une armée, la différence n'eſt que dans l'étendue des objets, & non dans les principes qui leur ſont communs.

Si je ſuivois l'uſage, j'accompagnerois cet ouvrage d'un grand nombre de planches ; il en exigeroit beaucoup ; mais j'ai toujours remarqué qu'elles ſervent plutôt à augmenter le prix d'un livre qu'à le rendre plus intelligible ; je me ſuis donc écarté de la route ordinaire en les ſuppri-

mant ; à leur défaut j'invite ceux qui voudront entrer dans la carierre que je vais leur ouvrir, d'employer des figures matérielles pour exprimer les mouvements dont je donne l'explication, ou de les deſſinér eux-mêmes ; ils m'entendront mieux & s'inſtruiront avec plus de facilité & de méthode.

Puiſſe enfin cet Avantpropos faire voir à mes lecteurs les choſes ainſi que je les conſidére, & ils me ſuivront dans ma marche avec une conſtance égale à celle que j'ai employée pour les guider & les inſtruire.

DISCOURS

ſur la Théorie de l'art Militaire.

TOUTES les ſciences ont été ramenées à des principes sûrs, à des regles invariables; elles ont toutes une théorie, qui facilite à ceux qui veulent s'y appliquer, les moyens d'y faire des progrès.

La ſcience militaire n'a point encore cet avantage; abandonnée à de lumieres incertaines, à une expérience aveugle, ſouvent équivoque, elle ne repoſe ſur aucun ſyſtême ſuivi & méthodique; vaſte par l'immenſité des objets qu'elle embraſſe, & qui ſe lient par une infinité de rapports qui demandent à être ſaiſis, variée par une multiplicité d'événements qui la ſurchargent, difficile par une quantité de détails, de combinaiſons, de réflexions qui exigent une application continuelle, elle a des regles certaines & des principes sûrs qu'on n'a point encore bien approfondis.

Semblable à un édifice irrégulier, imparfait dont certains morceaux ſe font admirer par leur hardieſſe, & d'autres que l'art n'a pas même ébauchés, attendent le génie ou le haſard, la ſcience

militaire a des parties brillantes que de grands hommes ont élevées, & d'autres qui n'attendent pour paroître que des mains habiles qui les mettent en œuvre.

De tous les objets qu'elle embraſſe, la fortification, l'attaque & la défenſe des places, l'artillerie ſont les ſeuls qui ayent l'avantage d'être traités méthodiquement & enſeignés avec ordre & par des applications continuelles de la théorie à la pratique; la tactique qui en eſt la partie eſſentielle, puiſque c'eſt par elle que ſe dirigent les mouvements des armées & toutes les opérations de la guerre de campagne, eſt la moins cultivée; cependant elle eſt ſuſceptible d'une théorie exacte; mais elle eſt plus abandonnée à des conjectures que fondée ſur des principes ſolidement démontrés; il eſt bien extraordinaire que dans un ſiécle de recherches & de méditation, on néglige cette partie importante de la guerre, & que de ſimples connoiſſances de routine tiennent lieu d'idées réflechies.

Si nous jettons les yeux ſur l'hiſtoire, le tableau militaire des Grecs & des Romains nous préſente un exemple bien différent.

Les Grecs nos maîtres dans l'art de

la guerre étoient ſi convaincus de la néceſſité d'une théorie & de l'inſuffiſance de la pratique, qu'ils avoient des écoles publiques où l'on enſeignoit par principes & par regles la ſcience de la guerre; la tactique en faiſoit alors la partie principale, les Spartiates furent les premiers qui en firent un corps de ſcience & qui établirent des écoles de tactique; d'autres nations imiterent les Grecs, non dans l'établiſſement de ces Académies militaires, mais on y trouvoit des Profeſſeurs habiles qui enſeignoient la tactique.

Les Romains qui ſuivirent les traces des Grecs & que l'expérience éclaira, avoient également un ſyſtême de tactique dont ils nous ont conſervé les regles dans leurs écrits; il n'eſt pas prouvé qu'il y ait eu chez eux des écoles, des maîtres de tactique; mais ſans doute leur généraux ſe ſont formés par une étude privée, & il paroît certain qu'ils ſuivoient une théorie fondée ſur des principes dont ils faiſoient dépendre toute leur pratique de guerre.

Tournons maintenant nos régards ſur les Gouvernements qui exiſtent de nos jours; tous ſentent que dans la conſtitution actuelle de l'Europe, ils ne peu-

vent ſe ſoutenir dans un certain degré de puiſſance & de conſidération ſans une milice formidable qui aſſurant la tranquillité au dedans les faſſe craindre & reſpecter au dehors; mais ſi nous en exceptons la Pruſſe, loin de s'occuper à ſavoir faire la guerre avec le plus d'art, & à former des généraux & des Officiers habiles, ils portent toute leur attention à entrenir des armées nombreuſes & à calquer leur conſtitution militaire, leur diſcipline, leur maniere de combattre les unes ſur les autres, ſans aucun égard, ni au génie national, ni à leur politique intérieure; les véritables principes de la tactique y ſont dans l'oubli & toute l'école de cet art ſe borne à apprendre aux Officiers l'exercice & les évolutions, ce qui ſe réduit à un ſimple méchaniſme, propre tout au plus, à leur donner les premieres notions de leur métier; ſouvent même les manœuvres qui ne ſont d'aucune utilité pour la guerre en ſont l'objet le plus conſidérable, & celles qui ont un rapport direct à l'action y ſont négligées ou pratiquées ſuperficiellement.

La guerre eſt la pierre de touche des bons Officiers, elle les éprouve, mais la paix les forme; il faudroit donc en

employer uniquement le loiſir à donner à l'Officier une idée nette, vaſte & ſublime de ſon métier, au lieu de le borner à une place d'exercice & de le concentrer dans une foule de petits détails qui retreciſſent ſon imagination & qui l'enchaînent au point de ne pouvoir s'élever au de là du ſervice journalier & d'une pratique d'exercice; tout militaire inſtruit conviendra que cette pratique n'eſt ni perfectionnée, ni aſſez étendue pour que les principes des mouvements, leur uſage & leur application véritable aux actions de guerre y ſoient auſſi évidents que le méchaniſme de ces mouvements.

Mais cet objet important ne peut être rempli, ſi l'on n'établit des écoles de tactique, dans leſquelles cet art ſoit enſeigné par principes & par règles depuis les plus petites opérations juſqu'aux plus grandes, & par des applications continuelles de la théorie à la pratique; il eſt de la gloire & ſans doute de la juſtice des Souverains de récompenſer les ſervices rendus à la patrie; mais leur permier devoir eſt d'exciter & de prévenir ceux qui peuvent être rendus, & il n'eſt pas de meilleur moyen que de faire des fondations toujours ſubſiſtantes

tes & entretenues aux frais des Gouvernements.

La baſe de ces fondations ſera un ſyſtême raiſonné de tactique; il n'eſt aucune ſcience qui ne repoſe ſur un ſyſtême; toutes en ont beſoin pour en faciliter l'étude, aider ceux qui s'y appliquent, mettre de l'ordre dans leur eſprit, faire que tous les objets dont l'expérience les enrichit chaque jour, trouvent leur place naturelle dans leur mémoire, enfin pour abréger les peines que l'on eſt obligé de ſe donner, lorſque l'on eſt forcé de marcher ſans guide & de travailler ſans méthode; mais un ſyſtême de tactique, quelqu'il ſoit, ne ſera jamais d'une utilité auſſi étendue s'il n'eſt fondé ſur une théorie applicable à une pratique sûre & ſolide, & à la maniere de combattre en uſage. A cet effet, les principes de cette théorie ſeront fixés de maniere que la néceſſité en ſoit démontrée, quand il ſera queſtion d'en faire uſage, par le rapport direct qu'elles auront à l'action; tout ce qui n'y eſt point relatif eſt inutile & frivole.

La ſcience militaire ſe rapporte à deux objets principaux: l'un eſt la guerre des ſieges, l'autre eſt celle de cam-

pagne; ces deux eſpeces de guerres ſont ou offenſives ou défenſives; acquérir ce que l'on n'a pas ſe rapporte à l'offenſive: conſerver ce que l'on a appartient à la défenſive.

La tactique eſt la ſcience de ranger & de faire mouvoir & combattre les troupes dans le plus grand ordre; elle eſt donc la baſe fondamentale de la guerre de campagne qui nous paroît être aſſujettie aux mêmes principes que celle des ſieges.

En effet, un ſiege n'eſt autre choſe qu'une opération défenſivement offenſive; une armée s'établit devant une place, & n'avance vers cette place qu'en mettant devant ſoi des rétranchements de défenſe que l'on nomme *paralleles*; chaque parallele eſt un point d'appui qui couvre, ſoutient & met en ſûreté les troupes & ſur-tout les batteries qui ne peuvent ſe ſoutenir par elles mêmes, puiſqu'elles ne ſont qu'offenſives.

Les opérations de la guerre de campagne ſont également défenſivement offenſives; on embraſſe, autant qu'il eſt poſſible, un pays par des détachements, des marches, des camps & des poſtes avantageux; ce ſont autant de points

d'appui qui ſoutiennent l'armée ; dans les batailles, on ſe met par-tout ſur la plus exacte défenſive qui loin d'être paſſive doit toujours être active & ne laiſſer échapper aucun avantage ; car pour vaincre, il ne s'agit pas d'aller en avant, mais d'oppoſer aux parties que l'on attaque une réſiſtance ſupérieure à la partie attaquée.

En général c'eſt de la défenſive que doit réſulter l'offenſive, elle en eſt le point fixe & l'appui, & doit toujours la précéder, l'accompagner & la ſuivre ; tout mouvement régulier part d'un point fixe ; il en eſt de même d'une armée qui trouvera dans la bonne diſpoſition des troupes qui la compoſent, le principe de ſes mouvements ; mais ſoit dans l'offenſive, ſoit dans la défenſive, les rapports qui exiſtent entre la maniere de diriger un ſiége, & celle de conduire les opérations d'une campagne ſont infinis : ce n'eſt pas ici le lieu de les analyſer ; un volume ſuffiroit à peine ; nous nous contenterons d'expoſer ici ceux qui peuvent répandre le plus de jour ſur notre opinion.

Dans un ſiege, on ne commence pas par aller au corps de la place ; il ſeroit imprudent de laiſſer derriere ſoi les ou-

vrages extérieurs; on ruine les defenſes, on les ouvre avec le canon, on les attaque enſuite, & ſi l'attaque réuſſit, on s'y loge; de là, on forme une autre attaque ſur un autre ouvrage, & l'on avance ainſi par degrés vers le corps de la place; de même en campagne, il ne ſuffit pas de porter une armée en avant; il faut avoir préliminairement combiné les raiſons pour leſquelles on s'y eſt déterminé & aſſuré les moyens de ſe retirer en ſûreté; autrement une armée qui marcheroit toujours devant elle, en laiſſant ſur ſes derrieres des villes ennemies fortifiées, des forts, même des poſtes retranchés, courroit le plus grand riſque d'être coupée & aſſaillie de toutes parts par les poſtes qu'elle auroit négligés d'attaquer & de prendre, ſi elle recevoit un échec, ou qu'elle fut obligée à des marches retrogrades.

Lorſqu'un ſiege eſt réſolu, la premiere opération eſt d'examiner le plan de la place que l'on veut aſſiéger; il en eſt de même d'un projet de campagne; on commence par conſulter la carte du pays dans lequel on veut porter la guerre, & l'on y employe autant de précautions que l'on en prendroit pour

reconnoître le terrain d'une place qu'il s'agiroit d'attaquer & devant laquelle on voudroit ouvrir la tranchée.

Dans la guerre des ſieges, la ville que l'on attaque eſt le point où l'on veut arriver ; le dépôt général de la tranchée eſt un centre d'où partent les différents ſecours qui ſoutiennent & aſſurent les paralleles ; quand on veut avancer sûrement & méthodiquement ſur une place, la droite & la gauche d'une parallele doivent être appuyées & ſa communication avec ſon dépôt général bien ouverte & ſur-tout très facile ; il ſeroit contre toutes les regles de ſonger à établir ni une ſeconde ni une troiſieme parallele, ſi la premiere n'eſt bien établie, & ſi les entrepôts de tranchée, placés à portée des boyaux, ou zigzags que l'on pouſſe en avant pour former la ſeconde ou la troiſieme parallele, ne ſont bien aſſurés ; leur deſtination eſt de faire paſſer les ſecours néceſſaires aux attaques des ouvrages extérieurs, & s'ils n'avoient point de communication libre avec le dépôt général, ils ſeroient bientôt épuiſés & hors d'état de fournir les têtes des travaux de la tranchée ; d'un autre côté, ſi les batteries que l'on éleve pour réunir les dé-

ſenſes d'une place, n'embraſſent pas les ouvrages attaqués, ſi elles ne communiquent pas directement avec le grand dépôt, ſi elles ne ſont pas appuyées & protégées par les paralleles, enfin ſi leur ſervice vient à manquer, elles ne peuvent faire taire le feu de l'ennemi & ſont expoſées à être détruites & enlévées.

Paſſons préſentement à la guerre de campagne; le pays dont on veut ſe rendre maître a toujours un point principal où le but eſt d'arriver; pour faire des progrès dans ce pays & parvenir à ce point, on forme une premiere parallele, & l'on prend pour le dépôt général des ſubſiſtances, les mêmes moyens qui ont été employés pour le dépôt général de tranchée, c'eſt-à-dire, que les communications à la droite & à la gauche de cette parallele ſoient libres & aſſurées; pour la former, on s'empare d'une droite ou d'une gauche, où l'on trouve un poſte avantageux, & ſans ſonger à aller en avant, on s'attache à appuyer ſolidement cette parallele, en s'emparant des rivieres & des villes qui ſont dans ſa direction, & en y formant des entrepôts de magazins, tant en vivres qu'en munitions, afin qu'ils cir-

culent du dépôt général dans toutes les parties de la parallele ; on ne travaille à l'établiſſement de la ſeconde qu'après que la premiere eſt bien aſſurée, c'eſt-à-dire, que la communication des rivieres & des villes qui s'y trouvent, avec le dépôt général eſt également sûre & libre ; c'eſt en ſuivant les mêmes principes que l'on avance d'une ſeconde à une troiſieme parallele & ainſi des autres.

En ſe conformant à cette regle, quelques ſoient les événements imprévus qui peuvent retarder les ſuccès d'une campagne, il ne peut jamais en réſulter rien de funeſte, & l'on reſte toujours maître du terrain ſur lequel on a établi cette premiere parallele ; quand même on auroit employé preſque toute une campagne, à la bien aſſurer, on n'auroit pas perdu ſon temps, puiſqu'on y trouve des quartiers d'hiver ſolides, & qu'elle facilite les meſures à prendre pour ouvrir avec ſuccès la campagne ſuivante ; il arrive quelques fois que des ſuccès inattendus fourniſſent les moyens de former deux & même trois paralleles ; mais il eſt de la prudence d'un homme de guerre de ne point ſe laiſſer éblouir par un début brillant ;

ſon objet fixe doit être d'établir ſes paralleles de maniere que les quartiers d'hiver qu'il prendra à la fin de la campagne ayent entre eux une communication égale & facile & ſur-tout avec le dépôt général des ſubſiſtances ; car alors, s'il a une parallele bien établie, elle formera la premiere ligne de ſes quartiers, & s'il a pu en établir deux, ils n'en ſeront que mieux diſpoſés, parce que les troupes ſeront d'autant plus à portée de ſe ſecourir & de ſe réunir facilement.

On peut encore comparer les détachements que l'on envoie à la guerre pendant le cours d'une campagne, aux différentes batteries que l'on éleve pendant la durée d'un ſiege.

Dans le nombre des batteries que l'on place ſur la premiere ou la ſeconde parallele, il en eſt qui ſont deſtinées à prendre des revers ſur les ouvrages de la place, & les détachements ont pour objet de prendre ſur l'ennemi des poſitions qui gênent ſes opérations & qui troublent ſa communication avec ſes dépôts.

Dans un ſiege, les batteries doivent en impoſer par un feu ſupérieur à celui de la place, & ſi elles ſont bien

ſervies, elles excitent l'ardeur du ſoldat. Les détachements bien conduits contiennent l'ennemi, le harcelent protegent les convois, couvrent les fourages, levent des contributions, & leurs ſuccès inſpirent de la confiance aux troupes.

Les batteries d'une tranchée ont encore pour objet de proteger l'attaque d'un ouvrage & d'aider à pouſſer en avant les boyaux qui menent à l'établiſſement de la troiſieme parallele ſur le glacis ; les gros détachements ſont deſtinés à marcher en avant, à s'emparer de la droite ou de la gauche d'un pays pour couvrir le gros de l'armée dont ils ſont ſuivis, & pour y établir la parallele que l'on projette ; mais une batterie que l'on auroit placée trop en avant d'une parallele pouroit être facilement enlevée, de même un détachement que l'on hazarde trop loin d'une armée eſt expoſé à recevoir un échec qui ſouvent dérange tout le plan d'une campagne.

On eſt quelques fois obligé d'abandonner une batterie, parce qu'elle eſt établie trop légérement & ſans communication avec les entrepôts de tranchée ; c'eſt le cas d'un détachment en-

voyé à la guerre ſans avoir ſa communication ſoutenue ; il eſt obligé de ſe retirer ; ainſi, comme dans un ſiege, on ne doit jamais avancer des batteries qui puiſſent devenir inutiles dans la ſuite, un homme de guerre doit avoir pour principe de ne jamais haſarder de gros corps en avant, à moins d'être certain, pour ainſi dire, qu'ils ne ſeront pas forcés de ſe retirer ; ne ſe pas ſaiſir d'un poſte eſt une faute bien moins grave que celle de s'emparer d'un terrain qu'on eſt forcé d'abandonner, parce qu'on ne peut le ſoutenir.

On peut inférer de ces différents rapports qu'il eſt facile & même avantageux de conſerver dans les détachements qu'on envoie à la guerre, le même principe & à peu près les mêmes proportions que dans l'établiſſement des batteries de ſiege ; il en réſulte ſur-tout que les principes ſur leſquels eſt fondée la guerre des ſieges, ſont applicables aux opérations d'une ou de pluſieurs campagnes & qu'ils ne s'étendent pas ſeulement à la guerre offenſive, mais encore à la défenſive ; en effet celui qui défend une place eſt principalement occupé de retarder l'établiſſement des paralleles & des batteries de l'aſſiégeant : de même

celui qui défend un pays a pour but de retarder par des détachements les marches de l'ennemi, & en combinant les diſtances de s'emparer des lieux ou il ſe propoſe d'établir ſes magaſins; d'ailleurs une guerre défenſive ſuppoſe que l'ennemi eſt ſupérieur en nombre de troupes; celui qui la ſoutient doit donc éviter, autant qu'il eſt poſſible d'en venir à une action, mais gêner par les poſitions qu'il prend la communication des ſubſiſtances de l'ennemi, & l'empêcher d'avancer & d'établir ſes paralleles. Un Général qui, par une défenſive bien conduite, empêche l'établiſſement d'une ſeconde parallele, remporte ſouvent plus d'avantages que par le gain d'une victoire.

Enfin l'art a été perfectionné au point que l'on eſt parvenu à être moralement sûr d'emporter une place, du moment que l'on peut en former le ſiege; pourquoi ne pourroit-on pas également dans la guerre de campagne s'aſſurer davance, de faire telles ou telles opérations, de les conduire au point que l'on aura projetté & d'en partir pour en former de nouvelles? l'un n'eſt pas moins poſſible que l'autre; mais pour y parvenir, il faut avoir des vues éten-

dues, plus de génie que de bravoure; plus de prudence que d'intrépidité; s'il ne s'agiſſoit que d'aller en avant pour faire des conquêtes, le plus audacieux ſeroit le plus grand Capitaine.

Cette eſquiſſe de la ſcience militaire que nous venons de tracer eſt plus que ſuffiſante pour prouver que ſes branches principales dépendent d'une théorie exacte; les rapports ſont aiſés à ſaiſir, & dès que l'on partira d'un point déterminé, on eſt sûr de parvenir à l'évidence; la guerre ne ſeroit pas un art, ſi elle n'avoit des principes fixes; mais ils ne peuvent être appliqués que relativement au terrain & aux circonſtances; il y auroit donc de la témérité à vouloir les rendre entierement phyſiques & à prétendre vouloir conduire ſes opérations, de maniere à en démontrer le ſuccès.

Mais ſans donner dans l'eſprit de ſyſtême, on pourroit établir une méthode générale qui en s'accommodant aux circonſtances des temps & des lieux, rendroit les opérations plus sûres & les ſuccès moins douteux.

On nous demandera quels ſont les moyens à employer pour parvenir à ce but déſirable: nous le voyons dans l'é-

tabliſſement d'un Académie de ſcience militaire, compoſée d'un certain nombre d'Officiers de diſtiction & d'expérience & choiſis parmi les plus éclairés, les plus ſavants & les plus conſommés dans l'art de la guerre. Cette Académie reſpectable traiteroit à fond des ſujets de tactique utiles & faits pour exercer le génie de ſes membres; ce ſeroit un tribunal ſans appel où ſeroient adreſſés tous les mémoires, tous les projets, tous les ſyſtêmes & où ils ſeroient approuvés ou refutés, acceptés ou rejettés; cette ſocieté éclairée appuyeroit les maximes fondamentales de la ſcience militaire, du raiſonnement le plus fortement travaillé, & par là parviendroit néceſſairement à répandre la lumiere ſur un art qui n'eſt encore, ni aſſez connu, ni aſſez approfondi; ce n'eſt que par le raiſonnement aidé de l'expérience que l'on arrive à la conviction & au vrai. Le concours & l'harmonie des recherches de cette Académie, de ſes découvertes & de ſes travaux, découvriroient le germe vicieux qui infecte toutes les parties de l'art militaire, & préſenteroient le remede qu'il faut y appliquer; parties de détails, grandes opérations, tous les rapports ſeroient exac-

tement comparés & ſcrupuleuſement approfondis ; enfin nous verrions naître un ſyſtême complet de théorie, une Encyclopedie militaire.

Les fruits que l'on a rétirés des différentes Académies actuellement exiſtantes en Europe, ſuffiſent pour démontrer l'utilité dont ſeroit celle que nous propoſons ; c'eſt à la faveur de ces établiſſements que les ſciences, les arts, les belles-lettres ſont parvenus au point de perfection où nous les voyons ; les ſyſtêmes ſoumis au raiſonnement n'ont acquis de la certitude qu'à l'aide de l'expérience ; le voile qui couvroit les matieres les plus abſtraites a été déchiré ; les préjugés les plus enracinés ont été détruits & le flambeau de la vérité éclairé aujourd'hui l'Europe ; ſi ces Académies ont pu percer le cahos où étoit plongée la phyſique, ſi elles nous ont decouvert la belle ordonnance de l'univers, quel ſuccès ne doit-on pas ſe promettre d'une Académie de ſcience militaire, qui peut procéder ſur des faits, & ſur des poſitions exiſtantes ? le local ſera ſa bouſſole, les opérations des plus grands Capitaines, leurs plans de campagne, leurs diſpoſitions de camps, de

batailles, de ſieges, lui ſerviront de guides.

L'établiſſement de cette Académie ſeroit inſuffiſant, ſi l'on n'y joignoit celui d'une école publique de théorie dans chaque grande ville de guerre & d'un camp d'inſtruction dans chaque province frontiere; par là l'inſtruction ſera généralement répandue & le ſéjour des troupes dans les garniſons ſera employé à les former par des exercices ſimulés, non-ſeulement aux évolutions, mais encore à l'attaque & à la défenſe des places; une attaque de chemin couvert, d'une piece de fortification, une deſcente de foſſé & d'autres opérations de ſiege ſeront les exercices de garniſon; & ceux des camps & des écoles de campagne, les marches, les déploiements d'armée, la conſtruction des retranchements, la maniere de les attaquer & de les défendre, &c.

On commenceroit dans ces écoles par démontrer méthodiquement aux Officiers toutes les opérations de la tactique au moyen de figures materielles plus ou moins grandes qui répréſenteroient des diviſions, des bataillons & des eſcadrons & dont on ſe ſerviroit pour exprimer & rendre par les mouvements

qu'on leur feroit faire, tous ceux que peuvent exécuter les troupes ; il n'eſt pas de voye plus sûre pour expliquer & faire comprendre avec autant de facilité que d'évidence, les manœuvres des troupes & les mouvements d'une armée dans leurs différentes combinaiſons ; on en feroit enſuite l'application ſur le terrain avec des troupes réelles, & cette application exige des connoiſſances qui ne s'aquiérent que par la pratique, c'eſt-à-dire, par des exercices ſimulés.

Il ne faut pas s'imaginer que par théorie, on doive entendre ce qui a rapport à l'étude du cabinet ; tout ce qui ſe pratique dans l'école des troupes ſur un terrain préparé, eſt encore de ſon reſſort ; rien alors ne s'oppoſe à l'exécution des regles ; le terrain même la favoriſe & l'on a tout le temps & toute la tranquillité néceſſaire pour les expliquer & les faire concevoir à ceux que l'on doit inſtruire. L'étude que l'Officier peut faire des manœuvres dans le ſilence, ne ſert que pour aquérir des idées nettes & préciſes ſur toutes les différentes opérations ; mais l'exécution réelle qu'il en fait ou voit faire ſur le terrain, grave dans ſa mémoire, & laiſſe dans

dans ſon eſprit des traces profondes : & ces traces rappellées & reveillées au beſoin déterminent à agir dans les occaſions avec la promptitude ſi néceſſaire à la guerre ; car il ne faut pas croire que cette exécution réelle des manœuvres puiſſe jamais répondre à l'idée réguliere que l'on s'en fait par la préciſion dont elles ſont ſuſceptibles dans la ſpéculation ; c'eſt une expérience qu'auront fait plus d'une fois ceux qui ont eu occaſion d'exercer des troupes avec réflexion & connoiſſance ; & d'exécuter des manœuvres dans l'action réelle. Mais la baſe d'une véritable école militaire doit être une inſtruction revêtue de principes, de vues, & d'idées juſtes de la guerre ; il faut donc que dans cette théorie pratique, tout ſe rapporte directement à l'action, & ſe bien garder de perdre inutilement le temps à des manœuvres compliquées, impraticables à la guerre, & parconſéquent toujours mauvaiſes ; plus une manœuvre eſt ſimple, plus elle eſt facile à exécuter, plus ſes mouvements ſont ſuſceptibles de célérité & plus elle devient utile en préſence de l'ennemi. Il eſt donc de la derniere importance que toutes les manœuvres ſoient établies ſur un principe & un

ordre de combattre que la variété des lieux peut changer à la vérité, mais qu'elle ne doit jamais détruire; en un mot, l'ordre de bataille le plus ſimple & le plutôt formé doit toujours être regardé comme le plus parfait & le ſeul dont il ſoit poſſible de faire uſage à la guerre.

En parlant de ces grands principes, il ne faut pas borner l'inſtruction des troupes à une place d'exercice choiſie exprès; mais lorſqu'elles auront bien conçu les manœuvres qu'elles y auront eſſayées, on les tranſportera ſur un terrain pris au haſard, tels que ſont ordinairement ceux où l'on eſt obligé de combattre, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont coupés de bois, de montagnes, de rivieres, de ruiſſeaux, ſerrés, couverts, ſuſceptiples de chicanes, de ruſes & de difficultés, comme étant les plus propres aux excercices ſimulés de la guerre; autrement les images ſont imparfaites, & le militaire ne prend qu'une teinture ſuperficielle de ſon art, chacun ſuivant ſon talent & le corps où il ſert.

Delà, la néceſſité indiſpenſable & l'utilité reconnue de former tous les ans des camps d'inſtruction; le temps le plus propre que l'on puiſſe choiſir

eſt celui qui ſuit la récolte; quant aux dépenſes qu'ils peuvent occaſionner, elles doivent s'évanouir devant le bien qui en réſulte, ſur-tout ſi on l'employe uniquement à former les troupes pour la guerre au lieu de le perdre à des exercices de pure parade, plutôt faits pour amuſer des femmes que pour occuper des militaires qui ne doivent l'être que de leur métier.

Ces camps peuvent ſeuls remplir l'objet de l'application de la théorie à la pratique; ils ſeront la véritable école où ſe formeront les Officiers Généraux & ceux de l'Etat-Major, & l'unique moyen de donner aux troupes une idée auſſi réelle qu'elle peut l'être des actions de guerre; mais pour en rendre l'image véritablement inſtructive, il faut employer dans ces camps une quantité d'Infanterie, de Cavalerie, de troupes légéres & d'Artillerie proportionnée à celle qu'on employeroit à la guerre ſur telle ou telle frontiere, & un nombre d'Officiers Généraux, de l'Etat-Major, & d'Ingénieurs, relatif à celui des troupes, afin de pouvoir repréſenter toutes les opérations d'une campagne; le commandement en chef de ces camps ſera donné à des Généraux conſommés &

en état d'inſtruire les Officiers qui ſeront à leurs ordres; enfin le temps que dureront ces camps, ſera employé à reconnoître, ouvrir & ſuivre des marches, à choiſir des camps & des champs de bataille, à en faire lever les plans & les cartes des environs, auxquels on joindroit des mémoires raiſonnés, à faire rompre, marcher, déployer, décamper & camper l'armée, en un mot à pratiquer toutes les ruſes de la guerre, & en ſe conformant aux principes & aux regles de l'art, à exécuter toutes les opérations poſſibles de la guerre de campagne, telles que des batailles ou des combats, l'attaque & la défenſe d'un retranchement, l'inveſtiſſement d'une place, des fourages, des convois, &c. elles ont ſans doute des difficultés, mais on parviendra à les vaincre en s'appliquant eſſentiellement à bien juger de la véritable ſituation des lieux, & en ſe familiariſant avec l'art de ſavoir tirer d'un terrain tous les avantages poſſibles.

Ces ſimulacres ſeront d'une utilité d'autant plus réelle que quelle que ſoit la différence entre les lieux où l'on fait réellement la guerre & ceux où les opérations n'auront été que ſimulées, il

y aura toujours quelques circonſtances qui établiront entre eux des rapports directs ; & quoique les actions ſimulées doivent être arrêtées là, où elles commencent à devenir même vraiſemblables, elles donnent toujours lieu à des ſuppoſitions de cas & à des réflexions ſur leſquelles les Officiers intelligents ſe forment des regles, & ces regles particulieres peuvent ſouvent être appliquées à des circonſtances que les ordres & les inſtructions générales ne peuvent ni prévoir, ni embraſſer.

Le ſuccès de ces opérations ſimulées eſt ordinairement attribué aux troupes qui ont manœuvré avec le plus de célérité & aux Officiers qui ont fait les meilleures diſpoſitions & montré le plus d'intelligence dans le choix des poſitions & d'habileté à profiter de la ſituation du terrain ; ſouvent ils ſont dans le cas de ſe déterminer à agir ſans ordre ; on ne ſauroit donc trop leur fournir l'occaſion de ſe rendre familieres les images qui repréſentent des actions de guerre ; elles accoutumeront à voir que l'exécution réelle des manœuvres n'eſt ſuſceptible que d'un degré néceſſaire & eſſentiel de juſteſſe & de préciſion, auquel il faut ſe contenter d'arriver : en-

ſuite on leur apprendra qu'à la guerre tout mouvement exécuté avec précipitation & dans un terrain inégal, eſt néceſſairement ſuivi d'une certaine irrégularité que des troupes bien diſciplinées & rompues aux manœuvres ſavent réparer ſur le champ, dèſqu'elle eſt la ſuite de la hardieſſe & de la célérité d'un mouvement & qu'elle ne vient point d'ignorance de ce que l'on doit faire, de crainte ou d'irréſolution.

La tranquillité dont on jouit pendant la paix laiſſe tout le temps néceſſaire pour remplir des objets auſſi intéreſſants que le ſont l'inſtruction des Officiers, la diſcipline & l'exercice des ſoldats; mais on ne peut trop profiter de ce calme pour inſtruire les uns & exercer les autres; s'il ſurvient une guerre, il ne ſuffit pas ſeulement que les troupes ſoient rompues aux manœuvres, il faut encore qu'elles ſachent remuer la terre, faire des faſcines, des gabions, des clayes, en un mot tous les travaux des camps, & conſtruire des ouvrages de fortification paſſagere; ces ſortes de travaux deviennent preſque journaliers dans le cours d'une campagne, & il eſt de la derniere importance que les ſoldats y ſoient rompus d'avance & ſa-

chent manier la bêche, la pioche, la pêle & la hache avec la même dextérité que leurs armes.

D'ailleurs un exercice conforme aux manœuvres réelles de guerre, eſt le ſeul moyen de prévenir le relâchement que l'oiſiveté & la moleſſe entraînent après elles & l'anéantiſſement de l'eſprit militaire, ſuites ordinaires de la paix; mais cet exercice rappellera conſtamment aux troupes, les opérations de la guerre, & nourrira parmi elles l'eſprit qui doit les animer; de l'évidence des principes toujours fixes & inaltérables, elles arriveront ſans effort au but des manœuvres qu'on leur fera exécuter, & verront naître les avantages des différentes façons de combattre ſuivant les occaſions & les ſituations, enfin les bons effets qui doivent réſulter de leur attention, de leur obéiſſance & de la converſation de leur ordre, moyens uniques pour produire & exciter en elles le courage; en effet lorſque les troupes ſont bien convaincues de la juſteſſe des meſures que prennent leurs chefs pour s'aſſurer du ſuccès, lorſqu'elles ſont bien perſuadées de leur habileté & de leur prudence, elles ſont remplies de cette confiance noble qui produit l'obéiſſan-

ce, la fermeté & la valeur; or la valeur n'eſt autre choſe que le ſentiment de nos forces; rien n'inſpire donc plus de courage à des troupes que la perſuaſion où elles ſont d'être plus habiles & de valoir mieux que toutes les autres troupes du monde.

Cette perſuaſion eſt d'autant plus eſſentielle à établir, à exécuter & à maintenir dans une nation, que l'on peut en tirer le plus grand parti dans l'occaſion; ſi l'on ſait la ménager & l'employer à propos, elle eſt capable de produire les plus grands effets par la gloire dont elle anime une nation en général, & par l'émulation qu'elle inſpire aux différents corps de cette nation en particulier; dans les premier cas, c'eſt ce qu'on appelle eſprit national; dans le ſecond, c'eſt eſprit de corps, & l'on ne peut trop l'exciter dans les hommes par tous les moyens poſſibles; ceux que nous venons d'expoſer, nous paroiſſent les ſeuls que l'on puiſſe employer pour former & entretenir de bonnes armées; un Etat eſt toujours bien défendu, lorſqu'il a des troupes choiſies avec diſcernement & exercées conformément à l'objet auquel elles ſont deſtinées.

Le courage n'a dégénéré dans aucune nation qui en a montré autrefois; celle qui a été redoutable l'eſt encore, pourvu que l'on prenne des meſures juſtes, & que l'on ne ménage pas les dépenſes convenables; mais la ſécurité qu'établit une longue paix, change l'eſprit d'un peuple, ſi on n'en prévient les ſuites par les moyens les plus efficaces; on ſe partage entre les douceurs de l'oiſiveté & les charmes d'une vie tranquille; inſenſiblement la diſcipline ſe relâche, les exercices deviennent fatiguants; on continue à les négliger, & par degrés à les oublier entierement, & une nation juſqu'alors formidable & victorieuſe en tous lieux, oublie le métier de la guerre, & s'énerve au point qu'elle eſt expoſée à chaque inſtant à éprouver les plus grands malheurs.

Lorſque les temps ont introduit dans une milice des abus auſſi funeſtes à la gloire & à la ſûreté des Etats, il n'y a pas un moment à perdre pour y remédier. Nous avons vu au commencement de ce ſiécle une puiſſance s'élever entre l'Oder & la Sprée, & réſiſter aux forces de l'Europe entiere, pour ainſi dire, conjurée contre elle; quels moyens a t'elle employés? une pratique

continuelle réflechie, des exercices militaires, & une attention conſtante à cultiver l'art de la guerre.

Toute puiſſance dont la ſupériorité à la guerre eſt connue eſt également reſpectable & reſpectée; mais ce n'eſt ni du nombre, ni d'une valeur aveugle qu'il faut attendre la victoire; elle ſuit ordinairement dans les combats la capacité & la ſcience des armes; la connoiſſance du métier de la guerre nourrit le courage & fait que les troupes ne demandent que l'occaſion d'exécuter ce qu'elles ont bien appris; d'ailleurs les bonnes troupes bien diſciplinées, bien exercées ne coûtent pas davantage à entretenir que de mauvaiſes; & un petit nombre de troupes rompues aux pratiques de la guerre, & fortifiées par l'habitude du travail vole, pour ainſi dire à la victoire, tandis qu'une grande armée ſans principes ſolides dexercice n'eſt autre choſe qu'une multitude d'hommes que l'on traîne à la boucherie; enfin il eſt de toute vérité que le Souverain qui deſire la paix, doit ſe préparer à la guerre; nous ajouterons que celui qui aſpire à la victoire, doit s'appliquer à former de

bonnes troupes, à agir par principes & non au haſard.

Après avoir expoſé mes idées ſur les moyens qui m'ont paru les meilleurs, pour perfectionner l'art militaire, & pour en faciliter l'étude théorique & pratique, je vais porter mes vues ſur l'éducation de la jeuneſſe deſtinée à la profeſſion des armes.

Parmi toutes les fondations utiles qui pourroient honorer notre ſiécle, il en eſt une que je deſirerois voir dans tout l'éclat dont elle eſt ſuſceptible; c'eſt une Académie où la jeune nobleſſe deſtinée à ſervir la patrie, ſeroit élevée dans toutes les connoiſſances & tous les exercices convenables à l'état qu'elle doit embraſſer, où les inſtructions & les encouragements lui ſeroient prodigués, qui ſeroit le berceau des talents militaires, & qui deviendroit un ſéminaire de héros ſur leſquels la patrie ſe repoſeroit comme ſur une baſe inébranlable.

En jettant les yeux ſur les différentes Académies militaires qui exiſtent en Europe, je me ſens pénétré du plus profond reſpect; cependant je fais des vœux, pour qu'il ſoit donné à des établiſſements auſſi utiles, tout le luſtre

qu'ils doivent avoir & je me dis à moi-même, » tant que l'amour de la véritable gloire ne ſera pas éteint dans tous les cœurs, il ſe trouvera un Prince magnanime, un Miniſtre éclairé qui favoriſeront, qui étendront des vues auſſi utiles & qui choiſiront les moyens les plus sûrs & les plus propres pour aſſurer les ſuccès de ces Académies; peut-être même quelque citoyen vertueux aura le courage de ſacrifier ſon temps, ſes ſoins, & juſqu'à ſa fortune pour faire fleurir un établiſſement pareil. »

En effet quel bien ne produiroit pas une Académie qui ſeroit fondée ſur un plan réflechi d'éducation & d'inſtruction, où l'on formeroit des hommes, où l'on éleveroit, pour ainſi dire, une nation, où la jeune nobleſſe deſtinée au ſervice de l'Etat, pauvre ou riche, recevroit indiſtinctement toute l'éducation néceſſaire, l'une à ſes dépens, l'autre aux frais du Gouvernement, où cette jeuneſſe ſeroit accoutumée de bonne heure à un métier qui demande beaucoup d'exactitude, d'application & les plus vaſtes connoiſſances, ſur-tout pour ceux qui ont la noble ambition de s'élever au-deſſus du vulgaire, & enfin où l'inſtruction ſeroit donnée ſans aucune diſtinc-

tion & ſans aucun de ces abus de préference, ſuite trop ordinaire de la protection & des conſidérations? L'Etat y gagneroit à tous égards, les talents ſe développeroient, la nation prendroit un caractère; les jeunes gens entreroient dans ces Académies à douze ans, ils en ſortiroient à dixhuit; on choiſiroit les ſujets les plus formés & les plus inſtruits pour les placer, chacun ſuivant ſon talent & le corps où il ſeroit deſtiné à ſervir, & ce ſeroit dans le ſervice que ces jeunes Officiers ſe perfectionneroient dans leur métier, en ſuivant les écoles de théorie & de pratique.

Mais afin qu'un tel établiſſement produiſe le fruit que l'Etat eſt en droit d'en attendre, il faut que les éleves que l'on y forme, y ſoient méthodiquement inſtruits des premiers élements & des principes fondamentaux de la ſcience militaire, & préparer leur capacité par une étude préliminaire des mathématiques, de la fortification, de l'Artillerie, de la géographie & du deſſin; ces connoiſſances ſont pour eux la clef d'une infinité de choſes relatives à la guerre en général, & aux vues particulieres que chacun d'eux peut ſe pro-

poſer dans la carrière qu'il veut ſuivre; à cet effet on choiſiroit pour ces différentes parties des maîtres habiles & éclairés pour les enſeigner aux uns relativement à ces vues particulieres, & aux autres, de maniere à leur faire concevoir comment, en quoi & à quel point elles ſont applicables à la ſcience de la guerre proprement dite.

Les mathématiques, c'eſt-à-dire l'arithmétique, la géométrie & la trigonométrie, ſont néceſſaires à tout militaire; elles ſont la baſe de l'art de la guerre qui n'eſt autre choſe qu'une ſcience de combinaiſons & un art purement géométrique; tout peut s'y calculer, tout y eſt ſupputation de temps & d'eſpaces, tout peut s'y démontrer; une manœuvre en néceſſite une autre, & chaque opération a des conſéquences certaines; mais outre l'avantage direct que l'on retire de pluſieurs propoſitions mathématiques applicables aux mouvements des troupes, l'étude de cette ſcience en général eſt la plus propre à faire acquérir cet eſprit de préciſion ſi utile à tout homme de guerre.

Un Officier ne doit pas étudier avec moins de ſoin la géographie, le deſſin,

l'Artillerie & la fortification, s'il veut ſe rendre capable de ſe conduire par lui-même, dans les différentes occaſions qui ſe préſentent journellement à la guerre.

La géographie fait connoître la ſituation locale d'un pays, de ſes frontieres, des frontieres voiſines, de ſon commerce, de ſa navigation, des mers qui l'environnent, des fleuves & des rivieres qui le traverſent; l'étude en eſt aiſée & agréable & ne demande que des yeux & de la mémoire.

Le deſſin apprend à repréſenter ſur le papier les différentes ſituations de pays, les poſitions de terrain & de poſtes, les plans & profils des retranchements; il procure d'ailleurs une grande facilité pour les diſpoſitions à faire, relativement à la connoiſſance qu'il faut en avoir.

En étudiant l'Artillerie, on apprend l'uſage, la force & la portée des armes, leur conſtruction & leur qualité, & à en tirer tous les avantages poſſibles.

De l'étude de l'Artillerie, il faut paſſer à celles de la fortification; en s'en rendant maître, on ſaura la maniere de fortifier, de défendre & d'attaquer les places, de retrancher un

camp, une poſition, un poſte; d'en diſtinguer les différentes eſpeces, leurs parties foibles ou fortes, de juger de leur diſpoſition, de leur conſtruction & de leur ſituation, afin de prendre en conſéquence les meſures les plus juſtes pour les attaquer ou les défendre; elle donne le coup d'œil militaire, par l'application que l'on peut faire des regles ſur leſquelles elle eſt fondée, aux poſitions d'armes & aux opérations de la guerre de campagne; elle indique les moyens de profiter de toutes ſortes de terrains; elle apprend à connoître le fort ou le foible d'un ordre de bataille; à couvrir les flancs, à appuyer les aîles d'une armée, à prendre des poſitions ſuſceptibles de défenſe, à juger des endroits foibles d'une poſition, ſoit par la ſituation déſavantageuſe du terrain, ſoit par la mauvaiſe diſtribution des troupes ou par le peu de défenſe qu'elle peut procurer.

Ces différentes branches de l'art de la guerre que l'on ſépare mal à propos, ont une relation immédiate avec la tactique; car toute diſpoſition de troupes eſt vicieuſe, lorſqu'elle n'eſt pas fondée ſur une connoiſſance parfaite des parties à attaquer ou à défendre.

Il

Il eſt d'autant plus eſſentiel de ne pas perdre de vue ce principe fondamental qu'il prépare les ſuccès, & contribue à ménager le ſang des hommes.

Les connoiſſances qui doivent marcher à la ſuite de celles que je viens de détailler, ſont les langues, le ſtyle, l'hiſtoire & la politique.

Toutes les langues ne ſont pas d'une premiere néceſſité; la vie eſt ſi courte qu'en fait d'études, tout ce qui eſt inutile, eſt pernicieux; mais on ne peut ſe diſpenſer d'apprendre les principes de la langue latine, d'où dérivent ceux de preſque toutes les autres langues; ils conduiront avec facilité à la connoiſſance de la langue françoiſe qui, devenue celle de toute l'Europe, doit être ſue dans la derniere perfection; quant aux autres langues, il n'y a que les vues particulieres de chaque individu, ou les vues politiques de chaque nation qui puiſſent indiquer celles auxquelles il faut s'appliquer de préférence.

La clarté, l'énergie, & la ſimplicité du ſtyle forment un talent indiſpenſable pour un militaire qui doit ſavoir s'exprimer avec netteté, tant par écrit que verbalement. Il eſt très poſſible de

bien combiner une opération de guerre, mais ſouvent elles ont manqué, faute de ſe faire entendre de ceux chargés de les exécuter, ou d'avoir clairement expliqué les ordres donnés; il eſt donc de la plus grande importance de former de bonne heure les jeunes gens à parler & à écrire purement & clairement.

L'hiſtoire eſt l'ame de la politique; dans cette étude tout dépend du choix judicieux que font ceux qui ſont chargés de l'enſeigner; s'ils n'ont pas du goût & des vues profondes, ils n'apprendront à leurs éleves que des dates & des faits ſans liaiſon. Le droit public, celui de la nature & des gens, de la guerre & de la paix, tiennent de ſi près à l'hiſtoire qu'ils doivent être enſeignés en même temps.

La politique qui eſt l'art de gouverner un Etat, & de diriger les affaires publiques, apprend à connoître & à démêler les intérêts des Puiſſances entre elles; de là, la néceſſité pour un militaire de l'étudier comme une ſcience qui a une relation immédiate avec celle de la guerre.

Telles ſont les ſciences qui doivent former l'objet principal de l'inſtruction

des jeunes militaires ; mais l'application ſeule ne ſuffit pas ; par elle on acquérra les connoiſſances qui menent au grand, mais elle n'apprend point l'uſage du monde, ſi elle n'eſt accompagnée d'une bonne éducation morale, dirigée avec autant de goût que de ſageſſe ; la politeſſe, la douceur, l'aménité de l'eſprit, l'art de gagner les cœurs en ſont l'ame, & ces qualités ſi eſſentielles à quiconque veut commander aux hommes, ne s'acquiérent que pendant la jeuneſſe & par les ſoins continuels & l'attention la plus ſuivie de ceux auxquels l'éducation des jeunes gens eſt confiée, & qu'il eſt de la derniere importance de choiſir avec le plus grand diſcernement.

Une Académie militaire, établie & dirigée dans l'eſprit que je la conçois, ſeroit ſans doute le monument le plus glorieux d'une nation ; mais elle n'exiſte encore que dans mon imagination ; en attendant que mon projet ſe réaliſe, je vais tracer un plan d'études qui puiſſe être ſuivi, au moins par les jeunes gens de qualité aiſés, & par conſéquent en état de n'épargner ni dépenſes ni ſoins pour acquérir des connoiſſances.

Je ne les effrayerai point par l'étalage d'une érudition immenſe ; cependant il faut être inſtruit, & poſſéder au moins cette portion de connoiſſances, néceſſaire à tout homme qui a l'ambition de remplir ſon état ; je vais leur indiquer les moyens qui m'ont paru les plus efficaces.

La ſcience théorique de la guerre n'eſt pas auſſi vaſte qu'on ſe l'imagine ; il n'en eſt pas d'elle comme de la ſcience pratique à laquelle la vie la plus longue ne ſuffit pas.

Je commencerai par ſuppoſer qu'un jeune homme de qualité, avant de prendre un état, a reçu une éducation convenable, & qu'il ſait les élements des mathématiques ; s'ils ſe ſont effacés de ſon eſprit, il faut qu'il s'y remette, c'eſt le premier pas. Sans géométrie, les idées ſont preſque toujours vagues & incertaines, l'eſprit ne compare, ne juge & ne calcule que difficillement ; elle eſt, pour ainſi dire, la bouſſole du raiſonnement ; c'eſt la véritable logique, & la ſeule qui convienne aux militaires.

Mais le temps dont un jeune homme qui entre au ſervice peut diſpoſer, eſt précieux ; il ne s'appéſantira donc pas

ſur l'étude des mathématiques, & n'en embraſſera que les parties indiſpenſables, telles que l'arithmetique en général, les élements de géométrie, & la trigonométrie rectiligne; une idée de la trigonométrie ſphérique & de la méchanique lui ſuffira; de là, il paſſera à la planimétrie & à l'étude de la fortification & de l'Artillerie. Deux ans d'application ſous d'habiles maîtres ſuffiſent pour acquérir ces connoiſſances, ſur-tout quand on a paſſé cet âge pénible où la ſéchereſſe des élements rebute, & où l'on ſe traîne avec effort d'une vérité à l'autre.

Les problêmes de trigonométrie reſolus, la carrière s'étend & s'applanit; bientôt on ſait lever un plan, reconnoître un pays, une poſition, un poſte, une place, en rendre l'image ſenſible; ſavoir ſe rendre compte à ſoi & aux autres, eſt tout ce qu'il faut, quand on ne veut être ni Ingénieur ni Géographe.

Une autre étude qui doit marcher de front avec les mathématiques, & former en même temps une ſeconde branche d'inſtruction, eſt la connoiſſance parfaite de tous les détails intérieurs de diſcipline & d'exercice; ces détails ſi minucieux en apparence, quand on

ne conſidére pas leur but, ſi importants à ne point négliger, ſi dangereux quand on les outre, ou que l'on s'en occupe excluſivement, peuvent s'apprendre en très peu de temps, ſur-tout ſi l'on y joint une pratique journaliere & réfléchie.

Alors la tactique n'eſt plus qu'un jeu; car à meſure que l'on connoîtra parfaitement l'organiſation intérieure de la conſtitution militaire, les progrès dans les mathématiques étendront l'imagination qui embraſſera les objets ſous des rapports plus vaſtes; c'eſt le moment où le jeune militaire commencera à lever les yeux ſur la géométrie de la tactique, ſur le méchaniſme des manœuvres, ſur les différents ſyſtêmes qui partagent les gens de guerre. Chaque jour la vérité naîtra devant lui, & le frappera d'une lumiere nouvelle.

Arrivé à ce point d'intelligence, il faut ſans relâche exercer ſon imagination, parcourir le pays, le deſſiner, accoutumer ſes yeux à meſurer, ſa mémoire à retenir, ſon génie à démêler, ſon eſprit à rendre compte; il faut ſe former un ſtyle militaire, dreſſer des memoires & des projets, en un mot

ſe conduire comme Philoppœmen que la guerre occupoit ſans ceſſe à la promenade, à la chaſſe, en voyage & par-tout où il voyoit terre autour de lui.

Il ne me reſte plus rien à dire ſur cet objet ; au-delà des connoiſſances élementaires, c'eſt le génie qui fait tout, & il ne m'appartient ni de ſuivre ni de diriger ſon vol.

L'étude de la politique eſt immenſe, mais on en eſt dédommagé par celle de l'hiſtoire & de la géographie qui en ſont la baſe. La géographie s'apprend aiſement, mais il ne ſuffit pas de la connoître ſous le ſeul point de vue topographique, il faut l'étudier politiquement, & c'eſt là la partie la plus longue & la plus importante.

A l'égard de l'hiſtoire, le goût de la lecture, des livres bien choiſis, une bonne méthode de lire & d'extraire la feront bientôt connoître ; laiſſons les antiquaires & les ſavants ſe perdre dans les ténébres dont eſt couverte l'hiſtoire ancienne, ſacrée & profane, & ne jettons ſur ces temps obſcurs & incertains qu'un coup d'œil rapide ; l'étude de celle de l'Europe eſt la pre-

miere qui doit nous occuper ; nous la commencerons à la chûte de l'Empire d'Orient ; nous choiſirons dans l'hiſtoire de chaque peuple l'époque où elle commence à devenir relative aux temps actuels, & nous nous attacherons particulierement à celle de notre patrie, pour paſſer enſuite à celle des Etats qui ont le plus de liaiſon avec elle, & de là, ſucceſſivement à celle de toutes les nations.

L'intérêt & l'attention doivent redoubler, à meſure que l'on ſe rapprochera de notre ſiécle ; c'eſt à l'époque de la guerre de trente ans que l'hiſtoire de l'Europe devient vraiment intéreſſante ; c'eſt le berceau de toutes les idées & de toutes les combinaiſons politiques qui la meuvent aujourd'hui ; de là, la néceſſité d'employer à l'étude de chaque guerre & de chaque traité de paix, autant de temps qu'on en aura mis à chacun des ſiécles qui ont précédé le dix-ſeptieme ; en liſant chacune de ces guerres, on étudiera les changements que les temps ont amenés dans la tactique, les campagnes des grands Généraux, & les mémoires des auteurs contemporains ; de même à chaque traité de paix, il

faut examiner les révolutions qu'ils ont occaſionnées en Europe les nouveaux intérêts qu'ils ont produits, les négociations qui les ont fait naître, apprendre enfin avec Oxenſtierna, Oſſat, & Eſtrades comment on fait une dépêche, comment l'on manie les eſprits, comment l'on fait jouer ces grands & ſecrets reſſorts de la politique, reſſorts ſouvent auſſi déciſifs que les victoires les plus complettes.

Un des objets principaux de l'étude de l'hiſtoire, eſt la connoiſſance du caractère & des paſſions des hommes; il faut les étudier dans le monde, autour de ſoi, chez ceux qui gouvernent & qui commandent; par-tout la nature eſt la même, par-tout les mêmes paſſions dirigent les hommes & reproduiſent les mêmes événements; il faut s'accoutumer à percer l'écorce qui les enveloppe, à pénétrer juſqu'au fond des cœurs, à porter ſur tout un œil obſervateur; il en eſt de la connoiſſance des hommes, comme de celle d'un pays; on l'acquiért par l'uſage, & l'habitude affine le jugement comme le coup d'œil.

L'hiſtoire eſt bien connue; parcourons maintenant la carte généalogique & politique de l'Europe; examinons la

des comparaiſons, & par là, étendre ſon génie & ſa capacité; enſuite le point eſſentiel eſt de s'accoutumer à penſer & à écrire; en effet ce n'eſt qu'en donnant l'eſſor à ſon imagination, ce n'eſt qu'en écrivant pendant long-temps, mal & beaucoup, qu'on apprend à rendre ſes idée, à leur donner de l'ame, à avoir l'élocution nette & facile; ce dernier avantage eſt très eſſentiel, ſoit que l'on vive au milieu des hommes, ſoit que l'on ſoit placé à leur tête.

Il me reſte deux articles importants à traiter, l'emploi du temps, & les moyens de développer ſa mémoire.

Fixer ſi bien le plan de ſon travail qu'il ne ſoit dérangé, ni par le temps, ni par les circonſtances; c'eſt là le fondement de l'édifice que l'on ſe propoſe d'élever; mais pour y parvenir, il faut avoir le courage de ſe tracer un plan de vie uniforme & ſtable, & donner à ſes études un certain nombre d'heures par jour, peu dans les commencements, afin de ne fatiguer ni rebuter ſon eſprit; inſenſiblement on en augmente le nombre; l'envie de s'inſtruire naît de l'inſtruction, le travail devient un beſoin, & l'on jouit avec plaiſir dans le

ſilence du cabinet, de toutes les heures, où fatigué du monde, on eſt bien aiſe de le quitter ; dans la vie même de l'homme le plus diſſipé, ces heures ſont bien fréquentes.

Les premieres années qu'un jeune homme paſſe au ſervice ſont les moments les plus propres à aſſeoir & à affermir ſon plan de travail ; il n'a alors aucun ſujet indiſpenſable de diſſipation & peut, ſans paroître ſingulier, vivre pour ſoi, partager ſon temps entre les devoirs de ſon état & ſon inſtruction, contracter enfin l'habitude d'une vie laborieuſe ; mais il doit ſe hâter & profiter de ce temps précieux pour acquérir au moins les connoiſſances élémentaires de la géométrie, de la tactique, de la fortification, de la géographie, de l'hiſtoire & des langues ; il ne faut plus y ſonger, quand on eſt dans les grades ſupérieurs, quand on commande aux hommes, quand un emploi preſcrit des devoirs plus étendus, on rougiroit alors de n'avoir aucune idée de ces connoiſſances.

Parvenu aux grades, il n'eſt pas moins d'obligation de continuer à travailler ; qu'eſt-ce autre choſe que la vie de l'homme, ſinon une école continuel-

le ? Mais arrivé à cette époque on étudie ſeul, dans la tetraite & ſûr des éléments déjà connus, non parce qu'on eſt ignorant, mais parce qu'on veut ſavoir davantage ; & c'eſt alors que les grandes parties de la guerre & de la politique offrent des vues nouvelles ſur leſquelles l'homme le plus laborieux & qui a le plus vécu, confeſſera qu'il lui reſte encore beaucoup à apprendre.

Les hommes aſſez malheureſement nés pour craindre le travail, fondent preſque toujours leur éloignement ſur l'ingratitude de leur mémoire ; mais cet obſtacle prétendu n'eſt l'ouvrage que de leur pareſſe. La mémoire eſt une qualité que tout homme apporte en naiſſant, & ſi, chez quelques uns elle n'eſt point développée, l'exercice lui donnera l'activité & la vie.

Il n'y a pas de meilleur moyen pour former & cultiver ſa mémoire que celui de contracter l'habitude de la ſolliciter tous les jours, de la frapper le lendemain des objets qu'elle n'aura pas retenus la veille, de travailler une heure ou deux avant de ſe coucher, & de ſe demander compte de ce travail à ſon réveil ; par là, on aſſouplira

peu à peu cette mémoire que l'on croit ſi ingrate, & envers laquelle on eſt injuſte, parce qu'on ne l'a jamais cultivée ; en effet, lire ça & là quelques ouvrages, mettre enſuite à ces lectures des lacunes de pluſieurs jours, aller perdre dans le tourbillon du monde les idées qu'elles auront laiſſées, au bout de quelque temps ſe réveiller pour penſer & être étonné d'avoir tout oublié ; tel eſt à-peu-près le tableau du travail & la marche de la vie de la plus grande partie des jeunes militaires ; ſi malgré tous ces efforts la mémoire ne devient pas vaſte & heureuſe, la maniere de lire & d'extraire y ſuppléera avec fruit.

Il faut charger tous ſes livres de coups de plumes & notes marginales, & ces notes doivent porter ſur les paſſages qui frappent & ſur les réflexions qu'ils font naître ; mais ce n'eſt pas tout, il faut encore des analyſes de chaque ouvrage, commenter ce qui paroît mériter de l'être, s'abandonner à ſon imagination, recueillir avec ſoin tous ces extraits, les mettre en ordre & en conſéquence former pour chaque objet d'étude un cahier différent.

Par exemple, on diviſe la partie

militaire en cinq cahiers, ſavoir *tactique*, *fortification*, *artillerie*, *opérations de guerre*, *anecdotes hiſtoriques*.

La politique ſera ſéparée en deux branches, *politique intérieure* & *politique extérieure*; on formera donc pour chaque nation deux cahiers, avec l'attention de diſtinguer d'une maniere reconnoiſſable ce qu'on aura lu, & ce qu'on aura penſé.

Cette méthode offre des avantages certains; veut-on relire un ouvrage? les notes marginales fixent dans l'inſtant l'attention ſur les morceaux les plus intéreſſants, & ſi l'on ouvre ſon portefeuille, on y trouve l'extrait de pluſieurs volumes & le tableau toujours intéreſſant des penſées que la lecture à ſuggérées.

Je ne parle pas de l'utilité dont ces extraits peuvent être dans le cours de la vie, de l'intérêt inexprimable que cette maniere de travailler donne à l'étude, du ſentiment délicieux avec lequel on revient ſur ce qu'on a penſé & ſur la marche raiſonnée de ſon eſprit; il n'eſt point de plaiſir plus réel que celui qui naît du ſuccès de ſes travaux, & l'homme qui veut & ſait étudier, jouit de ſes progrès, comme le

le laboureur du coup-d'œil de ſa moiſſon.

Il ne me reſte maintenant qu'à parler des écueils qu'un jeune homme peut trouver dans le monde contre le plan d'étude que je viens de propoſer; je n'en connois point de plus redoutables que les paſſions du cœur; la raiſon ne peut rien contre elles; tout l'art du pilote eſt inutile, quand le vaiſſeau eſt battu par la tempête; quant à ces demi-goûts, à ces intrigues éphémères que font naître les ſens & les occaſions, il eſt aiſé de les éviter, en péſant le plaiſir qu'elles procurent & la perte du temps qu'elles occaſionnent; d'ailleurs il y a tant de motifs puiſſants qui doivent échauffer un jeune homme de qualité à l'exercice & à l'étude, entre leſquels on doit principalement compter la néceſſité abſolue d'être inſtruit; car enfin ce n'eſt qu'à force de génie, de travail & de réflexions que peuvent ſe former les grands hommes de guerre & d'Etat.

Je vais haſarder de donner un état des livres dont je conſeille l'étude & la lecture; je les range par claſſes ſuivant les différentes branches d'inſtruction que j'ai indiquées.

ART MILITAIRE.

Auteurs Modernes.

J'oſe placer à la tête de ces ouvrages celui que je donne au public, parce qu'il m'a paru propre à remplir le but que doit ſe propoſer un jeune militaire ; il y trouvera des principes & des opérations faciles à concevoir relativement à la formation des troupes, à leur diſcipline & aux manœuvres qu'elles doivent exécuter ; ſon mérite, s'il en a, eſt que les opérations ſont par-tout appliquées aux circonſtances, où elles peuvent être d'uſage, & que j'ai tâché de ne rien négliger pour bien faire ſentir aux jeunes Officiers la néceſſité & l'importance de la théorie de leur métier.

L'art de la guerre par M. le Maréchal de Puyſégur.

Quoique le méchaniſme des mouvements des troupes en général, & particulierement des marches d'armée, ait bien changé depuis la publication de cet ouvrage, il eſt plein d'une infinité d'objets, de maximes, & de réflexions qui ſont de la plus grande

importance ; la conduite de la guerre que l'auteur ſuppoſe entre la Seine & la Loire, eſt ſur-tout très propre à donner des idées fort étendues de la ſcience des Généraux.

Réflexions militaires & politiques de M. le Marquis de Santa-Cruz.

Cet ouvrage renferme des maximes excellentes ſur toutes les parties de la guerre.

Hiſtoire de Polybe commentée par M. le Chevalier de Folard.

Quoique l'eſprit de ſyſtême ait entraîné cet auteur célébre dans des erreurs ſans nombre, quoiqu'il ait défiguré les événements qu'il rapporte, pour établir ſes opinions, il faut convenir que nous lui avons les plus grandes obligations d'avoir oſé le premier ſecouer le joug du préjugé, en démontrant que l'art de la guerre, ainſi que tous les autres arts, avoit ſes éléments & ſes principes, d'ailleurs cet excellent ouvrage eſt rempli de grandes choſes ; mais pour bien l'étudier, il faut en extraire les préceptes, les faits, les exemples qui s'y trouvent répandues, ranger enſemble tout ce qui appartient au même ſujet, & donner

enſuite un ordre naturel aux différentes matieres qu'il contient.

Ce travail qui exige du goût & des connoiſſances très étendues de l'art militaire, pour diſcerner les choſes vraiment utiles de celles qui le ſont moins eſt au-deſſus des forces des lecteurs qui n'ont encore qu'une idée imparfaite de la ſcience de la guerre; il eſt donc indiſpenſeble, avant de paſſer à l'ouvrage du ſavant commentateur de Polybe, d'acquérir les lumieres néceſſaires pour bien l'entendre.

Il ſeroit à deſirer qu'il y eût un bon abrégé de cet ouvrage; il en parut un dans l'avant derniere paix en trois volumes in 4°. ce qui eſt bien volumineux pour un abrégé; celui qui l'a ſuivi pendant le cours de la guerre derniere ſous ce titre: *l'eſprit de Folard, de main de maître*, ne nous préſente qu'un foible extrait ſans liaiſon, ſans principes & par conſéquent incapable de procurer la moindre inſtruction.

On trouve dans le journal Encyclopedique Décembre 1760, page 138, un plan très différent de ceux ſur leſquels les abrégés que nous avons cités, ont été faits. Le militaire qui le traça

dans la paix de 1748 avoit commencé à le remplir, mais la guerre qui ſurvint en 1757 & un enchaînement de circonſtances l'ont détourné malgré lui de l'exécution de ce projet ſi digne à tous égards de notre reconnoiſſance.

Ce plan eſt ſans doute le ſeul qui puiſſe faire connoître le commentaire de M. le Chavalier de Folard; en le ſuivant, il deviendra un corps dogmatique de ſcience militaire, mais je penſe qu'il faudroit écarter entierement la partie élémentaire de l'art militaire, & tout le ſyſtême de la colonne du commentateur; en effet, ce célébre Officier n'avoit aucune connoiſſance de la diſtribution de l'Infanterie, & d'ailleurs tout ſon ſyſtême de tactique étant établi ſur une grande profondeur, porte ſur un fondement ruineux, en ce qu'il ſuppoſe fauſſement que l'on combat à coups de main; il faudroit paſſer de même, tout ce qui regarde l'attaque & la défenſe des places; car en écartant ce que M. le Chevalier de Folard nous a dit à ce ſujet des anciens, il nous a laiſſé des matérieux bien foibles, & ce que l'on en pourroit recueillir ne ſauroit être comparé à ce que l'on trouve

dans le grand nombre de bons livres, qui exiſtent ſur cette partie ſavante de l'art militaire ; il faudroit donc s'arrêter uniquement aux grandes parties de la guerre ; M. de Folard les a en général, traitées ſupérieurement, & les militaires qui aiment à s'inſtruire y trouveront des choſes excellentes que cependant on peut reduire en un ſeul volume in 4°. diſtribué en 20 Chapitres. 1°. Du caractère d'un Général d'armée. 2°. Du coup d'œil militaire. 3°. De la guerre en général. 4°. Des préparatifs. 5°. De la maniere d'établir l'état de la guerre. M. de folard parle en maître ſur cette matiere, & ce qu'il en dit eſt une leçon que les Miniſtres & les Généraux devroient ſavoir par cœur. 6°. De la guerre offenſive & défenſive. 7°. De la maniere d'aſſeoir les camps & de la ſcience des poſtes. 8°. De la défenſe des poſtes & des maiſons. 9°. Des marches d'armée. 10°. Des convois. 11°. Des fourages. 12°. De la guerre de parti. 13°. Des embuſcades. 14°. Des ſurpriſes d'armées. 15°. De la défenſe & du paſſage des rivieres à gué & de vive force. 16°. Des combats. 17°. Des batailles. 18°. De la guerre de mon-

tagne; c'eſt une matiere neuve, mais qui n'a été juſqu'à préſent qu'effleurée. 19°. Des cantonnements, & de cette eſpece de guerre qui demande une grande connoiſſance du pays, beaucoup de vigilance & un calcul prodigieux. 20°. Des quartiers d'hiver.

Quelles obligations n'aurions nous pas au militaire qui conſacreroit ſon temps & ſon travail à nous donner un abrégé du commentaire de M. de Folard, fait ſur le plan que nous venons d'expoſer; mais en le ſuivant, il faudroit, ainſi que l'obſerve l'Officier à qui nous le devons, ne pas ſe borner à donner un extrait fidèle de l'ouvrage; il faudroit de plus diſcuter, analyſer, rétablir, d'après la vérité hiſtorique, les faits que M. de Folard a défigurés, pour établir ſon ſyſtême; il faudroit écarter ces diſſertations inutiles, ces répétitions ennuyeuſes, ces mauvaiſes plaiſanteries dont ſon commentaire eſt rempli; il faudroit enfin enrichir cet ouvrage des notes critiques & hiſtoriques qui pourroient être néceſſaires pour répandre un plus grand jour ſur les événements qu'il décrit & ſur les parties du métier qu'il a traitées ſuivant la méthode de ſon

temps, méthode qui a éprouvé des changements qu'il faut faire connoître. Je ne peux qu'inviter ceux qui travaillent à la perfection de l'art militaire à porter leur vues ſur cet objet dont ils ſentent comme moi, & mieux que moi, toute l'utilité.

Mémoires de Montecuculli.
Mémoires de Turenne.
Mémoires de Feuquieres.
Maximes de guerre de Kewenhüller.
Campagnes & mémoires de tous les grands Capitaines.

AUTEURS ANCIENS.

Tactique d'Arrien.
Les ouvrages d'Onoſander.
Les ouvrages de Xenophon.
Les guerre d'Alexandre par Arrien.
Les commentaires de Céſar.
Les inſtitutions militaires de Végece.

GUERRE DES SIEGES.

Eſſai ſur l'uſage de l'Artillerie.
Les ouvrages de Vauban.
La ſûreté des Etats, par Mezeray.
La charge des Gouverneurs par de

Ville. Il ſeroit à deſirer que l'on fit de cet ouvrage précieux une nouvelle édition revue & corrigée, par un Officier qui connût l'attaque & la défenſe des places.

POLITIQUE.

La meilleure hiſtoire univerſelle.
La meilleure géographie.
Les meilleures hiſtoires de chaque nation.
Inſtitutions politiques par Bilefeld.
L'eſprit des loix.
Les devoirs de l'homme & du citoyen par Puffendorff.
Droit de la guerre & de la paix par Grotius.
Les mémoires de Sully.
Hiſtoire du traité de Weſtphalie, par le pere Bougeant.
Les ouvrages de l'Abbé de Mably.
Négociations du Cardinal d'Oſſat.
——— d'Eſtrades.
——— de Baſillon.
——— de Servien.
——— d'Avaux.

Je n'ai compris dans l'état que je viens de donner, que les ouvrages

eſſentiels & relatifs à l'objet d'une inſtruction ſolide ; juſqu'à ce que l'eſprit ſoit à une certaine hauteur, mon avis eſt d'éviter avec ſoin tous ceux qui ne menent pas directement au but, & ſur-tout toute autre eſpece de lecture qui demanderoit une certaine application ; quand on eſt dans une profeſſion vaſte & utile, il ne faut donner aux choſes étrangeres à cette profeſſion que le ſuperflu de ſon temps.

FIN.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans cette premiere partie.

LIVRE PREMIER.

Principes fondamentaux de la tactique.

CH. I. *Définitions & explications néceſſaires. P.* 1
CH. II. *Idée général de la tactique & de ſes objets principaux.* 17
CH. III. *Hauteur, front & diviſion des troupes.* 27

LIVRE SECOND

Compoſition & formation des différentes troupes.

CH. I. *Compoſition d'une compagnie.* 38
CH. II. *Ordre de bataille d'une compagnie.* 44
CH. III. *Ordre de marche d'une compagnie.* 48
CH. IV. *Compoſition d'un bataillon.* 49
CH. V. *Ordre de bataille d'un bataillon.* 54
CH. VI. *Ordre de marche d'un bataillon.* 64
CH. VII. *Compoſition d'un régiment.* 68
CH. VIII. *Etat-Major d'un régiment.* 76
CH. IX. *Ordre de bataille d'un régiment.* 85
CA. X. *Ordre de marche d'un régiment.* 88

LIVRE TROISIEME.

Compoſition & formation des différentes troupes. Cavalerie.

CH. I. *Compoſition d'un eſcadron.* 90
CH. II. *Ordre de bataille d'un eſcadron.* 94
CH. III. *Ordre de marche d'un eſcadron.* 100

CH. IV. *Compoſition d'un régiment.* 101
CH. V. *Ordre de bataille d'un régiment.* 105

LIVRE QUATRIEME.

Conſtitution militaire.

CH. I. *Pied des troupes.* 109
CH. II. *Nouvelles levées.* 116
CH. III. *Armement des troupes* 126
CH. IV. *Habillement des troupes.* 132
CH. V. *Entretien des troupes.* 140

LIVRE CINQUIEME.

Diſcipline militaire.

CH. I. *Diſcipline quant à l'ordre des troupes.* 154
CH. II. *Diſcipline quant à l'exercice de l'Infanterie.* 173
CH. III. *Diſcipline quant à l'exercice de la Cavalerie.* 193

F I N.

INSTITUTIONS MILITAIRES
OU
TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE TACTIQUE.

PREMIERE PARTIE.

Conſtitution & diſcipline Militaire.

LIVRE PREMIER.

Principes fondamentaux de Tactique.

CHAPITRE PREMIER.

Définitions & explications néceſſaires.

PARAGRAPHE PREMIER.

LE terme militaire *troupe*, ſignifie un certain nombre d'hommes deſtinés à combattre enſemble.

Il y a deux eſpeces de troupes: l'une combat

à pied, & l'autre combat à cheval; ces deux eſpeces de combattants, ne ſont nullement propres à former le même corps pour agir enſemble; en effet, des hommes qui combattent à pied, agiroient difficilement avec regularité, s'ils étoient melés avec ceux qui combattent à cheval; en conſéquence, on en forme des corps diſtincts, dont les uns ſont tous compoſés de combattants à pied, & les autres tous compoſés de combattants à cheval.

§ 2.

Le terme *ſoldat*, convient à tout militaire en général. Il eſt cependant d'uſage de le particulariſer, de le prendre dans un ſens plus reſſerré, & de n'entendre par là, que les ſimples combattants. Il y a au-deſſus de ceux-ci, des hommes prépoſés pour les commander, appellés *Officiers*, & d'autres pour aider les premiers, appellés *bas-officiers*.

§ 3.

Le terme *Infanterie* déſigne les troupes qui combattent à pied. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une ſeule eſpece d'Infanterie toute armée de la même façon; mais il y a deux ſortes de ſoldats.

Les fuſiliers, qui ſont les ſoldats ordinaires de l'Infanterie, nommés ainſi à cauſe des armes avec leſquelles ils combattent, qui ſont le fuſil armé de ſa bayonnette.

Les grenadiers, qui ſont des ſoldats d'élite, choiſis ſur tout un corps, dans le nombre des fuſiliers reconnus les plus braves, les plus ingambes, & les plus aguerris.

§ 4.

Le terme *Cavalerie*, déſigne les troupes, qui combattent à cheval.

Il y a deux eſpeces de Cavalerie, que l'on diſtingue l'une de l'autre, par la qualité des hommes, par celle des chevaux, & par celle des armes.

La groſſe Cavalerie, qui eſt la véritable, & la plus eſſentielle un jour d'action; mais comme elle eſt extrêmement coûteuſe, & qu'elle ne doit ſervir eſſentiellement que dans les combats, il n'en faut avoir que la quantité abſolument néceſſaire, & il ſuffit d'en avoir autant d'eſcadrons, que l'on a de milliers d'hommes ſur pied; elle doit être armée de cuiraſſes.

Il y a dans la groſſe Cavalerie des ſoldats d'élite que l'on nomme *Carabiniers*.

La Cavalerie légére, qui ſert également pour les combats; mais comme elle eſt plus particuliérement deſtinée à faire les détachements, les eſcortes, & toutes les courſes fatiguantes & penibles de l'armée, il faut en avoir le double de la groſſe Cavalerie; il y a au teſte preſqu'autant de ſortes de Cavalerie légére qu'il y a de nations; celles qui nous ſont plus connues, ſont *les huſſards*, qui ſont proprement Cavalerie Hongroiſe, & ne conviennent qu'à cette nation, & *les Dragons* qui ſont propres à toutes les nations, & ſans contredit, ce qu'il y a de mieux, & de plus utile en fait de Cavalerie légére, puis qu'ils ſont armés & exercés pour combattre à pied, comme à cheval.

Il y a dans les Dragons des ſoldats d'élite, que l'on nomme *Grenadiers à cheval.*

§ 5.

L'ordre & l'arrangement dans lequel les gens de guerre doivent agir, & combattre enſemble depend: 1. De la maniere dont ils ſont placés les uns à côté des autres, afin qu'ils puiſſent ſe défendre mutuellement & ſe garantir réciproquement, d'être attaqués par les flancs, & n'avoir à combattre que devant eux. 2. De la maniere dont ils ſont placés les uns derriere les autres, afin que leurs efforts ſoient plus conſidérables, & que ceux qui ſont derriere, ſoutiennent ceux qui ſont devant.

§ 6.

Les gens de guerre doivent être rangés ſur des lignes droites.

On nomme *file*, un nombre de ſoldats placés les uns derriere les autres, ſur une même ligne droite, le viſage tourné du même côté.

On nomme *rang*, un nombre de ſoldats, placés les uns à côté des autres, ſur une même ligne droite, le viſage tourné du même côté.

Ainſi, en plaçant pluſieurs files, les unes à côté des autres, les hommes de ces files formeront en même temps, & des rangs, & des files; les lignes droites, ſur leſquelles ſont les rangs ſeront paralleles entre elles; & les lignes droites ſur leſquelles ſont les files ſeront perpendiculaires à celles des rangs, par conſéquent auſſi paralleles entre elles.

§ 7.

Dans la formation des rangs & des files, il faut compter un eſpace égal, pour chaque homme, de ſorte qu'ils ayent tous la facilité de ſe mouvoir, & de manier leurs armes, & que les diſtances entre les lignes des rangs, & celles entre les lignes des files ſoient toujours égales entre elles.

De là, chaque homme a deux poſitions reſpectives à conſerver, celle du rang, & celle de la file; car, ſi un homme fait un mouvement en avant, ou en arriere, il ſort de l'allignement de ſon rang; & s'il fait un mouvement vers la droite ou vers la gauche, il ſort de l'allignement de ſa file.

§ 8.

Tous les rangs d'une troupe doivent faire face du même côté; & ce doit être celui qui eſt oppoſé à l'ennemi.

On nomme *front*, ou *tête*, le premier rang d'une troupe.

On nomme *queue*, le dernier rang d'une troupe.

On ſe ſert auſſi, du terme *front*, pour exprimer l'avant d'une troupe, ou le terrain qui eſt devant elle, & vers lequel elle fait face, & de même du terme *queue* pour exprimer l'arriere d'une troupe, ou le terrain qui eſt derriere elle, & auquel elle tourne le dos. En conſéquence, quand on dit *à la tête*, c'eſt devant une troupe; quand on dit *à la queue*, c'eſt derriere.

§ 9.

Le front, ſignifie encore l'étendue d'une troupe, ou ſa longueur de ſa droite à ſa ganche.

La hauteur, ſignifie la profondeur des files d'une troupe, ou la diſtance du premier rang au dernier.

On eſtime le front d'une troupe par le nombre des files qu'elle forme, ou ce qui revient au même, par le nombre d'hommes qu'elle a à chaque rang. On eſtime la hauteur d'une troupe, par le nombre des rangs qu'elle forme.

Ainſi, pour connoître la force d'une tronpe, dont l'on a le front, & la hauteur, il faut multiplier l'une par l'autre; le produit ſera ſa force, ou le nombre d'hommes, dont elle eſt compoſée.

De même, ſi l'on veut connoître le front d'une troupe; en connoiſſant ſa force & ſa hauteur, & diviſant la force par la hauteur, le quotient ſera le front, qu'elle doit former, ou le nombre d'hommes qu'elle doit avoir dans chaque rang.

§ 10.

On nomme *centre*, le milieu d'une troupe.

Aîle droite, les files, qui vont du centre vers la droite.

Aîle gauche, les files, qui vont du centre vers la gauche:

Flancs, les files qui terminent une troupe ſur la droite, & ſur la gauche.

Ces extrêmités d'une troupe, ſont auſſi nommées *aîles*, & l'on dit ſouvent dans ce ſens,

placer quelqu'un ſur l'*aîle*, au lieu de dire ſur l'extrêmité droite, ou gauche.

§ 11.

Les hommes deſtinés à former une troupe pour combattre enſemble, y ſont raſſemblés par rangs & par files, afin qu'ils puiſſent ſe ſoutenir les uns les autres, & ſe défendre mutuellement, que tous ces hommes ne forment abſolument qu'un corps, & que toutes leurs forces ne ſoient plus qu'une, pour attaquer & pour ſoutenir.

On nomme *chef de file*, le premier homme de chaque file.

Serre-file, l'homme qui termine une file.

Par conſéquent les chefs de file forment le premier rang d'une troupe, & les ſerre-files en forment le dernier rang.

Les meilleurs ſoldats doivent toujours être placés au premier rang, ceux qui les ſuivent au dernier & les moindres au milieu. Cette diſpoſition eſt conforme à la raiſon & à l'expérience; car le premier & le dernier rang, étant les parties les plus expoſées d'une troupe, les meilleurs ſoldats doivent y être placés, comme ils ſont cenſés les plus braves, & les plus aguerris; afin d'animer par leur exemple, ceux qui le ſont moins.

§ 12.

On repréſente avec des figures matérielles, ou deſſinées ſur le papier:

Un homme à pied, par un *quarré*, parce qu'il

eſt cenſé occuper autant de place par ſon epaiſſeur que par ſa largeur.

Un homme à cheval, par un *parallelogramme*, parce que le cheval occupe plus de place en longueur qu'en largeur.

Une file, par pluſieurs de ces figures placées les unes derriere les autres, ſur un alignement perpendiculaire au front.

Un rang, par pluſieurs des ces figures placées les unes à côté des autres, ſur une même ligne droite.

Une troupe, par un *parallelogramme* dont les deux grands côtés ſont, l'un le front, & l'autre la queue, & les deux petits côtés ſont les flancs.

Une colonne, par un *parallelogramme*, dont les deux petits côtés ſont, l'un la tête, & l'autre la queue, & les deux grands côtés ſont les flancs.

Une haye, par une ligne droite.

§ 13.

On nomme *troupe en bataille*, toute troupe, qui formant enſemble & des rangs & des files, eſt rangée ſur un front plus grand que ſa profondeur.

Troupe en colonne, toute troupe rangée ſur une profondeur plus grande que ſon front.

Haye, toute troupe rangée ſur un ſeul rang.

§ 14.

Toute troupe doit être diviſée en parties égales entre elles.

Toute troupe eſt diviſée naturellement par files ; mais outre cette diviſion naturelle, il eſt d'ordre néceſſaire, que toute troupe ſoit diviſée encore en parties, dont chacune ſoit compoſée d'un certain nombre égal de files.

Ces parties ſont appellées du nom indéfini de *Diviſions*, & ce n'eſt abſolument, que par leur moyen ſeul, que l'on peut faciliter les divers mouvements des troupes. Elles ne doivent point être en trop grand nombre, ni d'un trop petit front, mais d'une étendue aiſée à ſurveiller & à commander ; car, par un nombre juſte & médiocre de diviſions, on fait régner l'ordre dans les manœuvres, au lieu qu'un trop grand nombre ne fait que cauſer de l'embarras, & entraîne la confuſion dans l'action.

§ 15.

Si les diviſions d'une troupe ſont rangées les unes à côté des autres ſur une même ligne droite ; on dit *une troupe en bataille.*

Si les diviſions d'une troupe ſont rangées les unes derriere les autres ſur une même ligne droite, perpendiculaire au front, on dit *une troupe en colonne.*

Les Officiers d'une troupe en bataille, ou en colonne, ſont partagés, ou à la tête, ou ſur les aîles, ou à la queue de la troupe. Ceux qui ſont à la tête ſont chargés de la conduire, & de l'encourager, par leur exemple, à bien faire. Ceux qui ſont à la queue, ſont chargés de veiller à ce que les ſoldats obéiſſent aux commandements, & de punir ceux, qui dans les occaſions périlleuſes, n'avancent pas ſuffiſamment, pour combattre & pour ſoutenir.

Les bas-officiers ſont partagés ſur les aîles, & à la queue d'une troupe, pour aider les officiers à y maintenir le bon ordre, & noter les ſoldats qui ne font pas leur devoir.

§ 16.

Le nombre d'hommes, celui des rangs & des files, que forme une troupe en bataille, conſtitue ſon front & ſa hauteur.

Ce nombre d'hommes d'une troupe deſtinée à combattre, reunie dans un ſeul corps, doit être proportionné & reglé de maniere, que cette troupe ne forme, ni un trop grand front, ni une hauteur trop conſidérable; mais une étendue & une profondeur, qui lui donnent la facilité de ſe mouvoir avec beaucoup de légéreté, de vîteſſe, & de préciſion, & de ſe ſervir de toutes ſes armes avec avantage, de ſorte qu'il ſoit aiſé à ceux qui la commandent, d'avoir l'œil ſur toutes ſes parties, & à elle, de conſerver conſtamment la ligne droite, & l'ordre inaltérable des rangs & des files, qu'une troupe doit toujours obſerver en combattant.

§ 17.

Le nombre d'hommes, celui des rangs & des files que forme une troupe, conſtitue encore l'eſpace, qu'une troupe doit occuper en bataille ſur le terrain.

Comme il eſt eſſentiel, que cet eſpace ſoit déterminé d'une maniere invariable, on a établi pour principe fixe, de calculer à raiſon de 2 pieds par homme dans chaque rang d'une troupe à

pied, & à raiſon de 3 pieds par homme dans chaque rang d'une troupe à cheval. (*)

Il réſulte de là, qu'une troupe d'Infanterie en bataille, occupe par ſon étendue ſur le terrain, autant de fois deux pieds qu'elle a de files de ſoldats dans ſon front, & que de même une troupe de Cavalerie en bataille, occupe par ſon étendue ſur le terrain, autant de fois trois pieds, qu'elle a de chevaux dans ſon front.

Donc, pour ſavoir l'étendue qu'une troupe que l'on veut mettre en bataille, peut occuper ſur le terrain, il faut diviſer la force totale de la troupe par le nombre de ſes rangs; on multiplie enſuite le quotient de cette premiere opération, qui eſt le nombre d'hommes qu'il doit y avoir à chaque rang, par le nombre de pieds fixé pour chaque individu dans le rang; le produit ſera l'étendue du terrain qu'une troupe occupe en bataille.

§ 18.

Il y a deux occaſions principales, pour leſquelles les troupes ſont rangées en bataille; pour le combat & pour la parade.

Elles donnent lieu à deux façons différentes de les ranger, relatives au plus ou moins de diſtance entre les rangs, entre les files; il ne doit jamais y avoir de diſtance, & elles doivent toujours être ſerrées de maniere, que les ſoldats ſe touchent bras à bras, que chacun conſerve conſtamment la liberté des coudes, afin

(*) Le *pied* eſt une meſure de 12 *pouces*. Six pieds ſont *une toiſe*.

qu'il puiſſe ſe mouvoir & manier ſes armes avec aiſance, & que chaque file n'occupe ſur le terrain que 2 pieds.

Cependant, lorſque les files ſont bien exactement ſerrées, elles n'occupent pas tout à fait 2 pieds chacune; car dans cet eſpace de 2 pieds fixé pour chaque file de ſoldats, il faut trouver, ſur tout le front d'une troupe, la place des Officiers, & cette des bas-officiers dans les rangs, pour leſquels on ne compte rien; mais comme la différence qu'il y a, devient inſenſible dans la pratique, on n'a fait ce calcul, que pour les files des ſimples ſoldats ſeulement.

Les files d'une troupe de Cavalerie doivent être ſerrées de maniere, que chacune occupe 3 pieds ſur le terrain.

§ 19.

Une troupe rangée en bataille pour la parade, y eſt ordinairement à rangs ouverts. Il ſuffit, qu'il y ait entre chaque rang, autant d'eſpace qu'il en faut, pour qu'un homme puiſſe y paſſer, & voir chaque rang en particulier.

Pour l'Infanterie 4 pas (*) ſuffiſent pour la

(*) En tactique les diſtances ſe meſurent par pas, & ces pas ſont évalués à 2 pieds ou 24 pouces chacun, ou au *tiers* d'une toiſe.

Les grandes diſtances ſe comptent par *lieues*, ou *heures de chemin*, c'eſt à-dire, une diſtance qu'un homme à pied peut parcourir facilement en une heure de temps, en marchant ſon pas naturel, qui eſt un pas de 2 pieds.

distance entre chaque rang, à compter depuis la partie posterieure des talons d'un rang, à la pointe des pieds du rang qui est immédiatement derriere lui.

Pour la Cavalerie, il faut 6 pas de distance entre chaque rang, à compter depuis la croupe des chevaux d'un rang, à la tête des chevaux du rang qui est immédiatement derriere lui.

Il résulte de là, que la profondeur d'une troupe d'Infanterie en bataille à rangs ouverts, est d'autant de fois 8 pieds, qu'il y a de rangs devant celui qui est le dernier, en y ajoutant un pied pour l'épaisseur personnelle des hommes qui forment le dernier rang, & que la profondeur d'une troupe de Cavalerie en bataille à rangs ouverts, est d'autant de fois 12 pieds qu'il y a de rangs devant celui qui est le dernier, en y ajoutant 8 pieds, pour l'épaisseur du dernier rang, qui est la longueur ordinaire d'un cheval.

§ 20.

Une troupe rangée en bataille pour le combat, doit y être à rangs & files serrés.

Dans la Cavalerie, les rangs doivent être serrés de maniere, que chaque cavalier occupe 8 pieds dans sa profondeur, qui est la longueur de son cheval.

Dans l'Infanterie, les rangs doivent être serrés de maniere, qu'il y ait entre chaque rang 1 pied de distance réelle, à compter de la pointe du pied d'un soldat, au talon de celui de la même file, qui est immédiatement devant lui; car, lorsque les rangs sont serrés, chaque soldat doit

occuper 2 pieds dans ſa profondeur, dont un ; pour ſon épaiſſeur perſonnelle, & un, de diſtance réelle, entre le ſoldat qui eſt devant lui. Il y a, à la vérité des circonſtances, où les rangs doivent être ſerrés davantage ; mais alors, il s'agit plutôt d'une preſſion de files, que d'un ſerrement de rangs ; dans ce cas, les ſoldats ſont génés au point, de ne pouvoir ſe mouvoir avec aiſance.

En toute autre occaſion, il eſt indiſpenſable, qu'il y ait toujours une diſtance réelle, & déterminée entre les rangs ; car le mouvement le plus commun à une troupe étant de tourner à droite ou à gauche, il eſt néceſſaire, que chaque ſoldat trouve aſſez d'eſpace entre celui qui le précéde ou le ſuit dans ſa file, pour y placer ſon corps en ſe tournant. Or, 1 pied de diſtance réelle entre les rangs, ſuffit pour remplir cet objet ; ainſi les ſoldats d'une même file doivent occuper, chacun 2 pieds dans la file comme dans le rang ; en effet, dans le rang, il les occupe preſqu'en entier, par ſa largeur d'un coude, à l'autre, & la différence qu'il y a, devient inſenſible dans la pratique ; mais dans la file, il n'occupe pas tout à fait 1 pied par ſon épaiſſeur de la poitrine au dos, & il reſte un peu plus d'intervalle entre les ſoldats de la même file, par conſéquent entre les rangs ſerrés d'une troupe en bataille.

Donc, la profondeur d'une troupe d'Infanterie en bataille à rangs ſerrés, eſt d'autant de fois 2 pieds, qu'il y a de rangs, & la profondeur d'une troupe de Cavalerie en bataille à rangs ſerrés, eſt d'autant de fois 8 pieds qu'il y a de rangs.

§ 21.

Les troupes, où l'on réunit aujourd'hui les hommes deſtinés à agir & à combattre enſemble dans un même corps, ſont appellées *bataillons* & *eſcadrons*.

On diſpoſe toujours l'Infanterie *par bataillons*, & la Cavalerie *par eſcadrons*, pour les actions de guerre.

On calcule auſſi, *par bataillons*, la force de l'Infanterie, & *par eſcadrons*, la force de la Cavalerie dans les armées; mais dans les traités, le denombrement des troupes eſt toujours ſtipulé *par milliers d'hommes* de pied & de cheval, parce que c'eſt la façon de s'exprimer avec le plus de préciſion.

§ 22.

Pour rendre les détails de la diſcipline & du ſervice sûrs, clairs, expéditifs, il eſt eſſentiel de diſtribuer les troupes en différents petits corps, dont pluſieurs réunis puiſſent en compoſer d'autres plus grands.

En conſéquence on les diſtribue en *eſcouades*, dont pluſieurs réunies, forment *une compagnie*; de pluſieurs compagnies réunies, on forme un bataillon, & enfin, de pluſieurs bataillons réunis on forme des brigades.

§ 23.

On appelle *eſcouade*, une portion de compagnie, formant une troupe de ſoldats réunis,

pour vivre & ſervir enſemble ſous la direction d'un chef appellé *caporal*.

§ 24.

On appelle *compagnie*, une troupe de ſoldats, faiſant partie d'un bataillon, diſtribuée en pluſieurs eſcouades réunies en un corps, pour être entretenus, diſciplinés & exercés, pour vivre & ſervir enſemble, ſous la direction d'un chef appellé *Capitaine*.

Cet Officier chargé principalement d'entretenir la propreté, la diſcipline, l'exercice, le bon eſprit, & la bravoure dans cette troupe, doit avoir ſous lui, des Officiers ſubalternes appellés *Lieutenants*, & des bas-officiers appellés *ſergents*, pour l'aider dans ſes fonctions. Dans une compagnie, le nombre des Officiers & des bas-officiers doit être proportionné à celui des ſoldats, de maniere qu'il y ait une gradation continuelle de commandants, depuis le plus petit, juſqu'au plus grand, dont chacun ſoit chargé de veiller ſur un certain nombre de ſoldats.

C'eſt de l'ordre particulier des compagnies, que dépend enſuite l'ordre général du bataillon ſous la direction en chef d'un Officier ſupérieur.

CHAPITRE.

CHAPITRE SECOND.

Idée générale de la tactique & de ſes objets principaux.

PARAGRAPHE PREMIER.

DES hommes raſſemblés pour combattre, ne doivent point former une maſſe confuſe, mais être diſpoſés de maniere, qu'ils puiſſent agir & ſe mouvoir enſemble, pour ſe ſoutenir mutuellement, & ſe fortifier les uns les autres.

Cette definition ſe rapporte à ce qui s'appelle ordre, c'eſt-à-dire, la diſpoſition, & la ſituation de chaque choſe, dans le lieu, la regle & la maniere qui lui conviennent; ou ce qui revient au même, le rang que l'on donne aux choſes, ſuivant leur quantité & leur qualité.

La ſcience qui établit cet ordre parmi les troupes, & par lui le caractère diſtinctif d'une armée d'avec un aſſemblage confus de gens de guerre, eſt appellée *tactique*; elle tire ſon origine des Grecs, & ſa dénomination d'un mot prononcé en cette langue *tacto*, qui ſignifie ranger ou mettre en ordre, & elle exprime l'art de former, & de mouvoir les troupes en ordre.

§ 2.

La tactique, n'eſt donc autre choſe que l'art de diſpoſer, & d'exercer les troupes, aux ac-

tions de guerre, par un ordre, & un arrangement avantageux, & la ſcience d'appliquer ces diſpoſitions, & ces exercices, aux opérations de la guerre.

L'expérience, & le raiſonnement s'accordent à nous prouver, que cet ordre, & cet arrangement, ont toujours été fondés ſur la nature des armes, dont on s'eſt ſervi. En effet, ſi nous conſultons les Grecs, & les Romains; ſi delà nous examinons, ce que nos prédéceſſeurs ont pratiqué ſucceſſivement; nous voyons avec évidence, que l'on s'eſt toujours conduit d'après ce principe, & que dans tous les temps, l'art de la tactique a conſiſté à ſe ranger dans un ordre propre à pouvoir ſe ſervir avantageuſement des différentes eſpeces d'armes dont on faiſoit uſage.

§ 3.

On ſe ſervoit anciennement de deux eſpeces d'armes offenſives: l'une étoit deſtinée à combattre de loin, & s'appelloit *arme de jet*, comme *dards*, *javelots*, *frondes*, &c. l'autre ſervoit à combattre de près, en joignant l'ennemi, pour le rompre & l'enfoncer, & s'appelloit *arme de main*, comme *épées*, *piques*, *lances*, &c.

Les ſoldats munis d'armes de jet s'appelloient *gens de trait*, ou *armés à la légére*, & étoient rangés en petits-corps, ſur une profondeur médiocre, propres à ſe mouvoir avec agilité & promptitude. Les ſoldats munis d'armes de main, s'appelloient *peſamment armés*, & étoient rangés en corps ſolides & maſſifs, pro-

pres par la profondeur & la preſſion de leurs rangs, à enfoncer l'ennemi, & à lui réſiſter.

De ces deux eſpeces d'armes, naiſſoient comme l'on voit, deux eſpeces de troupes, dont chacune avoit une façon différente de ſe ranger, & de combattre; mais le tout ne ſe rapportoit cependant qu'à un ſeul objet principal, qui étoit le choc; car les armes de jet des anciens, peu meurtrieres, ne décidoient jamais les évenements des batailles; les gens de trait ne faiſoient que préluder, & les combats, ne ſe terminoient, qu'à l'approche des corps péſamment armés, qui en venoient aux mains avec les armes de main, pour s'enfoncer par le choc.

§ 4.

On ſe ſert encore aujourd'hui de deux eſpeces d'armes offenſives: l'une eſt *l'epée*, arme principale de la Cavaletie; l'autre eſt *le fuſil* armé de ſa *bayonnette*, arme principale de l'Infanterie, & d'autant plus avantageuſe, qu'elle eſt en même temps arme de jet, & arme de main, ou arme à feu, & arme blanche, qu'elle ſert par le feu à combattre de loin, & par la bayonnette à joindre l'ennemi, le combattre de près, le rompre & l'enfoncer, & qu'elle réunit ainſi en une ſeule, les deux eſpeces d'armes offenſives, dont ſe ſervoient les anciens.

Cela fait qu'il n'y a plus qu'une ſeule eſpece d'Infanterie, toute armée de la même maniere, & en conſéquence qu'une ſeule façon de ſe ranger; mais il y a deux manieres de combattre; l'une par le feu, par lequel com-

mencent toutes les actions de guerre, & l'autre par le choc, qui doit les décider toutes les fois qu'il eſt poſſible.

Tels ſont les deux objets principaux de notre tactique, c'eſt à eux ſeuls, qu'elle ſe rapporte, & que ſuivant la nature de nos armes, elle doit embraſſer également. En effet, les armes à feu ont une très grande portée; leurs coups horizontaux ſont ſuivis d'un effet très meurtrier; il y a des occaſions à la guerre, où il arrive que l'on eſt ſéparé de l'ennemi par quelque terrain inabordable, & où l'on ne peut ſe diſpenſer de combattre de loin; dans ces différentes ſuppoſitions, il eſt auſſi important de pouvoir faire conſiſter la force principale dans l'action du feu, qu'il eſt eſſentiel de la faire conſiſter dans le choc, toutes les fois que l'on combat dans un terrain, où l'on peut aborder l'ennemi ſans de grands obſtacles, & le combattre de près. Dans des terrains de cette dernière eſpece, ce n'eſt point à coups de fuſil, que l'on gagne des batailles: il ne faut même pas compter ſur le feu, ni s'amuſer long-temps à tirer; on ne peut répondre du ſuccès d'un combat, qu'autant que l'on détermine une ligne d'Infanterie à marcher à l'ennemi, en lui préſentant la bayonnette.

§ 5.

Cette eſquiſſe de la tactique tant ancienne, que moderne, nous démontre, que le véritable fondement de cet art, réſide dans la nature des armes dont on fait uſage; ſi nous les comparons l'une à l'autre, elles nous prouvent,

que l'eſſence & la nature des principes de la guerre n'ont jamais varié, & que de tous les temps les ordres de bataille ont été formés conformément à la ſituation des lieux & du terrain, & à l'uſage que l'on a pu faire de ſes armes.

L'invention de la poudre, & des armes à feu, a produit quelques changements dans la maniere de combattre; chez les anciens elle ſe rapportoit à un ſeul objet principal, qui étoit le choc; chez nous, elle ſe rapporte à deux objets, qui ſont le feu, & le choc, & nous faiſons dépendre notre force, également de l'un & de l'autre, ſuivant les occaſions & les circonſtances.

Les anciens tenoient leurs armées le plus à portée les unes des autres qu'il étoit poſſible, afin de pouvoir s'obſerver de près, & de n'avoir que peu de chemin à faire, pour joindre l'ennemi, & le rompre par le choc. Nous agiſſons ſur un principe contraire; la grande portée de nos armes à feu, nous oblige de tenir les armées bien plus éloignées les unes des autres, de commencer le combat de fort loin, & en conſéquence, de ranger les troupes d'une maniere qui les rende également ſuſcéptibles de tirer, & de charger leurs armes avec juſteſſe & vivacité, & de ſe mouvoir avec agilité & promptitude, de conſerver conſtamment dans tous les terrains, & dans tous les mouvements la ligne droite, & l'ordre ſerré des rangs & des files, & de marcher ainſi en bon ordre à l'ennemi, pour le joindre avec la plus grande viteſſe, l'enfoncer & le rompre par le choc, avant qu'il ait le temps de ſe reconnoître, &

de détruire par ſon feu, beaucoup d'hommes ; que l'on ſauve, par la célérité du mouvement.

§ 6.

Le Feu, & *le choc*, forment donc les deux objets principaux de notre tactique ; ces deux actions peuvent être conſiderées, ou ſéparement, ou dépendantes l'une de l'autre, ou réunies, ou l'une ſuccedant à l'autre, ſuivant les circonſtances, & les occaſions.

Le feu eſt l'action la plus connue ; il n'en eſt pas de même du choc, malgré la prétention chimérique d'un grand nombre de tacticiens qui voudroient nous faire conſidérer le choc des corps de troupes, comme celui des corps phyſiques.

Les tacticiens appellent choc, l'uſage de l'arme blanche ; ou ce qui revient au même, l'action d'un corps de troupes, qui marche vivement à l'ennemi, avec la bayonnette au bout du fuſil, ou l'épée à la main, pour le joindre, le rompre, & l'obliger à plier, & à ſe diſſiper ; quoique cette action ſuppoſe néceſſairement un mouvement, & un choc ; il eſt impoſſible de lui appliquer, par un paralléle abſolument exact, les principes du mouvement & du choc des corps phyſiques ; dans ceux-ci, on ſuppoſe une certaine tenacité, & une adhérence intrinſéque entre leurs parties, qui les rend propres au choc par leur ſolidité ; au lieu que dans une troupe, on ne peut, ſans une ſuppoſition qui s'écarteroit trop de la réalité, ſe former l'idée de la même ſolidité.

Une troupe ne peut être conſiderée, que comme un corps compoſé d'individus, entre leſquels, cette union, cette adhérence phyſique ne peut

avoir lieu, & où il n'y a proprement qu'une union morale, dépendante de la volonté humaine.

§ 7.

Mais, quoique cette tenacité, cette adhérence étroite des parties de la maſſe d'un corps phyſique, qui en font la ſolidité, ne puiſſent avoir lieu dans le même ſens, entre les parties de la maſſe d'un corps de troupes; il eſt néanmoins eſſentiel qu'il y ait entre les parties égales qui compoſent une troupe, une union qui donne à ce corps un certain dégré de Solidité; ſans quoi, il ſeroit impoſſible de le rendre propre à acquerir une certaine force.

Nous avons à la vérité une maſſe dans le nombre d'individus, dont une troupe eſt compoſée; la vîteſſe ſe trouve dans le plus ou moins de promptitude, avec laquelle on peut faire mouvoir une troupe; mais, il nous reſte à déterminer les moyens de procurer aux parties de cette maſſe, une union capable d'un certain dégré de ſolidité & de force.

Ces moyens dépendent: d'abord, de l'union & de la preſſion, que l'on peut procurer aux files, & aux rangs d'une troupe; & enſuite de la vîteſſe avec laquelle cette troupe peut être miſe en mouvement.

L'union des hommes, qui compoſent une troupe entre eux, c'eſt-à-dire le ſerrement des files, & la preſſion des rangs, peut certainement être conſiderée, comme le moyen le plus eſſentiel de donner à une troupe, ce dégré de ſolidité & de force, qui naît néceſſairement d'une adhérence étroite des parties; car, dans une troupe ſerrée,

les files & les rangs agiſſent par une réunion de forces ; & ces forces réunies ſont la force totale du corps entier ; au lieu que dans une troupe rangée avec des intervalles entre ſes rangs, & ſes files il ne peut y avoir de réunion de forces, puiſqu'il n'y a point d'union entre les parties, par conſéquent point de ſolidité, point de force, comme il y en a, lorſque les files, & les rangs ſont ſerrés.

§ 8.

Cela eſt d'autant plus évident, que dans une troupe, où les files & les rangs ſont ſerrés, les derniers rang preſſent les premiers, & les ſoutiennent en leur communiquant, pour ainſi dire, leur force, mais, comme la force eſt égale à la maſſe multipliée par la vîteſſe, celle que ptoduiſent dans une troupe l'union des files & la preſſion des rangs, ſeroit inſuffiſante ſans la vîteſſe, avec laquelle elle peut ſe mouvoir.

Il ne faut cependant point s'imaginer, que la vîteſſe avec laquelle une troupe peut être miſe en mouvement, ſoit ſuſceptible d'être conſiderée, par rapport à ſon effet, dans le choc des corps de troupes, comme dans celui des corps phyſiques ; car, dans ceux-ci, la vîteſſe une fois imprimée au corps, par la force motrice, ſe ſoutient toujours la même, juſqu'à la rencontre des corps qu'il doit choquer ; & les corps ſe choquent avec leurs quantités de mouvement entieres, qui ſont les produits de leurs maſſes & de leurs vîteſſes.

La comparaiſon eſt moins defectueuſe dans le choc des corps de Cavalerie, la vîteſſe avec laquelle un tel corps eſt mis en mouvement, peut

produire un certain effet phyſique, parceque les chevaux une fois animés, emportent leurs cavaliers malgré eux ; mais dans le choc des corps d'Infanterie, il eſt impoſſible que la vîteſſe avec laquelle ces corps peuvent être mis en mouvement, ſoit capable de produire l'effet phyſique, que pluſieurs tacticiens s'imaginent devoir en attendre pour le choc.

§ 9.

Deux raiſons l'empêchent : la premiere eſt, qu'indépendamment du choc phyſique, il y a encore une eſpèce de choc moral, fondé ſur le raiſonnement que fait le ſoldat ſoit par reflexion, ſoit naturellement & comme par inſtinct ; & ce raiſonnement influe néceſſairement ſur la détermination de ſa volonté ; de maniere, que lorſqu'une troupe en mouvement pour le choc, arrive ſur l'ennemi, elle aura rallenti beaucoup de ſa vîteſſe ; car, les mouvements que les ſoldats ſont obligés de faire, pour ſe ſervir de leurs armes, attaquer l'ennemi, & l'enfoncer avec la bayonnette, rallentiſſent néceſſairement la célérité de la marche.

La ſeconde eſt, que la vîteſſe ne peut jamais être aſſez conſidérable, pour procurer une force de choc complette ; car, ſi la vîteſſe eſt trop accélerée, elle ſe trouve en oppoſition avec l'union des files, & la preſſion des rangs, eſſentielles à la force du choc ; les ſoldats ne pouvant marcher long-tems avec une certaine vîteſſe, ſans déranger cette union & cette preſſion, c'eſt-à-dire, ſans qu'il ne ſe forme des intervalles entre les files, & ſur-tout entre les derniers rangs.

§ 10.

Les avantages les plus réels & les plus ſolides, que la vîteſſe procure à une troupe en mouvement pour tomber ſur l'ennemi, conſiſtent en ce que la célérité de la marche fait gagner du temps, décider une affaire plus promptement, & ſur-tout, éviter le feu de l'ennemi, auquel elle ſeroit plus longtemps expoſée, ſi elle marchoit d'un pas lent.

D'un autre côté, la vîteſſe de la marche anime le ſoldat, augmente ſa confiance, l'étourdit ſur le danger; & par un effet contraire, étonne l'ennemi, de maniere, que voyant marcher à lui une troupe avec audace & célérité, il commence à s'ébranler, avant d'être réellement attaqué; tel eſt le cœur de l'homme.

§ 11.

Il reſulte enfin de ces conſidérations ſur les deux objets principaux de notre tactique, que la perfection de cet art conſiſte aujourd'hui à réunir, autant qu'il eſt poſſible, les avantages du feu, avec ceux du choc, dans l'ordonnance la plus convenable à l'éxécution de ces deux actions.

Or, comme ce n'eſt qu'après avoir déterminé la diſpoſition la plus naturelle & la plus propre à chacun de ces objets, que l'on peut entrer dans le détail de leur pratique, nous allons déterminer l'arrangement de troupes relativement à ces deux objets diſtinctifs, afin de pouvoir dans la ſuite faire connoître ces deux actions en elles-mêmes, & établir la certitude de leurs avantages.

CHAPITRE TROISIEME.

Hauteur, front & diviſion des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

NOUS avons prouvé, que par la nature de nos armes, notre tactique embraſſe deux objets eſſentiels, qui ſont le feu & le choc; il eſt donc néceſſaire, que ces deux objets ſoient réunis, autant qu'il eſt poſſible, dans une méthode de ranger les troupes, qui en rempliſſant l'un, ne prive pas des avantages de l'autre; le moyen le plus ſimple, & en même temps le plus sûr de parvenir à établir cette méthode de ranger les troupes, & à la fixer invariablement, eſt de poſer pour baze, une diſpoſition primitive, qui ſoit l'ordre naturel & ordinaire d'une troupe, dont on puiſſe faire réſulter telle ou telle diſpoſition ultérieure, que l'on jugera néceſſaire, ſuivant les occaſions, & les circonſtances.

Tout militaire éclairé, qui fait dépendre la découverte de ces principes, des faits & des obſervations qui en dépendent, ne peut diſconvenir que l'uſage du feu n'exige ordinairement beaucoup de front, & peu de profondeur; ſelon la nature de nos armes, toutes les actions de guerre commencent néceſſairement, & ſouvent même ſe décident par le feu. Ainſi l'ordonnance la plus convenable à l'action du feu,

doit être conſidérée comme la diſpoſition primitive, & l'ordre naturel des troupes.

L'expérience & le raiſonnement s'accordent à nous prouver, que ſi cette ordonnance étoit établie ſur une grande profondeur des rangs, elle ſeroit défectueuſe; elle priveroit une troupe d'une quantité conſidérable de ſon feu, puiſque au-delà du troiſieme rang, aucune troupe ne peut en fournir ſans danger, ni difficulté; ſans danger, parce que l'Artillerie nombreuſe, qui eſt employée aujourd'hui dans les actions, détruiroit certainement une troupe rangée ſur une trop grande profondeur, & cette deſtruction eſt d'autant plus importante à éviter, que c'eſt préciſément l'effet meurtrier de cette Artillerie, qui a déjà fait abandonner ſucceſſivement l'uſage des piques, & prendre le parti d'étendre les troupes ſur plus de front, & d'en diminuer la hauteur, afin que le canon détruiſe moins d'hommes, & que le feu des derniers rangs ne devienne pas inutile, & même nuiſible aux premiers; ſans difficulté, parce qu'une ordonnance ſur une grande profondeur, nuit eſſentiellement à la marche, & que plus une troupe a des rangs, plus les derniers rangs, lorſqu'on marche avec une certaine vîteſſe, laiſſent d'intervalle entre eux, & plus cette ordonnance ſe trouve en contradiction, avec les moyens dont on fait dépendre principalement la force d'une troupe, qui ſont l'union des files, la preſſion des rangs, & la vîteſſe du mouvement.

§ 2.

Les Tacticiens modernes ſont aujourd'hui très

partagés ſur la diſpoſition primitive, & l'ordre naturel d'une troupe pour déterminer & fixer invariablement l'un & l'autre dans l'ordonnance la plus raiſonnable pour le feu; mais il n'y a que ceux qui forment les troupes ſur trois de hauteur, en faveur deſquels l'expérience & le raiſonnement s'accordent.

Les autres, ou travaillent ſur des principes erronnés, qui ſe trouvent en contradiction avec la nature de nos armes, ou s'ils approchent même en quelque maniere, du point de perfection dont notre tactique eſt ſuſceptible, pour réunir les avantages du feu & du choc, leurs principes ſont purement ſpeculatifs, par conſéquent peu sûrs, peu ſuſceptibles d'une application fixe, & tombent dans le vague des ſyſtêmes; car, quelque ſoin que l'on puiſſe apporter à exercer, & à dreſſer les ſoldats aux attitudes, & aux poſitions on trouvera des inconvenients inſurmontables, à faire pratiquer le feu à une troupe, ſur plus de trois de hauteur.

On ne rencontre déjà que trop de difficultés, même dans cette ordonnance, quoiqu'en effet la plus raiſonnable, en ce qu'elle procure le plus de commodité, ou pour mieux dire le moins d'inconvenients pour le feu, & par conſéquent qu'elle convient le plus à la nature de nos armes, à l'uſage que l'on peut en faire, en un mot à la maniere de combattre praticable, & aujourd'hui généralement prariquée.

§ 3.

L'ordre ſur trois *rangs*, eſt donc celui, qui

doit être établi & fixé, comme la diſpoſition primitive, & l'ordre naturel de toute troupe d'Infanterie, & par conſéquent d'un bataillon.

Les Tacticiens même, qui dans leurs ſyſtêmes & leurs ſpéculations, réjettent cette ordonnance, & prétendent qu'elle eſt defectueuſe, & que par cette pratique, on tombe dans un excès de foibleſſe qui leur paroît dangereuſe, ne peuvent lui réfuſer l'avantage du feu; à la vérité ils, cherchent à perſuader en même temps, que les bataillons ſur trois de hauteur, ne ſont bons que pour tirer, qu'ils ne ſont formés que pour cet objet, & que par cet arrangement, on ſe trouve réduit à faire conſiſter la force principale & unique de l'Infanterie, dans ſon feu; mais tout homme de guerre, qui poſſéde l'expérience & la pratique de ſon métier, ſaura toujours apprécier également, & l'avantage, qui peut réſulter dans un terrain coupé & inabordable du feu, qu'une Infanterie bien rompue à cette partie de ſon exercice, eſt capable de faire, & le ſuccès qu'une ligne d'Infanterie peut au contraire ſe promettre, dans un terrain, où l'on peut aborder l'ennemi, en marchant à lui ſans tirer, & tombant deſſus, en lui préſentant la bayonnette.

Il eſt inconteſtable, que de deux bataillons égaux, deſtinés à combattre l'un contre l'autre, dont l'un marchera en ordre, avec hardieſſe & célérité, & ſans tirer, à l'autre qui tirera; celui, qui aura tiré en ſe flattant que ſon feu détruira l'ennemi, & qui verra enſuite, non-ſeulement le peu d'effet que ce feu aura produit, mais encore, que l'ennemi a conſervé le ſien; il eſt inconteſtable, dis-je, que ce batail-

lon ne ſoit rompu & battu infailliblement, parce qu'il eſt dans la nature qu'une troupe qui s'eſt defaite de ſon feu, doit être déconcertée, lorſqu'elle voit marcher à elle, à travers la fumée, des gens qui ont conſervé le leur, & qui s'avancent au grand pas & en ordre. Or, cela n'eſt pas plus difficile à des bataillons ſur trois de hauteur, que s'ils étoient ſur une plus grande profondeur; car, ſi ceux-ci, ſont formés dans une juſte proportion de force & d'étendue, ſuivant les principes véritables d'une tactique bien entendue, & les vues d'une bonne pratique, ils auront toujours ſur les autres, les avantages de l'agilité, de la vîteſſe, & du feu.

§ 4.

Après avoir ainſi démontré, déterminé, & fixé la hauteur du bataillon; nous examinerons quel doit être ſon front, & par conſéquent ſa force.

Le front du bataillon doit dépendre de ſa force uniquement; car la hauteur en étant fixe & déterminée, le front en peut varier, en proportion de la force totale, pourvu qu'il en ſoit toujours le tiers, & que dans l'action ce ſoit une régle invariable, de maintenir conſtamment de même la hauteur des bataillons, aux dépens de leurs fronts.

Le front du bataillon étant égal au tiers de ſa force totale, cette force doit être reglée dans une proportion aſſez juſte, pour que le front n'en ſoit pas trop étendu; car, quoique le feu exige que les bataillons ſoient étendus ſur un grand front, cette extenſion doit avoir des bor-

nes, & il ne ſeroit pas convenable, que le front des bataillons fut ſi grand, que ceux qui les commandent, ne puſſent avoir l'œil ſur toutes leurs parties, & que les mouvements du bataillon entier, devînſſent d'une exécution trop difficile.

La proportion la plus juſte & la plus raiſonnable, que l'on puiſſe mettre dans le front des bataillons, eſt ſans contredit, celle qui en fixe l'étendue *à* 160 *files*; car, au moyen de cette étendue, la force totale des bataillons ſe trouve reglée de maniere, que ces corps ne ſont jamais, ni trop foibles, ni trop nombreux. D'ailleurs, un front de 160 files, peut être conſidéré avec raiſon, comme le plus grand front poſſible des bataillons, par les ſoins & les attentions qu'il faut apporter à la marche, & à tous les mouvements du bataillon entier.

§ 5.

Tous les militaires qui ont eu occaſion de manier des troupes avec réflexion & connoiſſance, ne pourront s'empêcher de convenir qu'un bataillon compoſé de plus de 160 files ne devienne non-ſeulement trop difficile à faire mouvoir, mais qu'il eſt même impoſſible d'éviter & de prévenir un flottement conſidérable dans ſes mouvements, & ce flottement qui le prive de l'union, & de l'adhérence entre ſes parties, eſſentielles à ſa ſolidité, le prive auſſi de la vîteſſe, avec laquelle il doit ſe mouvoir, par conſéquent de l'ordre, de la force, & de la réſiſtance; car la maniere la plus avantageuſe de réſiſter, eſt de prévenir l'attaque en attaquant

ſoi-

ſoi-même ? & cela n'eſt poſſible, qu'autant qu'un bataillon eſt en état, d'aborder l'ennemi, par un mouvement dont la vîteſſe ſoit plus grande, que celle du corps oppoſé, & exécuté avec ordre & fermeté, ſans qu'il y ait un flottement ſenſible. On nomme flottement, la ligne tortueuſe & ſerpentante, que prend le front d'un bataillon en mouvement, au lieu de la ligne droite qu'il doit toujours conſerver, quels que ſoient les mouvements qu'il faſſe. Les inconvenients en ſont très-dangereux, & il eſt eſſentiel de les prevenir, par toutes ſortes de moyens; car, ſi un bataillon eſt chargé, dans une telle ſituation, par un autre mieux en ordre, il ne peut éviter d'être rompu & défait.

Ainſi, plus un bataillon a d'étendue, plus il eſt expoſé à tomber dans ce defaut, même dans un terrain choiſi, par conſéquent à plus forte raiſon, dans un champ de bataille occupé au hazard, où l'on auroit à ſurmonter les obſtacles d'un terrain irrégulier; au lieu qu'un front médiocre conſerve plus aiſément la ligne droite; & s'il y arrive quelque flottement, il ſera plus aiſé à corriger & à prévenir. Enfin, une plus grande étendue de front empêche encore que ceux qui commandent un tel bataillon, ne puiſſent avoir une attention égale ſur toutes ſes parties en même tems, ni s'en faire entendre, pour remèdier à l'inſtant au moindre dérangement qui peut s'y gliſſer. Elle influe auſſi ſur celle des diviſions, de ſorte que les Officiers qui les commandent en particulier, ne peuvent faire agir leurs troupes aſſez facilement, ni s'en faire entendre; & ſi pour éviter cet inconvénient, on vou-

loit en augmenter le nombre, ce ne ſeroit que multiplier la confuſion.

§ 6

La hauteur & le front des bataillons étant connus & fixés, il nous reſte à déterminer, le nombre des parties égales entre elles, qui doivent le plus les diſtinguer; car, quoique la diſpoſition d'un bataillon en ordre de combat, ſuppoſe que ce corps doit reſter en entier, il eſt abſolument néceſſaire qu'il y ait des parties diſtinctes, propres à ſe ſeparer au beſoin, afin qu'un bataillon ſoit toujours en état d'agir, ſuivant les circonſtances, & qu'il y ait de l'ordre dans ſes divers mouvements, & dans ſes manœuvres.

Cette diviſion du bataillon en ſes parties, ſe trouve toute naturelle, dans le nombre de compagnies qui le forment; & il ſera prouvé ci-après, qu'elle eſt en effet, non-ſeulement la plus naturelle, mais encore la plus avantageuſe & la plus convenable.

Mais outre cette diviſion naturelle du bataillon, par le nombre de ſes compagnies, il en eſt une autre qu'il eſt important de mettre en uſage; & qui eſt, de diſtinguer le bataillon en un certain nombre, & en différentes ſortes de parties égales entre elles. En conſéquence, on diſtingue le bataillon *en deux demi-rangs* ou *aîles*, en *quatre quarts de rangs* ou *diviſions*, & c'eſt ici, où ce terme, qui exprime par lui même, l'action de diviſer un tout en ſes parties, eſt employé pour exprimer les parties mêmes; chaque quart de rang eſt diſtingué *en deux demi-rangs* ou *pelotons*; chaque peloton en *deux demi-rangs* ou

ſections; & enfin chaque ſection *en deux demi-rangs* ou *eſcouades.*

Au moyen de cet arrangement, tout bataillon ſe trouve diviſé *en deux aîles, en quatre diviſions* principales, *& en huit pelotons*, & cette diviſion eſt eſſentielle & indiſpenſable pour les manœuvres. Quant à la ſubdiviſion *en ſections*, & *en eſcouades*; elle n'eſt à la vérité d'aucune néceſſité eſſentielle pour les manœuvres, mais elle ſert avantageuſement pour l'ordre & les détails du ſervice, & pour différents mouvements de pure commodité, ou de convenance.

§ 7.

Voilà ce qui concerne l'arrangement des troupes d'Infanterie; paſſons à celui des troupes de Cavalerie.

La diſpoſition primitive & l'ordre naturel de l'eſcadron ne partagent pas moins l'opinion des Tacticiens.

Les uns forment les eſcadrons ſur trois rangs, & prétendent que cette ordonnance eſt la plus ſuſceptible de ſolidité.

Les autres propoſent de ne les former que ſur deux rangs, & cherchent à perſuader qu'une Cavalerie rangée ſur deux de hauteur joint toute la force néceſſaire, à une plus grande agilité, & peut par conſéquent en embraſſer aiſément par les flancs une autre, quoique ſur trois rangs, manœuvre la plus eſſentielle pour le ſuccès d'un combat de Cavalerie. En effet, le premier rang étant le ſeul qui choque, & le ſecond rang ne faiſant que ſoutenir, un troiſieme rang ne peut rendre aucun ſervice pour

l'attaque. Une troiſieme claſſe enfin, veut que l'on forme la Cavalerie ſur trois de hauteur, afin qu'elle puiſſe charger & combattre ſur deux, & c'eſt en faveur de celle là que l'expérience & le raiſonnement s'accordent le plus; car il n'eſt gueres poſſible, qu'à la guerre les eſcadrons ſoient toujours exactement complets : ou s'ils le ſont, il y a mille occaſions, où un eſcadron allant à la charge, s'ouvre, ſe dèsunit, ou eſt obligé d'augmenter ſon front pour déborder, ou pour ne pas être débordé; & alors un troiſieme rang peut devenir d'une reſſource infinie.

En conſéquence, l'arrangement le plus juſte que l'on puiſſe prendre, c'eſt de faire dépendre la hauteur de l'eſcadron de ſa force totale, & d'en fixer le front, de maniere qu'il ne ſoit jamais ni au-deſſous, ni au-deſſus *de cinquante files*, & qu'il ſoit toujours, ou *le tiers*, ou *la moitié* de la force totale, ſuivant les différentes variations auxquelles cette force peut être aſſujettie; par ce moyen, il ſe trouve toujours dans un eſcadron, une proportion de force & d'étendue aſſez juſte, pour qu'il forme un corps, qui ait le nombre & la force néceſſaires, & pour que ſes mouvements entiers, ne deviennent ni trop difficiles, ni ſujets au flottement, d'autant plus à craindre & à éviter dans la Cavalerie, qu'il eſt plus dangereux & plus difficile d'y remédier.

§ 8.

Quoique l'eſcadron doive être conſideré, comme un corps deſtiné à combattre réuni, & que

ſa diſpoſition naturelle en ordre de combat ſuppoſe qu'il doit toujours reſter en entier, il eſt important que cette troupe ſoit diſtinguée en pluſieurs parties égales entre elles, & que ces parties diſtinctes ſoient propres à ſe ſéparer au beſoin, afin qu'un eſcadron ſoit toujours en état d'agir ſuivant les circonſtances.

Cette diviſion de l'eſcadron ſe trouve, à la vérité, toute naturelle dans le nombre des files dont il eſt compoſé.

Mais outre cette diviſion naturelle, on le diſtingue *en deux demi-rangs*, ou *demi-eſcadrons*, & *en quatre quarts de rangs ou diviſions.*

LIVRE SECOND.

Composition & formation des différentes troupes d'Infanterie.

CHAPITRE PREMIER.

Composition d'une compagnie.

PARAGRAPHE PREMIER.

UNE compagnie de grenadiers sera composée comme il suit :

Capitaine	1	
Pr. Lieutenant	1	
Sd. Lieutenant	1	
Sous-Lieutenant	1	
	4	Officiers.
Sergent d'affaire	1	
Sergents	4	
Fourier	1	
	6	Bas-officiers.
Caporaux	8	
Appointés	8	
Grenadiers	104	
Tambours	2	

Fifres	2
Charpentier	1
Chirurgien	1
Total	136 hommes.

Les 8 caporaux, les 8 appointés, & les 104 grenadiers ſeront diſtribués en 8 eſcouades de 15 hommes chacune, y compris un caporal & un appointé.

§ 2.

Une compagnie de fuſiliers ſera compoſée comme il ſuit.

Capitaine	1
Pr. Lieutenant	1
Sd. Lieutenant	1
Sous-Lieutenant	1
	4 Officiers.

Sergent d'affaire	1
Sergents	4
Fourier	1
Garde drapeau	1
	7 Bas-officiers.

Caporaux	8
Appointés	8
Fuſiliers	120
Tambours	3
Muſiciens	2
Charpentier	1

Chirurgien 1

Total 154 hommes.

Les 8 caporaux, les 8 appointés, & les 120 fusiliers seront distribués en 8 escouades, de 17 hommes chacune pour l'ordre du service, & de 15 hommes, chacune pour l'ordre de bataille, y compris un caporal & un appointé.

§ 3.

Les appointés seront à l'instar des vétérans chez les Romains, les premiers soldats d'une compagnie, & commanderont les autres soldats en vertu de la primauté que leur donne leur ancienneté.

Ils seront toujours choisis entre les soldats les plus anciens de la compagnie, & distingués par une solde plus forte, & quelque marque extérieure sur l'habit.

Ils seront distingués encore des autres soldats dans le service journalier, en ce qu'ils n'en feront d'autre que la garde des drapeaux. Cette confiance particuliere, méritée par l'ancienneté des services, forme un sujet d'émulation dont on peut tirer les plus grands avantages.

Chaque appointé répondra au caporal, de la propreté, & du bon ordre d'une moitié de l'escouade.

§ 4.

Les caporaux seront des bas-officiers inférieurs aux sergents, & tenus de vivre, d'habiter, &

de combattre avec les ſoldats de leur eſcouade, afin de pouvoir veiller de près ſur leurs actions.

Ils doivent à cet effet avoir pleine autorité ſur les ſoldats de leur eſcouade pour s'en faire reſpecter & obéir.

Ils doivent être choiſis, ſans égard à l'ancienneté, entre les ſoldats de diſtinction les plus braves, les plus intelligents & les plus capables, ſachant écrire & calculer, & autant qu'il eſt poſſible, parmi des enfants de bons bourgeois, qui auront reçu une certaine éducation.

Ils doivent être diſtingués des appointés par une ſolde plus forte, & des marques extérieures ſur l'habit.

Chaque caporal répondra de la propreté & du bon ordre de ſon eſcouade, au ſergent de la ſection.

§ 5.

Le garde drapeau ſera un bas-officier égal aux ſergents, mais choiſi entre les caporaux les moins capables pour être ſergents; toutes fois intelligent, brave, ingambe & vigoureux. Ses fonctions principales ſeront d'eſcorter le drapeau par tout, & de le porter en route & dans les marches ordinaires.

Outre ces fonctions principales, il en aura de particulieres, & ce ſera d'aider le fourier dans quelques uns de ſes détails, & de ſervir d'ordonnance aux Officiers ſupérieurs.

Il ſera diſtingué des caporaux par la ſolde, & des marques extérieures ſur l'habit.

§ 6.

Le fourier ſera de même un bas-officier égal aux ſergents ; mais diſtingué du garde-drapeau par la ſolde, & des marques extérieures ſur l'habit.

Comme le ſervice journalier auquel il eſt particulierement deſtiné dans la compagnie, lui preſcrit des fonctions qui s'étendent ſur tous les détails de l'entretien, de l'armement, de l'habillement, de l'équipement, du logement & du campement, & en général ſur toutes les diſtributions, il doit être éxempt de tous autres ſervices, & choiſi entre les caporaux non-ſeulement les plus diſtingués & les plus intelligents ; mais encore d'une fidèlité & d'une probité reconnues, & ſur-tout ſavoir écrire & calculer dans la plus grande perfection.

§ 7.

Les ſergents ſeront choiſis entre les caporaux les plus capables ſans égard à l'ancienneté, & diſtingués des fouriers par la ſolde & des marques extérieures ſur l'habit.

Chacun des quatre ſergents d'une compagnie ſera attaché à deux eſcouades formant une ſection, pour y veiller, & répondre de la propreté & du bon ordre de cette ſection, au ſergent d'affaire

§ 8.

Le ſergent d'affaire ſera un bas-officier ſu-

périeur à tous les autres, leſquels ſeront tenus à la ſubordination & à l'obéiſſance envers lui.

Il doit être choiſi entre les bas-officiers, les plus diſtingués & les plus capables ſans égard à l'ancienneté, & uniquement ſuivant le mérite la conduite, & les talents.

Un bon ſergent d'affaire peut être régardé comme l'ame d'une compagnie. Tous les détails de l'ordre & de la diſcipline intérieure de cette troupe roulent ſur lui, & il en répond aux Officiers & particulierement au Capitaine.

§ 9.

Les Lieutenants doivent veiller ſur tous les détails de la diſcipline, de la tenue, de l'inſtruction & de l'ordre du ſervice, dont le Capitaine les charge dans la compagnie, & en répondre au Capitaine.

§ 10.

Le Capitaine eſt le chef principal de la compagnie, & doit être ſeul reſponſable aux Officiers ſupérieurs, de la diſcipline, de l'exercice, de la tenue, du bon ordre, du bon eſprit, de la bravoure, & en un mot, de l'inſtruction la plus parfaite de ſa troupe.

Il doit à cet effet avoir pleine autorité ſur les Officiers ſubalternes de ſa compagnie, & pouvoir de tenir la main par tous les moyens d'une ſubordination ſtricte & bien entendue, à ce qu'il ſoit puiſſamment aidé de ſes Lieutenants, & que chacun rempliſſe exactement tous ſes devoirs, dans la partie dont il eſt chargé.

CHAPITRE SECOND.

Ordre de bataille d'une compagnie.

PARAGRAPHE PREMIER.

LA compagnie que nous venons de former, devant faire partie d'un bataillon, il eſt évident que c'eſt de la bonne diſpoſition particuliere des compagnies, que peut réſulter la diſpoſition avantageuſe du bataillon; ainſi chacune des compagnies qui doivent former un bataillon, doit être miſe en bataille, pour que le bataillon puiſſe être rangé. Il s'agit donc ici de choiſir l'arrangement le plus ſimple & le plus naturel que l'on puiſſe mettre en uſage, comme le meilleur & le ſeul qui ſoit praticable avec régularité.

§ 2.

En conſéquence une compagnie ſera rangée en bataille ſur trois rangs, ſuivant ſa diſtribution par eſcouades.

Diſtribuée en huit eſcouades, dont chacune doit former cinq files; elle aura quarante files de front.

Le caporal de chaque eſcouade ſera placé au premier rang de la premiere file; & l'appointé au dernier rang de la premiere file.

Le reſte des rangs de chaque eſcouade ſera formé de maniére, que le premier rang ſoit com-

posé des hommes les plus grands, les mieux faits, & autant qu'il sera possible, des plus anciens & des plus braves soldats ; le troisieme rang de ceux qui suivent les premiers ; & le second rang du reste de l'escouade.

On observera seulement, que dans les escoudes impaires, c'est la file de la droite qui est la premiere file ; mais que dans les escouades paires, la file de la gauche doit être la premiere file. Car, il est convenable que les sections des compagnies soient marquées, ainsi que les pelotons, par le caporal au premier rang, & l'appointé au dernier.

§ 3.

Les escouades doivent être rangées les unes à côté des autres, dans l'ordre où elles se suivent. En conséquence la premiere doit former l'aîle droite, & la huitieme l'aîle gauche de la compagnie.

Au moyen de cet arrangement, une compagnie se trouvera divisée en huit escouades de cinq files, en quatre sections de dix files, & en deux pelotons de vingt files de front.

La premiere & deuxieme escouade formeront la premiere section ; la troisieme & quatrieme escouade formeront la seconde section ; & ces quatres premieres escouades formeront le premier peloton.

La cinquieme & sixieme escouades formeront la troisieme section ; la septieme & huitieme escouades formeront la quatrieme section ; & ces quatre dernieres escouades formeront le second peloton.

Des quatre sergents d'une compagnie, il y

en aura deux à chaque peloton. Le premier ſergent ſera à l'aîle droite du premier rang du premier peloton. Le ſecond ſergent ſera à l'aîle gauche du premier rang du ſecond peloton, Le troiſieme ſergent ſera à l'aîle droite du dernier rang du premier peloton. Le quatrieme ſergent ſera à l'aîle gauche du dernier rang du ſecond peloton.

Le ſergent d'affaire ſera derriere le troiſieme rang du premier peloton en ſerre-file.

Le fouriet ſera derriere le troiſieme rang du ſecond peloton en ſerre-file.

Le garde-drapeau, lorſqu'il ſera à la compagnie, ſe tiendra auſſi derriere le troiſieme rang.

§ 4.

La compagnie étant en bataille pour la parade, les Officiers ſe placent à la tête de la compagnie.

Le Capitaine au centre de la compagnie à trois pas en avant du premier rang.

Le premier Lieutenant derriere le Capitaine à deux pas en avant du premier rang.

Le ſecond Lieutenant au centre du premier peloton à deux pas en avant du premier rang.

Le ſous-Lieutenant au centre du ſecond peloton à deux pas en avant du premier rang.

Les tambours, les muſiciens, & le charpentier à l'aîle droite de la compagnie, tous ſur un ſeul rang, & allignés avec le premier rang de la troupe.

§ 5.

La compagnie étant en bataille pour le com-

bat, la diſpoſition des Officiers change. Partie entre dans les rangs ; partie paſſe derriere la troupe en ſerre-file.

Le Capitaine ſe place à l'aîle droite du premier rang du premier peloton ; & le ſergent qui y étoit, paſſe à la droite du ſecond rang.

Le premier Lieutenant ſe place à l'aîle gauche du premier rang du ſecond peloton ; & le ſergent qui y étoit, paſſe à l'aîle gauche du ſecond rang.

Le ſecond Lieutenant ſe place derriere le troiſieme rang, au centre du premier peloton, en ſerre-file avec le ſergent d'affaire.

Le ſous-Lieutenant ſe place derriere le troiſieme rang, au centre du ſecond peloton, en ſerre-file avec le fourier.

CHAPITRE TROISIEME.

Ordre de marche d'une compagnie

UNE compagnie, lorſqu'elle ſe trouve dans le cas de marcher ſéparément pour ſe tranſporter, ſoit ſur une place d'exercice ou à un rendez-vous quelconque, doit marcher par ſections.

En conſéquence, voici l'ordre de marche qu'elle doit obſerver:

Le charpentier.

Les tambours, & les muſiciens.

Le Capitaine.

Suivi de la premiere ſection ayant un bas-officier à l'aîle droite du premier rang, & un à l'aîle droite du dernier.

Le ſecond Lieutenant.

Suivi de la deuxieme ſection, ayant le ſergent d'affaire derriere le troiſieme rang en ſerre-file.

Le ſous Lieutenant.

Suivi

Suivi de la troiſieme ſection, ayant le garde drapeau en ſerre-file ; s'il eſt à la compagnie.

Le premier Lieutenant.

Suivi de la quatrieme ſection, ayant un bas-officier à l'aîle gauche du premier, & un à l'aîle gauche du dernier rang ; & le fourier derriere le troiſieme rang en ſerre-file.

CHAPITRE QUATRIEME.

Compoſition d'un bataillon.

PARAGRAPHE PREMIER.

De même qu'une compagnie a été formée de pluſieurs eſcouades réunies, de même un bataillon doit être compoſé de pluſieurs compagnies réunies en un corps.

A la tête de ce corps il doit y avoir un commandant, dont les devoirs ſont les mêmes relativement au bataillon, que ceux du Capitaine relativement à la compagnie ; mais plus étendus en raiſon de ce que ſa troupe eſt plus nombreuſe, & moins minutieux, en raiſon de ce qu'ils ſont plus étendus.

Ce commandant, qui ſera un Major, doit avoir ſous lui, outre les Officiers des compagnies, un aide-Major, & un Officier porte drapeau.

§ 2.

Un bataillon ſera donc conſidéré comme un corps d'Infanterie, compoſé d'un certain nombre de compagnies réunies, ſous le commandement & la direction particuliere d'un chef appellé Major.

Il n'importe, à la vérité, en quel nombre ſoient ces compagnies; mais il eſt évident que ſi le nombre en étoit trop grand, il en réſulteroit trop de commandants de grade égal, pour le front d'un bataillon dont chacun auroit un trop petit nombre de ſoldats à commander; ce défaut eſt eſſentiel à éviter.

C'eſt pourquoi j'ai proportionné la force des compagnies dont je viens de détailler la compoſition, de maniere que quatre compagnies de fuſiliers & une de grenadiers forment un bataillon.

Cet arrangement m'a paru d'autant plus convenable & avantageux, que par ce nombre médiocre de compagnies, il ne ſe trouve dans un bataillon que le nombre d'Officiers indiſpenſablement néceſſaire, & qu'une juſte proportion dans le nombre d'Officiers de chaque grade, fait regner dans les détails du ſervice, l'ordre & l'exactitude, donne à cet état la conſidération qui lui eſt due, & la lui conſerve par la facilité qu'elle procure de le compoſer comme il convient.

§ 3.

Le trop grand nombre d'Officiers entraîne les plus grands inconvénients.

Il s'oppoſe abſolument au bien du ſervice, par la confuſion qu'il met dans ſes détails, par l'aviliſſement où tombe l'état militaire lorſque les grades, & ſur-tout, celui de Capitaine ſont trop multipliés, s'acquiérent trop facilement, par l'embarras où l'on ſe trouve dans une guerre un peu vive de choiſir des Officiers, de ſorte que l'on eſt ſouvent réduit à les chercher dans une claſſe d'hommes, qui n'eſt point faite pour y être admiſe, & dont il faudroit compoſer le corps des bas-officiers, je veux dire le bourgeois, & le marchand; & enfin par l'impoſſibilité où ſe trouve un Souverain quelque puiſſant qu'il ſoit, de faire un traitement convenable, à une quantité ſurabondante d'Officiers, qu'il eſt cependant juſte & eſſentiel d'entretenir honorablement chacun ſuivant ſon grade.

§ 4.

Un bataillon ſera donc compoſé comme il ſuit:

Compagnie de grenadiers . .	1
Compagnies de fuſiliers . . .	4
Total	5 Compagn.

Leſquelles réunies doivent former un corps de:

23 Officiers y compris ceux de l'Etat-Major.
34 Bas-officiers.
40 Caporaux.
40 Appointés.
104 Grenadiers.
480 Fusiliers.
14 Tambours.
10 Musiciens.
5 Charpentiers.
5 Chirurgiens.

755 hommes.

De ces 755 hommes, il faut en déduire 136 qui forment la compagnie de grenadiers ; c'est une troupe d'élite, toujours séparée du bataillon, & qui ne doit point entrer en ligne de compte pour faire nombre dans ses divisions ; son poste est à la droite ou à la gauche d'un bataillon. Là, elle exécute séparément les feux & les mouvements que l'on juge à propos de lui faire pratiquer ; d'ailleurs, à la guerre elle est toujours detachée du bataillon pour former des corps de grenadiers.

§ 5.

Cette déduction laisse 619 hommes dont il faut encore retrancher 19 Officiers & 28 bas-officiers, uniquement occupés dans le combat & chargés de conduire les soldats, & de maintenir parmi eux l'ordre & la discipline ; 12 tambours, 8 musiciens, 4 charpentiers, 4 chirurgiens inutiles pour le combat ; & enfin 64 hommes qu'il faut compter pour les ho-

pitaux, le ſervice journalier & la deſertion, faiſant en tout 139 hommes.

Il reſte donc 480 hommes y compris les caporaux & les appointés, pour combattre avec des armes à feu; rangés ſur trois rangs, ils forment un front de 160 hommes, occupent ſur le terrain 160 pas, ſur leſquels on place encore les Officiers & les bas-officiers.

Moyennant cette compoſition, un bataillon forme un corps proportionné ſuivant les regles d'une bonne tactique, & capable de ſupporter les pertes inévitables à la guerre.

En joignant à cette diſpoſition des arrangements ſages & sûrs pour fournir les récrues néceſſaires, ce bataillon peut toujours être ſoutenu à 480 combattants ſous les armes; rangé en bataille, il formera un front de 160 files, & par conſéquent un corps capable d'efforts vigoureux pour attaquer & pour réſiſter.

CHAPITRE CINQUIEME.

Ordre de bataille d'un bataillon.

PARAGRAPHE PREMIER.

UN bataillon doit être rangé en bataille ſuivant ſa diſtribution par compagnies ; & les compagnies doivent être rangées les unes à côté des autres, ſuivant l'ancienneté de leurs Capitaines.

Tout autre uſage ſeroit mal fondé ; en effet, il n'y a aucune bonne raiſon de donner aux compagnies dans le bataillon un rang différent de celui que l'on donne à leurs Capitaines, car ſi le Capitaine a un poſte d'honneur dans le bataillon, qui eſt de commander une des aîles, ſa compagnie doit l'avoir auſſi ; l'un ne doit pas être ſéparé de l'autre.

En conſéquence la compagnie de grenadiers, comme troupe d'élite, doit occuper la droite du champ de bataille.

La premiere compagnie de fuſiliers ſera placée à la gauche de celle de grenadiers, pour fermer l'aîle droite du bataillon.

La troiſieme à la gauche de la premiere.

La quatrieme à la gauche de la troiſieme.

La ſeconde à la gauche de la quatrieme ; pour fermer l'aîle gauche du bataillon.

§ 2.

La bataillon étant en bataille pour la parade, les Officiers ſe placeront ſur le front du bataillon à la tête de leurs compagnies, comme il a été expliqué § 4 Chap. II, & formeront entre eux deux lignes paralleles au premier rang; les Capitaines à trois pas, & les ſubalternes à deux pas de diſtance du premier rang.

Le drapeau ſe placera au centre du bataillon, à la même diſtance & ſur les mêmes allignements que les ſubalternes, ayant un garde à ſa droite & un à ſa gauche, à un pas derriere lui, & les deux autres derriere le bataillon.

Les tambours & muſiciens à l'aîle droite du bataillon ſur deux rangs allignés avec le premier rang. Les charpentiers à la droite des muſiciens ſur un ſeul rang, & allignés avec le premier rang. La place du Commandant doit être à trois pas en avant du drapeau.

Les autres Officiers de l'Etat-Major ſe placent aux aîles en avant du premier rang.

§ 3.

Le bataillon étant en bataille pour le combat; les Officiers & les bas-officiers prennent dans leurs compagnies les places déſignées à cet effet § 5 Chap. II; avec cette différence que dans la compagnie qui ferme la gauche du bataillon, le Capitaine ſe place à l'aîle gauche du premier rang du ſecond peloton de ſa compagnie; le Pr. Lieutenant ſe place à l'aîle droite du

premier rang, du premier peloton; le Sd. Lieutenant & le ſergent d'affaire en ſerre-file derriere le peloton du Capitaine, & le ſous-Lieutenant & le fourier en ſerre-file derriere le peloton du Pr. Lieutenant.

Le drapeau entre ſes deux gardes coude à coude, reſte en avant du centre & à deux pas du premier rang du bataillon. Dans tous les mouvements du bataillon entier, le drapeau doit reſter devant le bataillon, même quelque fois juſqu'à quatre pas de diſtance du premier rang. Dans les mouvements par diviſions, le drapeau doit ſuivre, ou ceux de la troiſieme diviſion, ou ceux du ciequieme peloton. Dans l'action du feu, le drapeau doit s'approcher à un petit pas de diſtance du premier rang, & alors les deux files de la gauche du quatrieme peloton, & les deux files de la droite du cinquieme peloton, doivent obſerver de ne jamais tirer avec le reſte du bataillon; ces quatre files devant être uniquement deſtinées à la defenſe particuliere du drapeau.

Les tambours & muſiciens doivent ſe porter derriere le bataillon au centre, à ſix pas de diſtance des ſerre-files.

Le charpentiers doivent ſe porter auſſi derriere le bataillon au centre, mais à deux pas de diſtance.

La place du chef eſt devant le drapeau. Les autres Officiers de l'Etat-Major doivent être derriere le bataillon.

§ 4.

Au moyen de cet arrangement, un bataillon ſe trouve diviſé naturellement en quatre diviſions principales, formées chacune par une compagnie, & en huit pelotons formés, chacun par la moitié d'une compagnie.

Cette diviſion du bataillon ſe trouve proportionnée à ſa force totale. Chaque troupe diſtincte forme un front d'une étendue facile à ſurveiller & à commander, ce qui ne ſeroit point ſi ces parties étoient plus fortes, ou ſi d'un autre côté elles étoient plus foibles & en plus grand nombre.

Dès que le bataillon eſt en bataille, le terme compagnie eſt ſupprimé, & on ne ſe ſert plus que de ceux de diviſions, pelotons, aîle droite & aîle gauche.

Lorſqu'il s'agit de chaque diviſion en particulier, le premier peloton eſt toujours celui de la droite, & le ſecond celui de la gauche.

Lorſqu'il s'agit des quatre diviſions & des huit pelotons du bataillon en général, on les dénomme par le nombre dans lequel ces parties ſe ſuivent dans le bataillon, de ſorte que la diviſion qui ferme la droite du bataillon ſoit la premiere, & celle qui ferme la gauche ſoit la quatrieme, de même le peloton qui ferme la droite ſera le premier, & celui qui ferme la gauche ſera le huitieme.

§ 5.

L'aîle droite eſt compoſée de la premiere & deuxieme diviſion, & des quatre pelotons de la droite.

L'aîle gauche eſt compoſée de la troiſieme & quatrieme diviſion, & des quatre pelotons de la gauche.

La premiere diviſion que forme la premiere compagnie, comprend les premier & deuxieme pelotons.

La ſeconde diviſion que forme la troiſieme compagnie, comprend les troiſieme & quatrieme pelotons.

La troiſieme diviſion que forme la quatrieme compagnie, les cinquieme & ſixieme pelotons.

La quatrieme diviſion, que forme la ſeconde compagnie, comprend les ſeptieme & huitieme pelotons.

Il y a dans un bataillon complet en Officiers, outre ceux de l'Etat-Major & de la compagnie de grenadiers, quatre Capitaines & douze ſubalternes.

Chaque Capitaine commande une diviſion que forme ſa compagnie.

Le premier Capitaine étant à la droite du bataillon, commande l'aîle droite & particulierement la premiere diviſion que forme ſa compagnie & le premier peloton. Son Lieutenant commande le deuxieme peloton.

Le troiſieme Capitaine commande la deuxieme diviſion, que forme ſa compagnie & le

troiſieme peloton. Son Lieutenant commande le quatrieme peloton.

Le quatrieme Capitaine commande la troiſieme diviſion, que forme ſa compagnie & le cinquieme peloton. Son Lieutenant commande le ſixieme peloton.

Le ſecond Capitaine étant à la gauche du bataillon, commande l'aîle gauche & particulierement la quatrieme diviſion, que forme ſa compagnie & le huitieme peloton. Son Lieutenant commande le ſeptieme peloton.

§ 6.

Il reſte hors des rangs derriere chaque diviſion deux Officiers & deux bas-officiers. Par conſéquent chaque peloton a un Officier au premier rang, un bas-officier au ſecond & un bas-officier au troiſieme rang; un Officier & un bas-officier derriere le rang en ſerre-file.

Une partie des Officiers & des bas-officiers, ainſi placée derriere le rang, eſt d'un ſervice auſſi avantageux que ſur le front, pourvu qu'il y en ait un au premier rang de chaque peloton pour commander; les autres doivent être occupés derriere à contenir les ſoldats dans les rangs, & à les faire agir en regle.

Mais comme la diſtribution des Officiers dans le bataillon doit toujours être faite d'après le principe du complet, & qu'il eſt rare qu'une diſtribution exacte & complette puiſſe continuellement avoir lieu, puiſqu'il eſt impoſſible qu'il n'y ait des malades, des bleſſés ou des abſens; il eſt néceſſaire d'établir une regle pour le rem-

placement momentané de ceux qui peuvent manquer.

En conſéquence le Major ſera remplacé *ad interim* par le premier Capitaine, un Capitaine par le premier Lieutenant, un premier Lieutenant, par le premier ſecond Lieutenant, & le ſous-Lieutenant de cette compagnie reſtera alors ſeul en ſerre-file. Il faut ſeulement obſerver que les diviſions des aîles, ſoient toujours commandées par des Capitaines, c'eſt une attention eſſentielle à avoir.

Quant aux bas-officiers, il ſeront remplacés par des caporaux.

Mais en général on obſervera qu'il y ait toujours au moins un Officier & un bas-officier en ſerre-file derriere chaque compagnie.

§ 7.

Cet arrangement des compagnies, des diviſions, des pelotons, des Officiers & des bas-officiers dans ces compagnies, dans ces diviſions, dans ces pelotons, eſt la premiere diſpoſition qu'un bataillon doit obſerver toutes les fois qu'il prend les armes, & cette diſpoſition doit être regardée comme la baze de toutes celles que les circonſtances peuvent obliger de prendre, & comme l'ordre fixe & conſtant du bataillon le plus convenable à pratiquer dans l'action réelle.

Il s'y trouve une gradation continuelle, d'abord les appointés & les caporaux qui ont charge chacun d'un petit nombre de ſoldats; au-deſſus d'eux il y a ſix bas-officiers, au-deſſus de ceux-ci trois Officiers ſubalternes, ſous un

Capitaine par chaque compagnie, & enfin le Major pour commander le tout; c'eſt cette gradation continuelle de commandant, depuis le plus petit, en remontant au plus grand, cette ſuite de gens qui ſe connoiſſent tous, & qui ont tous des fonctions relatives à leurs grades plus ou moins élevés, qui caractériſent la ſolidité d'une ordonnance militaire. Elle a été la même chez les nations les plus ſavantes dans l'art de la guerre, ainſi que nous pouvons le voir dans la tactique des Grecs & des Romains.

§ 8.

Cette ordonnance eſt ſimple, elle réſulte de l'ordre naturel qu'il eſt eſſentiel de conſerver.

Tous les Officiers & bas-officiers ſont à leurs compagnies, & commandent chacun leur troupe diſtincte dans le combat, comme par tout ailleurs.

Un ſoldat ne peut manquer un inſtant ſans être apperçu, puiſque les Officiers & les bas-officiers qui combattent tous avec les compagnies, auxquelles ils ſont particulierement attachés, ne quittent jamais leurs ſoldats, & les ſoldats ſont toujours commandés par leurs Officiers & leurs bas-officiers naturels.

Le Commandant ſait toujours à qui donner ſes ordres, & à qui s'en prendre ſi quelqu'un manque à ſon devoir. Quelque difficile que ſoit le pays où ſe paſſe une action, chacun retrouve aiſément ſa place; il eſt facile de rallier une troupe après un combat même dans une deroute; car chaque Officier & bas-officier connoît les

ſoldats de la compagnie ; & les ſoldats ſont plus accoutumés à la voix de leurs propres Officiers, en ont plus de crainte & y ont plus de confiance.

La deſertion devient plus rare & plus difficile, puiſque les Officiers & les bas-officiers s'apperçoivent bientôt, ſi tel ou tel ſoldat de leur compagnie s'écarte, & veillent de plus près ſur ceux qui leur ſont ſuſpects.

§ 9.

Cette diſpoſition eſt non-ſeulement avantageuſe dans les affaires qui ſe paſſent, lorſque l'on combat en ligne ; elle convient auſſi à toutes les autres actions de guerre, ſoit qu'il s'agiſſe de combattre en colonne, ou par parties détachées, ſoit qu'il ne faille employer qu'une partie du bataillon.

Alors c'eſt la nature de l'action & la quantité de troupes qu'il eſt néceſſaire d'y employer, qui doivent déterminer la force & le nombre des parties qu'il faut détacher. Mais quelles qu'elles ſoient, elles ne marchent jamais que ſous le commandement des Officiers ou de leurs bas-officiers naturels ; car dans des occaſions pareilles, on détache du bataillon, un peloton, une ſection, une eſcouade même des compagnies les plus à portée du lieu où doit ſe paſſer l'action, & ces différentes parties, marchent toujours avec les commandants qui y ſont continuellement affectés.

§ 10.

Enfin cette compoſition des bataillons peut être conſidérée comme la plus avantageuſe & la plus convenable à tous égards. Elle eſt juſte dans toutes ſes parties, & fondée ſur un principe, qui mene le plus directement au but que l'on doit ſe propoſer dans tout arrangement de troupes, & ce principe eſt une diſpoſition ſimple & naturelle.

Toutes les choſes ont un bon & un mauvais côté; ainſi il ſe peut que cet arrangement ne ſoit pas abſolument exempt de quelque inconvénient.

Il ſeroit par exemple très defectueux, que les diviſions principales d'un bataillon ſe trouvaſſent de force inégale, & que cette différence fut conſidérable.

Mais je crois avoir prévenu cet inconvénient par la compoſition des compagnies & leur ordonnance ſous les armes.

Par ce moyen, les compagnies pourront toujours être maintenues en force égale ſous les armes, d'autant plus que l'on pourra completter les compagnies foibles en ôtant aux plus fortes ce qu'elles auront d'excedent & conſerver ainſi conſtamment le front du bataillon, par conſéquent celui des diviſions, qui ſera le même & compoſé d'un nombre égal de files.

Cette attention eſt d'autant plus importante qu'il n'y a point de manœuvre, qui n'exige de l'égalité dans le front des diviſions, pour être exécutée avec regularité & préciſion.

CHAPITRE SIXIEME.

Ordre de marche d'un babaillon.

PARAGRAPHE PREMIER.

UN bataillon, lorſqu'il ſe trouve dans le cas de marcher pour ſe tranſporter d'un lieu en un autre, s'il ne le peut de front & en bataille doit le faire, étant rompu par pelotons, & voici l'ordre de marche qu'il doit obſerver.

Les charpentiers.

Sur un rang.

Les tambours & muſiciens.

Sur trois rangs.

Le Major.

Le Capitaine de grenadiers, ſuivi du premier peloton de ſa compagnie.

Le Pr. Lieutenant de grenadiers, ſuivi du ſecond peloton des grenadiers.

Le Colonel ou Lt. Colonel.

Le

Le premier Capitaine de fuſiliers, ſuivi du premier peloton.

Le Lieutenant, ſuivi du deuxieme peloton.

Le troiſieme Capitaine, ſuivi du troiſieme peloton.

Le Lieutenant, ſuivi du quatrieme peloton.

Le quatrieme Capitaine, ſuivi du drapeau & du cinquieme peloton.

Le Lieutenant, ſuivi du ſixieme peloton.

Le Lieutenant de la deuxieme compagnie, ſuivi du ſeptieme peloton.

Le ſecond Capitaine, ſuivi du huitieme peloton.

L'Aide-Major.

Tous les pelotons impairs ayant un bas-officier à l'aîle droite du premier rang, un bas-officier à l'aîle droite du dernier rang, un Officier & un bas-officier en ſerre-file.

Tous les pelotons pairs ayant un bas-officier à l'aîle gauche du premier rang, un bas-officier à l'aîle gauche du dernier rang, un Officier & un bas-officier en ſerre-file.

Si c'eſt pour manœuvrer, on obſervera que les

charpentiers, tambours & muſiciens doivent ſuivre les mouvements du bataillon dans la place où ils ſe trouvent ſuivant l'ordre de combat § 3 Chap. V, & que les Officiers de l'Etat-Major ſe tranſportent par tout où leur préſence peut être néceſſaire.

§ 2.

Un bataillon, lorſqu'il ſe trouve dans le cas de defiler en parade devant quelqu'un, doit marcher par diviſions, les rangs ouverts à deux pas de diſtance.

Tous les Officiers doivent marcher à la tête de leurs compagnies, le Capitaine au centre à trois pas de diſtance du premier rang; les ſubalternes à deux pas de diſtance du premier rang ſur le méme allignement. Chaque diviſion doit avoir deux bas-officiers ſur chaque aîle, & deux en ſerre-file.

Voici l'ordre de marche qu'il doit obſerver:

Les charpentiers.

Sur un rang.

Les tambours & muſiciens

Sur trois rangs.

Le Major.

La compagnie de grenadiers.

Le Colonel ou Lt. Colonel.

La premiere compagnie.

La troiſieme compagnie.

La quatrieme compagnie.

Avec le drapeau au centre & ſur l'alligne-ment des Officiers ſubalternes. Les gardes-drapeau derriere le troiſieme rang.

La ſeconde compagnie.

L'Aide-Major

CHAPITRE SEPTIEME.

Composition d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

Sous le nom de régiment, j'entens un corps composé de plusieurs compagnies, distribuées en bataillons réunis pour suivre la même discipline, porter le même uniforme, & être attachés aux mêmes drapeaux sous le commandement principal, & la direction d'un chef appellé Colonel.

Dans différentes constitutions militaires, on regarde la propriété des régiments, accordée aux Officiers-Généraux comme naturelle & juste, & comme une récompense glorieuse & éclatante de leurs services rendus.

Pour moi, je pense que la proprieté des régiments n'appartient qu'au Souverain & à l'Etat seuls.

Suivant ma façon de voir les objets, je crois qu'un Officier-Général doit être considéré comme un homme prépose pour commander plusieurs régimens, & qu'un Colonel doit être regardé comme un homme prépose pour commander un régiment.

En conséquence, il me paroît bien plus naturel & plus convenable, qu'un Colonel, dès qu'il est promu au garde d'Officicer-Général,

ſe démette du régiment dont il étoit le chef & le quitte. En effet cette promotion doit être conſidérée comme la récompenſe la plus glorieuſe & la plus éclatante de ſes ſervices, & comme le témoignage le plus sûr qu'il a ſervi avec diſtinction, à la tête du régiment qu'il a commandé, & qu'il y a donné des preuves publiques & notoires de ſa capacité, & de ſes talents pour une carriere plus vaſte & plus brillante.

Si les Officiers-Généraux ont des régiments, ou ils n'y réſident jamais, ou s'ils y ſont, ils ont des devoirs plus étendus à remplir & ſe debarraſſent du ſoin de commander leurs régimens ſur la vigilance des autres Officiers ſupérieurs. Car, outre le chef principal appellé Colonel, il doit y avoir dans un régiment d'autres Officiers ſupérieurs, dont un eſt appellé *Lieutenant Colonel*, & les autres *Majors*, & ces Officiers ſupérieurs, forment avec le Colonel, ce qu'on appelle l'Etat-Major d'un régiment.

Or, quand même ces Officiers qui ſont cenſés toujours réſider au corps, & ne le point perdre de vue, ſuppléeroient à l'abſence du chef principal, en l'inſtruiſant à la minute, l'informant journellement de tout ce qui ſe paſſe, & en lui détaillant juſqu'aux moindres circonſtances, de maniere qu'il ſache tout, qu'il ſoit au fait de tout; il y aura dans un jour d'action toujours un Officier ſupérieur de moins dans un régiment; & ſi pour remédier à ce grand inconvénient, on établit un Colonel commandant, on tombe dans pluſieurs autres bien plus grands encore, parmi leſquels celui du double emploi n'eſt pas le moindre; en fait de charges militaires, tout ce qui n'eſt point indiſpenſablement

néceſſaire & abſolument utile, devient ſuperflu, onéreux à l'Etat, & contraire au bien du ſervice.

§ 2.

Les régiments ſont compoſés de quatre, de trois, de deux, ou d'un bataillon.

Ceux d'un bataillon ne peuvent ſe ſoutenir à la guerre.

Ceux de quatre & de trois bataillons, forment des corps trop nombreux, & offrent une compoſition pleine d'inconvénients; non-ſeulement elle ſe trouve en contradiction avec la poſſibilité de maintenir dans un tel corps, l'eſprit de diſcipline & d'union qui doit regner dans un régiment, mais il eſt encore ſi difficile & ſi pénible de bien conduire des corps ſi nombreux, que les hommes capables de les commander ſont néceſſairement rares & en petit nombre.

Les régiments de deux bataillons ſont ſans contredit les meilleurs & les ſeuls bons pour la guerre.

Mais une compoſition admirable eſt celle des régiments compoſés de deux compagnies de grenadiers & de douze compagnies de fuſiliers, diſtribuées en deux bataillons de campagne & un de garniſon, c'eſt-à-dire, deſtiné à récruter & à completter les deux premiers.

Les avantages de cette compoſition ſont dans la nature, & on peut la conſidérer comme la plus favorable au bien du ſervice, & la plus conforme aux vues véritablement militaires.

Elle en remplit les deux objets les plus im-

portants, celui de ne faire la guerre qu'avec des hommes dreſſés, & en état de la faire, & celui de tenir en reſerve & comme en pepiniere, ceux qui auront travaillé à le devenir.

En conſéquence, les deux bataillons de campagne ſeront compoſés comme il a été reglé § 4 Chap. IV.

Les quatre autres compagnies de fuſiliers formeront le bataillon de garniſon, & ce bataillon differera des deux premiers, en ce qu'il n'y aura point de compagnie de grenadiers, & que dans les compagnies de fuſiliers qui le compoſent, la force des eſcouades pourra être diminuée ou augmentée ſuivant les circonſtances & le beſoin.

§ 3.

Il y aura au reſte dans chacune des quatre compagnies du bataillon de garniſon, le même nombre d'Officiers, de bas-officiers, de caporaux & d'appointés, que dans celles des deux bataillons de campagne, & l'Etat-Major de ce bataillon ſera de même compoſé d'un Major pour le commander, d'un Aide-Major & d'un porte-drapeau.

Il y aura de plus dans chacune des quatre compagnies de ce bataillon, trois cadets-gentilshommes qui deviendront Officiers, après qu'ils y auront fait pendant un an au moins le ſervice de ſoldat, de caporal & de bas-officier; perſonne ne doit être admis au grade d'Officier, avant d'avoir paſſé par toutes ces claſſes, parce que c'eſt ainſi qu'en apprennant à obéir, on apprend à commander & à conduire des ſoldats.

On choiſira pour compoſer les compagnies de ce bataillon, les Officiers, les bas-officiers, les caporaux & les appointés, parmi les ſujets de tout le régiment, les plus capables & les plus en état d'être chargés des details de la levée & de l'inſtruction des ſoldats, & comme l'eſpece de ſervice qu'ils doivent rendre dans ce bataillon n'eſt pas le moins important, il eſt juſte qu'ils ſoient ſuſceptibles des mêmes avantages que ceux des bataillons de campagne.

Enfin ce ſera dans ce bataillon que ſe formeront les nouveaux Officiers, qu'ils s'inſtruiront ſur tous les objets du ſervice, & ſeront envoyés, dreſſés & formés tous les ſoldats de récrue, de ſorte qu'il ne ſoit reçu aux drapeaux des bataillons de campagne, que des Officiers inſtruits & des ſoldats dreſſés & en état de manœuvrer dans des troupes deſtinées à faire la guerre; il eſt de la derniere importance que tout le monde y ſoit formé, de maniere qu'il y ait un concert parfait dans tous leurs mouvements.

§ 4.

Il y a eu de tout temps des ſignaux muets, pour diſtinguer les différents corps de troupes, pour regler leurs manœuvres & plus particuliérement encore pour les rallier & les remettre en ordre en cas de deroute. Ces ſignaux ont changé ſuivant les temps & les lieux de figure & de nom.

Nous les diſtinguons d'une maniere générale, par le ſeul nom d'enſeigne, qui, outre cette ſignification générale, a ſon application & ſa dé-

nomination particuliere relativement à ſa forme, & au corps auquel elle appartient.

Dans la Cavalerie ces enſeignes s'appellent étendarts.

Celles qui ſont affectées à l'Infanterie s'appellent drapeaux.

Chaque régiment d'Infanterie doit avoir une dénomination qui lui ſoit propre & particuliere, & des drapeaux qui lui ſoient affectés.

Les noms des régiments ne doivent jamais varier, & à cet effet, rien n'eſt plus convenable que de leur donner des noms de provinces ou de villes, ou comme cela ſe pratique dans les troupes Angloiſes; les noms des numéros de leur ancienneté, les actions d'un corps qui porte toujours un nom ſtablé ſe perpétuent dans la poſtérité, ou du moins s'oublient moins que celles des corps qui portent les noms de leurs chefs, ces noms changent & les actions s'oublient avec eux.

Quant aux drapeaux, il ſuffit que chacun des bataillons qui compoſent un régiment en ait un.

Les drapeaux n'ont été inſtitués que pour le ralliement, afin de ſervir d'enſeigne à un corps ſur laquelle chaque combattant puiſſe ſe regler dans le combat, pour ſe rallier & ſe rejoindre à ſon corps; par conſéquent un drapeau ſuffit à un bataillon pour remplir cet objet, & il n'y a aucune bonne raiſon pour qu'il y en ait pluſieurs; un plus grand nombre n'eſt ni utile ni néceſſaire pour être vu, & le ſeul moyen de rendre cet objet auſſi important qu'il doit l'être eſt d'en avoir peu.

§ 5.

Les drapeaux doivent être diſtingués par des couleurs & par d'autres marques diſtinctives, faciles à reconnoître de loin.

Celui du premier bataillon appellé le drapeau Colonel, doit être de la couleur unique du fond qui eſt celle du Souverain, orné des marques diſtinctives, affectées au régiment.

Celui du ſecond bataillon doit être de la couleur diſtincte, affectée à chaque régiment, & orné comme le premier des marques diſtinctives du régiment.

Les drapeaux que l'on peut facilement remarquer & diſtinguer de loin ſont de la plus grande utilité dans les combats; c'eſt par eux que l'on peut reconnoître & remarquer les actions des régiments, ce qui excite dans tous les corps une émulation merveilleuſe; chaque troupe ſait qu'elle eſt vue, que ſa contenance & ſes actions ne peuvent être ignorées; la premiere enſeigne qui fuit, eſt reconnue ſur le champ, de même le premier corps qui forcera un paſſage, qui emportera un poſte ou un retranchement, ou qui fondra ſur l'ennemi avec le plus de courage, eſt remarqué du général & de toute l'armée.

Ces drapeaux doivent être portés en tout temps par des Officiers portes-drapeaux, connus par une valeur & une fidelité à toute épreuve & éſcortés par des bas-officiers gardes-drapeaux, d'une bravoure & d'une fermeté reconnues.

Chaque drapeau doit être placé devant le premier rang au centre du bataillon, auquel il

eſt affecté, pour en guider la marche, & le chef principal doit ſe tenir à un pas de diſtance devant le drapeau pour en diriger la marche.

§ 6.

L'on ne ſauroit s'attacher trop attentivement, à donner aux drapeaux tout le brillant & tout l'éclat dont ils peuvent être ſuſceptibles, afin qu'ils en impoſent par leur beauté, & ſur-tout que l'on puiſſe les reconnoître de loin.

Il ne faut pas être moins attentif à imprimer aux troupes le plus grand reſpect, & la vénération la plus religieuſe pour leurs drapeaux; ils doivent leur être ſacrés, & l'on ne ſauroit à cet effet y attacher trop de cérémonies, pour les leur rendre reſpectables & précieux, & pour que les ſoldats de chaque bataillon ſe faſſent une religion de ne jamais les abandonner.

En rendant cet objet de la plus grande conſéquence aux troupes, ſoit par le ſerment qu'on leur fait prêter ou par les cérémonies impoſantes que l'on y attache, ou par l'eſprit qu'on leur inſpire & fait prendre à cet égard, on doit raiſonnablement compter ſur les plus grands ſuccès. Les ſoldats n'auront rien de plus ſacré que leur drapeau & le chef qui eſt à leur tête; enfin leur valeur en ſera une ſuite néceſſaite; ſi dans une affaire périlleuſe un chef déterminé ptend alors un drapeau pour fondre ſur l'ennemi, il rendra toute la troupe auſſi valeureuſe que lui & elle le ſuivra certainement.

CHAPITRE HUITIEME.

Etat-Major d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'Etat-Major d'un régiment eſt un nombre particulier de quelques Officiers diſtingués du reſte du corps.

L'on y comprend :

Un Colonel qui eſt le chef principal du régiment & qui en répond directement au Souverain & au gouvernement.

Il doit être conſidéré comme le centre du corps qu'il commande ; tout doit partir de ce point, tout doit y répondre

Il doit toujours reſter au corps où être cenſé y reſter, & ce n'eſt que par une permiſſion expreſſe du Souverain qu'il pourra s'en abſenter. Tout entier à ſon métier & à ſa troupe, il doit être comptable de ſes actions, du bon ordre, du bon eſprit & de la bravoure du corps dont il eſt le chef au Souverain, à l'Etat, à lui-même, au corps où il préſide, où il commande, où il verſe ſon ame, où il tranſmet ſon eſprit & ſon cœur.

Il doit à cet effet être choiſi avec diſcernement, animé par les plus belles eſpérences & recompenſé avec juſtice. Lorſqu'il y a des places d'Officiers vacantes dans un régiment, c'eſt au Colonel à propoſer au Souverain les ſujets

les plus capables de les remplir, & cette propoſition doit être agrée & accordée par le Souverain, toutes les fois qu'elle ſera fondée ſur l'exacte juſtice & denuée de toute partialité abuſive ou révoltante, & qu'elle regardera des ſujets faits pour être admis aux charges propoſées.

§ 2.

Un Lieutenant Colonel, qui eſt chef du régiment auſſi réel que le Colonel pour l'aider & le ſoulager dans une partie de ſes fonctions.

Le bien du ſervice l'attache eſſentiellement au corps, & ne ſouffre point qu'il s'en abſente en même temps que le Colonel; il eſt indiſpenſable que l'un ou l'autre y demeure.

Rien de ce qui ſe rapporte au bon ordre, au bon eſprit d'un régiment ne doit échapper à ſon attention; ſa vigilance doit s'étendre ſur tous les objets de police, de diſcipline, de ſubordination, de tenue & ſur la régularité & l'uniformité dans le ſervice, dans l'exercice & dans l'œconomie du régiment.

§ 3.

Un Major par chaque bataillon, qui eſt le chef & le commandant particulier d'un bataillon.

Ces Officiers doivent être regardés comme l'ame d'un régiment.

Leurs fonctions ſont fort étendues, & roulent ſur tous les détails de diſcipline, de ſubordination, de police, d'œconomie, de régularité & d'uniformité dans le ſervice, l'exercice, & la

tenue de tout le régiment en génétal, & particulierement du bataillon qu'ils commandent.

La réputation d'un régiment eſt entre les mains de ces Officiers; chacun d'eux répond particulierement d'un bataillon de ce corps, pour le préparer, l'exercer & le conduire aux actions de guerre, il dépend de leur capacité qu'un corps ſe diſtingue ou non dans les occaſions.

En l'abſence du Colonel & du Lt. Colonel, ils commandent le régiment, & c'eſt alors l'ancien d'entre eux, qui repréſente le chef principal.

Cet emploi doit être regardé comme le premier pas qui conduit aux honneurs de la guerre, & comme la pierre de touche des talents militaires.

Un bon Major doit néceſſairement indiquer un excellent Lieutenant Colonel, & celui-ci, un Colonel admirable.

§ 4.

Le rôle de ces Officiers ſupérieurs & particulierement celui du Colonel eſt de ſa nature trop important, pour qu'il devienne uniquement une affaire de tour d'ancienneté.

Mais il ſeroit bien plus dangereux encore, qu'il devint uniquement une affaire de choix.

Dans le premier cas, l'on verroit ſouvent à la tête des corps des hommes ſans autre mérite que celui de vivre long-temps.

Dans le ſecond cas, l'on verroit ſouvent ouvrir la porte à l'injuſtice, & placer à la tête des corps, des jeunes gens ſans principes de

guerre, ſans théorie, ſans pratique, & qui n'auroient abſolument pour eux qu'une naiſſance illuſtre, une belle éducation, & le ſouvenir de la gloire de leurs ancêtres. Il eſt juſte de récompenſer dans les enfants les ſervices rendus par les peres, mais il faut que ce motif ſoit fondé ſur un mérite diſtingué.

Dans ces places, il faut néceſſairement des hommes conſéquents dans leur conduite, reſpectables par des mœurs, recommandables par des actions. Car la bonté, la valeur, l'eſſence d'un regiment dépendent de leurs qualités, de leurs lumieres & de leurs travaux; ce ſont eux qui l'élévent, qui le ſoignent, qui le conduiſent.

L'activité & le bien du ſervice, exigent dans ces emplois des hommes vigoureux de corps & d'eſprit, fermes ſans entêtement, ſolides ſans oſtentation, qui ſe faſſent obéir ſans dureté, qui corrigent avec bonté, qui donnent l'exemple par la douceur de leur caractère & de leurs mœurs, qui ramenent par des manieres affables, qui ſachent gagner les cœurs par une politeſſe aiſée, éclairent par des talents utiles & qui ſe montrent avec diſtinction à la tête du corps qu'ils commandent.

Enfin le but qu'ils doivent chercher avec le plus d'attention, c'eſt la connoiſſance de ceux qui ſont à leurs ordres; & afin que chacun faſſe ſon devoir avec l'exactitude & la ſubordination convenable, ils doivent ſavoir parfaitement les fonctions que chaque ſujet a à remplir, connoître les caractères, le fond du naturel, les habitudes, la force, ou les foibleſſes des uns & des autres, s'en éclaircir ſans curioſité, écarter les flatteurs, fermer l'oreille aux rap-

ports indiscrets, donner accès aux avis salutaires, proteger les bons, corriger & punir les méchants, en un mot gouverner & commander sans dureté ni foiblesse.

§ 5.

Un aide-Major par chaque bataillon, pour être chargé sous le Major des différents détails relatifs à la discipline, à l'exercice, & à l'ordre du service.

Ces Officiers doivent avoir rang de Pr. Lieutenants, & être choisis parmi les Officiers subalternes sans égard à l'ancienneté, & uniquement par les talents & qualités réquises pour cet emploi.

§ 6.

Un porte-drapeau par chaque bataillon, pour porter le drapeau.

Ces Officiers doivent avoir rang de sous-Lieutenants, & être choisis dans le corps des bas-officiers sans égard à l'ancienneté, d'une bonne conduite, d'une bravoure & d'une fidelité reconnues.

Comme leurs fonctions principales se réduisent à porter le drapeau, & que ce n'est point un service journalier, il doivent dans l'intervalle etre employés à seconder les aides-Majors & le quartier-Maître dans quelques uns de leurs détails & dispensés de tout autre service.

§ 7.

§ 7.

Un quartier-Maître pour être chargé de tous les détails de la comptabilité, des diſtributions, de l'habillement, du logement, & du campement.

Les fonctions de cet Officier ſont extrêmement étendues & embraſſent des objets dont l'importance exige qu'il tienne dans le régiment le rang de premier Officier ſubalterne; il eſt indiſpenſable pour le bien du ſervice qu'il y ait dans un régiment, une perſonne fixe, qui ſoit chargée ſeule & principalement de ces détails, mais comme ſes fonctions ne lui permettent point de ſe trouver dans les occaſions périlleuſes de guerre, cet emploi eſt incompatible avec l'Etat d'un gentil-homme; il doit être choiſi dans le corps des ſergents d'affaire, ou dans celui des fouriers s'il s'en trouve dont les talents & la bonne conduite répondent aux qualités, que cette charge exige, & dont les principales ſont, la fidélité, la probité, & une grande capacité dans l'adminiſtration des finances, & de l'économie intérieure d'un régiment.

Les fouriers des compagnies doivent être particulierement à ſes ordres, pour tout ce qui concerne les détails économiques & pécuniaires, les diſtributions, le logement & le campement.

§ 8.

Un Auditeur pour tous les détails de police & de juſtice.

Ses fonctions principales ſe rapportent à faire

les informations ſur tous les crimes & délits ; d'en inſtruire le procés & de le rapporter au conſeil de guerre.

N'étant proprement qu'Officier de juſtice, il ne doit avoir aucun rang militaire déterminé, mais être conſidéré dans un régiment comme Officier ſubalterne.

Il doit être licencié en droit, & avoir une connoiſſance parfaite, tant des ordonnances militaires que des loix civiles.

Comme ſes fonctions principales ne ſont point journalieres, il doit être employé auſſi à la correſpondance du régiment, comme ſecrétaire né du commandant du corps, pour tout ce qui concerne le ſervice & les affaires du régiment.

§ 9.

Un chirurgien-Major, pour avoir ſoin des bleſſés & des malades.

A cet effet, il doit être auſſi ſavant médcin, qu'habile dans la pratique de ſon art, afin que l'on puiſſe ſe repoſer ſur lui des ſoins importants qui lui ſeront confiés.

Les chirurgiens des compagnies doivent être particulierement à ſes ordres, & ſous ſa direction, & le ſeconder dans ſes fonctions ; c'eſt à lui à les examiner, à les éprouver, & à ne les recevoir qu'après les avoir reconnus habiles & capables de travailler ſous lui.

§ 10.

Un Aumonier pour le culte de la religion

& les bonnes mœurs ; ce choix demande la plus grande attention.

§ 11.

Un tambour-Major pour avoir la direction & le commandement particulier des tambours & des muſiciens.

Il doit avoir rang de ſergent & répondre de tout ce qui concerne l'inſtruction, le ſervice, & la diſcipline particuliere des tambours & des muſiciens.

§ 12.

Un maître de muſique pour inſtruire & former les muſiciens attachés aux compagnies.

Il doit répondre de cet inſtruction ſous l'autorité du tambour-Major, auquel il doit être ſubordonné, & à cet effet ſavoir jouer parfaitement de tous le inſtruments de guerre.

Une bonne muſique militaire eſt utile & même indiſpenſable à la tête d'une troupe ; elle anime & égaie les ſoldats, & contribue infiniment à favoriſer les enrôlements & les rengagements.

§ 13.

Un prévôt pour être chargé de tous les détails de la police intérieure du régiment, répondre de tous les priſonniers détenus pour diſcipline du corps & autres cas, en rendre compte tous les jours aux aides-Major, & veillet à ce qu'ils ſoient bien gardés, & qu'il leur ſoit fourni exactement tout ce qui leur revient.

On choiſit pour cet emploi un vieux ſergent.

§ 14.

Un wague-meſtre pour être chargé de la police des équipages, de chetcher & de retirer à la poſte les lettres du régiment & de les rendre chacune, à ſon adreſſe, excepté celles des ſoldats, leſquelles doivent toutes être rémiſes entre les mains du Capitaine ou du commandant de la compagnie, pour être examinées auparavant.

Les fonctions de cet emploi exigent beaucoup de probité & d'intelligence, & à cet effet l'on doit choiſir pour cette place un vieux ſergent d'une fidélité reconnue.

§ 15.

Un maître charpentier pour être le chef des charpentiers attachés aux compagnies, en diriger les travaux, & répondre de leur diſcipline; il doit à cet effet avoir rang de caporal.

§ 16.

Un maître armurier pour faire les réparations néceſſaires aux armes, afin qu'elles ſoient toujours en bon état, & que jamais rien n'y manque.

CHAPITRE NEUVIEME.

Ordre de bataille d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

UN régiment doit être rangé en bataille ſuivant ſa diſtribution par bataillons, de maniere que chacun des bataillons qui le compoſent conſerve en ſon particulier, & ſans que rien y ſoit changé, la diſpoſition & les diviſions preſcrites, Chap. V.

Je regarde les régiments de deux bataillons, comme les meilleurs pour la guerre; il n'eſt donc queſtion ici que des deux bataillons de campagne d'un régiment.

En conſéquence le premier bataillon occupera la droite, & le ſecond bataillon la gauche du champ de bataille.

Les deux compagnies de grenadiers, lorſqu'elles ſeront au corps, fermeront le régiment de droite & de gauche, de maniere que la premiere compagnie ſoit à la droite du premier bataillon, & la ſeconde à la gauche du ſecond bataillon.

Il n'y aura d'autre intervalle entre les bataillons d'un même régiment que celui qui leur eſt néceſſaire, pour y placer les deux piéces de canon qui doivent être affectées aux bataillons, c'eſt-à-dire quinze pas.

§ 2.

Le régiment étant en bataille pour la parade.

Le Colonel ſe place à quatre pas en avant du centre du premier bataillon, devant ſon drapeau.

Le Lieutenant Colonel à quatre pas en avant du centre du ſecond bataillon, devant ſon drapeau.

Le premier Major à l'aîle droite du premier bataillon, à quatre pas en avant du premier rang.

Le ſecond Major à l'aîle gauche du ſecond bataillon, à quatre pas en avant du premier rang.

Le premier aide-Major à l'aîle gauche du premier bataillon, à deux pas en avant du premier rang.

Le ſecond aide-Major à l'aîle droite du ſecond bataillon, à deux pas en avant du premier rang.

Les tambours, muſiciens & charpentiers du ſecond bataillon ſont placés à l'aîle gauche de ce bataillon, comme ceux du premier bataillon ſon placés à l'aîle droite, Chap. V.

§ 3.

Le régiment étant en bataille pour le combat; les Officiers de l'Etat-Major occuperont les places deſignées à cet effet, Chap. V.

Dans le temps de la charge, le Colonel ſe portera à la tête du premier bataillon, & le Lieutenant Colonel à la tête du ſecond bataillon pour le mener au combat.

Les Majors ſe tiendront derriere le troiſieme

rang, chacun au centre de ſon bataillon ; ils y ſont plus utiles que dans un autre poſte, & plus à portée de veiller pendant l'action ſur-tout ce qui ſe paſſe & de faire obſerver l'ordre néceſſaire.

Les aides-Majors ſe tiendront auſſi derriere les rangs, chacun à une des aîles de ſon bataillon.

Les Majors & aides-Majors, doivent toujours ſervir à cheval.

Toutes les fois que leur bataillon prend les armes, ils doivent y être à cheval, afin de pouvoir être ſans ceſſe en mouvement de la droite à la gauche, & ſe porter promptement par-tout, où les circonſtances peuvent le plus particulierement exiger leur attention & leur préſence, pour faire exécuter les manœuvres, & donner par-tout les ordres néceſſaires.

Le Colonel & le Lieutenant Colonel, lorſqu'ils ſont devant le drapeau de leur bataillon, doivent toujours y être à pied.

CHAPITRE DIXIEME.

Ordre de marche d'un régiment.

SOIT qu'un régiment doive ſe tranſporter d'un lieu à un autre, ſoit qu'il doive défiler en parade, tel eſt l'ordre de marche qu'il doit obſerver :

Le maître charpentier, ſuivi des charpentiers du premier bataillon.

Le tambour-Major, ſuivi des muſiciens & tambours du premier bataillon.

Le premier Major.

La premiere compagnie de grenadiers.

Le Colonel.

Les pelotons ou les diviſions du premier bataillon. Chap. VI. § 1 & 2.

Le premier aide-Major.

Le ſecond aide-Major.

Les pelotons ou les diviſions du ſecond bataillon. Chap. VI. § 1 & 2.

Le Lieutenant Colonel.

La ſeconde compagnie de grenadiers.

Le ſecond Major.

Les tambours & muſiciens du ſecond bataillon.

Les charpentiers du ſecond bataillon.

LIVRE TROISIEME.

Compoſition & formation des différentes troupes de Cavalerie.

CHAPITRE PREMIER.

Compoſition d'un eſcadron.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'IDÉE que l'on attache ordinairement à un eſcadron, eſt celle d'une troupe de Cavalerie compoſée de pluſieurs compagnies réunies en un corps.

Mais par cette définition on multiplie les êtres mal à propos ; je ſupprime donc ici le terme *compagnie*, & je lui ſubſtitue celui d'eſcadron en réuniſſant ſous cette dénomination, le différentes idées, & les différents objets que l'on attache à chacune de ces troupes ſéparément ; ainſi j'appelle toute compagnie de Cavalerie eſcadron, & je lui donne en conſéquence une compoſition qui la rend ſuſceptiple de cette dénomination, par la force & l'arrangement qui conviennent à une troupe de cette eſpece.

§ 2.

Un eſcadron d'élite, c'eſt-à-dire, de carabiniers dans la groſſe Cavalerie & de grenadiers à cheval dans la Cavalerie légére ſera compoſée comme il ſuit:

Capitaine	1	
Pr. Lieutenant	1	
Sd. Lieutenant	1	
Sous-Lieutenant	1	
	4	Officiers.
Maréchal de logis d'affaire	1	
Maréchaux de logis . . .	4	
Fourier	1	
	6	Bas-officiers.
Caporaux	8	
Appointés	8	
Carabiniers ou Grenadiers à cheval . .	80	
Trompette	1	
Chirurgien	1	
Maréchal ferrant . . .	1	
Total	109	hommes.

Les 8 caporaux, les 8 appointés, & les 80 carabiniers ou grenadiers à cheval, ſeront diſtribués en 8 eſcouades de 12 hommes chacune, y compris un caporal & un appointé.

§ 3.

Un eſcadron ordinaire de groſſe Cavalerie ou de Cavalerie légére ſera compoſée comme il ſuit :

Capitaine	1	
Pr. Lieutenant	1	
Sd. Lieutenant	1	
Sous-Lieutenant	1	
Porte-étendart	1	
		5 Officiers.
Maréchal de logis d'affaire	1	
Maréchaux de logis . .	4	
Fourier	1	
Garde-étendart	1	
		7 Bas-officiers.
Caporaux	8	
Appointés	8	
Cavaliers ou Dragons . .	128	
Trompettes	2	
Chirurgien	1	
Maréchal ferrant	1	
		160 hommes.

Les 8 caporaux les 8 appointés & les 128 cavaliers ou dragons, ſeront diſtribués en 8 eſcouades de 18 hommes chacune, y compris un caporal & un appointé.

§ 4.

Les appointés, les caporaux, & les bas-officiers de la Cavalerie doivent être conſidérés, choiſis & diſtingués de même que ceux de l'Infanterie, & avoir dans l'eſcadron les mêmes fonctions & les mêmes devoirs à remplir, que ceux de l'Infanterie dans une compagnie.

Les Officiers ſubalternes, parmi leſquels ſe compte ici le porte-étendart, ſont ſoumis aux mêmes obligations que ceux d'une compagnie d'Infanterie.

Le Capitaine, eſt de même qu'un Capitaine d'Infanterie à la tête de ſa compagnie, le chef principal de l'eſcadron ayant les mêmes obligations, les mêmes devoits à remplir & ſeul reſponſable de ſa troupe aux Officiers ſupérieurs.

CHAPITRE SECOND.

Ordre de bataille d'un eſcadron.

PARAGRAPHE PREMIER.

UN eſcadron doit être rangé en bataille ſuivant ſa diſtribution par eſcouades.

Un eſcadron de carabiniers ou de grenadiers à cheval, diſtribué en huit eſcouades dont chacune formera ſix files ſera rangé & combattra ſur deux rangs.

Un eſcadron ordinaire diſtribué en huit eſcouades, dont chacune formera auſſi ſix files, ſera rangé & combattra ſur trois rangs.

Le caporal de chaque eſcouade ſera placé au premier rang, & l'appointé au dernier rang de la premiere file.

On obſervera que dans les eſcouades impaires, la file droite eſt la premiere file, & que dans les eſcouades paires, c'eſt la file gauche qui eſt la premiere file.

Les cavaliers les plus anciens, les plus braves, les plus aguerris, & les mieux montés, formeront le premier rang; ceux qui les ſuivent le dernier, & le ſurplus de l'eſcouade formera le ſecond rang dans les eſcadrons ordinaires.

Les eſcouades ſeront rangées les unes à côté des autres, dans l'ordre où elles ſe ſuivent, de maniere que la premiere eſcouade formera l'aî-

le droite, & la huitieme l'aîle gauche de l'eſcadron.

§ 2

Moyennant cet arrangement, un eſcadron forme 48 files de front, & ſe trouve diviſé en 8 eſcouades de 6 files, en quatre diviſions de 12 files, en deux demi-rangs de 24 files de front.

La premiere & deuxieme eſcouades forment la premiere diviſion.

La troiſieme & qautrieme eſcouades forment la deuxieme diviſion.

La cinquieme & ſixieme eſcouades forment la troiſieme diviſion.

La ſeptieme & huitiéme eſcouades forment la quatrieme diviſion.

La premiere & deuxieme diviſion forment le demi-rang de la droite.

La troiſieme & quatrieme diviſion forment le demi-rang de la gauche.

Quand il s'agit de chaque demi-rang en particulier, la premiere diviſion eſt toujours celle de la droite, & la ſeconde celle de la gauche.

Mais quand il s'agit des quatre diviſions de l'eſcadron en général, on les dénomme par le nombre dans lequel elles ſe ſuivent dans l'eſcadron, de ſorte que la diviſion de la droite eſt la premiere, & celle de la gauche eſt la quatrieme.

§ 3.

Des ſept bas-officiers de l'eſcadron, il y en

aura deux ſur chaque aîle, un au centre & deux en ſerre-file.

Le premier Maréchal de logis ſera à la droite du premier rang de l'eſcadron.

Le ſecond Maréchal de logis à la gauche du premier rang.

Le troiſieme Maréchal de logis à la droite du dernier rang.

Le quatrieme Maréchal de logis à la gauche du dernier rang.

Le garde-étendart au centre de l'eſcadron à la droite du dernier rang de la troiſieme diviſion.

Le Maréchal de logis d'affaire, au centre du demi-rang de la droite en ſerre-file.

Le fourier au centre du demi-rang de la gauche en ſerre-file.

Les trompettes à l'aîle droite de l'eſcadron à à côté du bas-officier de cette aîle, & allignés avec le premier rang.

§ 4.

L'eſcadron étant rangé en bataille pour la parade, les Officiers ſe placent à la tête du premier rang.

Le Capitaine au centre de l'eſcadron à deux pas en avant du premier rang.

Le Pr. Lieutenant derriere le Capitaine à un pas en avant du premier rang.

Le ſecond Lieutenant au centre du demi-rang de la droite.

Le ſous-Lieutenant au centre du demi-rang de la gauche

Le

Le porte-étendard, au centre de l'eſcadron, à la droite du premier rang de la troiſieme diviſion.

L'eſcadron étant en bataille pour le combat, la diſpoſition des Officiers ne change qu'en ce que le Pr. Lieutenant paſſe derriere l'eſcadron en ſerre-file; les autres Officiers reſtent comme ils ſont en parade à la tête de l'eſcadron, & ne font que s'approcher le plus près qu'ils peuvent du premier rang.

§ 5.

Par cette formation un eſcadron ſe trouve tout naturellement diviſé comme il doit l'être, en deux & en quatre parties égales entre elles, & forme un front de 48 files, auxquelles il faut ajouter celles des deux bas-officiers des aîles, & celle du porte-drapeau & du garde-étendart au centre de l'eſcadron, de ſorte que le total forme un front de 51 chevaux occupant ſur le terrain $25\frac{1}{2}$ toiſes ou $76\frac{1}{2}$ pas.

Il n'y a dans un eſcadron de gens inutiles pour le combat, que deux trompettes, un chirurgien, & un maréchal ferrant, faiſant en tout quatre hommes.

Il y a dans un eſcadron complet en Officiers, un Capitaine & quatre Officiers ſubalternes, dont un eſt le porte-étendard.

Le Capitaine commande l'eſcadron en chef, à la tête du quel eſt ſon poſte.

Le Pr. Lieutenant aide le Capitaine dans le commandement de l'eſcadron, & ſe place derriere le dernier rang.

Le ſecond Lieutenant veille ſur le demi-rang de la gauche.

Il y a un Officier & un bas-officier au centre de l'eſcadron, & deux bas-officiers ſur les aîles; tous les autres Officiers & bas-officiers ſont hors des rangs, ou à la tête ou à la queue de l'eſcadron; en uſer autrement, c'eſt en faire de ſimples cavaliers.

§ 6.

Les Officiers & bas-officiers qui ſont à la queue de l'eſcadron en ſerre-file, ſont d'un ſervice également avantageux pour contenir les cavaliers dans les rangs, & pour les faire agir en règle & obéir aux commandements.

L'Officier de ſerre-file doit ſur-tout être occupé à ne jamais laiſſer l'eſcadron dèſordonné; quelque ſoit le ſuccès heureux ou malheureux d'une charge, il doit le rallier avec la plus grande célérité, dès qu'il a été rompu, & à cet effet les trompettes doivent au moment de la charge ſe porter derriere l'eſcadron, & s'y tenir à portée de l'Officier de ſerre-file.

§ 7.

Dans les occaſions où une diſtribution exacte & complette des Officiers ne peut avoir lieu, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a en de malades, de bleſſés, ou d'abſents; ceux qui manquent doivent être remplacés par ceux qui les ſuivent par gradarion, pourvu qu'il y en ait au moins un à la tête de l'eſcadron pour le commander & le conduire, & toujours un en ſerre-file.

Quant aux bas-officiers, il eſt eſſentiel qu'il y en ait toujours deux en ſerre-file.

§ 8.

Enfin cette ordonnance de l'eſcadron eſt ſimple, & conſtitue la premiere diſpoſition qu'un eſcadron doit obſerver toutes les fois qu'il prend les armes.

Cette diſpoſition doit être regardée comme la baze de toutes celles que les circonſtances peuvent obliger de prendre, & comme l'ordre fixe & conſtant d'un eſcadron le plus convenable à ſuivre dans les actions réelles.

Il faut ſeulement avoir une attention ſuivie à maintenir les eſcouades d'un même eſcadron conſtamment de force égale, & le front de l'eſcadron toujours de la même étendue, quand même ce ſeroit aux dépens de la profondeur; afin que les diviſions ſoient toujours les mêmes, & leurs fronts compoſés d'un nombre égal de files, s'il eſt vrai qu'il n'eſt point de manœuvre qui puiſſe être exécutée avec régularité & préciſion, ſans une égalité parfaite dans les fronts des diviſions.

CHAPITRE TROISIEME.

Ordre de marche d'un eſcadron.

UN eſcadron marche, ou de front en bataille, ou rompu par diviſions.

Lorſqu'il doit marcher par diviſions, voici l'ordre de marche qu'il doit obſerver :

Les deux trompettes.

Le Capitaine, ſuivi de la premiere diviſion, ayant deux bas-officiers à l'aîle droite.

Le Sd. Lieutenant, ſuivi de la deuxieme diviſion, ayant un bas-officier en ſerre-file.

Le Pr. Lieutenant, ſuivi de la troiſieme diviſion, ayant le porte-étendard, & le garde-étendard à l'aîle droite.

Le ſous-Lieutenant, ſuivi de la quatrieme diviſion, ayant deux bas-officiers à l'aîle gauche & un en ſerre-file.

Si c'eſt pour défiler en parade, les rangs s'ouvrent à ſix pas de diſtance.

CHAPITRE QUATRIEME.

Compoſition d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

UN régiment de Cavalerie, eſt un corps compoſé d'eſcadrons réunis pour ſuivre la même diſcipline, porter le même uniforme, & ſervir ſous les mêmes étendards.

La compoſition qui me paroît la plus avantageuſe, eſt celle qui porte les régiments de Cavalerie à huit eſcadrons, dont un de carabiniers ou grenadiers à cheval, & ſix ordinaires deſtinés à faire la guerre, & le huitieme deſtiné uniquement à récruter & à remonter les autres.

§ 2.

Ces eſcadrons de garniſon ſont pour la Cavalerie, tout auſſi eſſentiels que les bataillons de garniſon le ſont pour l'Infanterie; leur compoſition ne doit différer en rien de celle des eſcadrons de campagne, ſinon que leurs eſcouades pourront être diminuées ou augmentées ſuivant les circonſtances, & ſuivant qu'un régiment ſe trouve dans le cas d'eſſuyer des variations, plus ou moins conſidérables, par la conſommation d'hommes & de chevaux.

§ 4.

Dans la Cavalerie comme dans l'Infanterie, le nom de chaque régiment doit être ſtable, & diſtingué par le nom d'une province, ou du numéro de ſon ancienneté. Les étendards doivent être diſtingués de même que les drapeaux par des couleurs & d'autres marques diſtinctives, particulieres à chaque régiment & faciles à reconnoître de loin.

Les cavaliers de chaque eſcadron doivent ſe faire une religion de ne jamais abandonner leur étendard, & de ſe rallier à lui dans tous les cas; à cet effet, on ne ſauroit les leur rendre trop reſpectables ni trop précieux.

Les étendards doivent être portés en tout temps par des Officiers porte-étendards, choiſis & conſidérés de même que les portes-drapeaux dans l'Infanterie.

§ 4.

L'Etat-Major d'un régiment de Cavalerie doit être compoſé comme il ſuit:

Un Colonel.
Un Lt. Colonel.
Un Major.
Un Aide-Major.
Un Quartier-Maître.
Un Auditeur.
Un Chirurgien-Major.
Un Aumonier.
Un Prévôt.

Un Wague-Meſtre.
Un Armurier.

Ces Officiers ont dans la Cavalerie les mêmes fonctions & les mêmes devoirs à remplir, que ceux de l'Infanterie.

Un écuyer pour être chargé de l'équitation, & de toutes les parties qui y ſont relatives; ſes fonctions à cet égard ſont extrêmement étendues, & l'on ne ſauroit mettre trop d'attention à le choiſir habile & conſommé dans ſon métier; ſa deſtination n'étant point qu'il ſe trouve dans les occaſions périlleuſes de la guerre, il n'eſt point néceſſaire qu'il ſoit gentilhomme, par conſéquent qu'il avance en grade ni qu'il acquiere de l'ancienneté dans le corps des Officiers; il ſuffit qu'il ait le même rang que le quartier-maître, c'eſt-à-dire, celui de premier Officier ſubalterne.

Un trompette principal, pour être chargé, & répondre de tout ce qui concerne le ſervice, la diſcipline & l'inſtruction particuliere des trompettes.

Un maréchal expert, pour être le chef des maréchaux ferrants, & chargé de les choiſir, de les examiner, & d'en répondre; c'eſt à lui à n'en recevoir que de bons, & qui ſachent leur métier dans la derniere perfection.

Un maître ſellier, pour le harnachement des chevaux, & pour l'entretenir conſtamment en bon état.

Un maître éperonnier, pour l'embouchage des chevaux.

Ces trois ouvriers ſont abſolument du reſſort de l'écuyer, c'eſt à lui à les choiſir, à les exa-

miner, à les éprouver, & à n'en recevoir que d'habiles & de conſommés dans leur métier.

§ 58.

Je ſupprime ici le timbalier, & par conſéquent les timbales, elles m'ont toujours paru être plutôt une affaire de pur uſage que d'une utilité réelle.

C'eſt un pompon, auquel je ſais que la Cavalerie eſt fort attachée, mais il n'y a ſelon moi, aucune bonne raiſon de le laiſſer ſubſiſter.

Les timbales ne ſervent à donner aucun ſignal eſſentiel, ſont d'une déſpenſe très conſidérable, exigent continuellement une garde qui peut être employée plus utilement, ſont comptées pour trophées du premier ordre, lorſqu'elles tombent entre les mains de l'ennemi, & ſont ordinairement priſes, toutes les fois qu'un régiment de Cavalerie ſe trouve dans le cas de charger avec vigueur, ſouvent même dans les bons comme dans les mauvais ſuccès.

Je ſupprime de même les tambours en uſage dans les dragons, & je leur ſubſtitue des trompettes.

Le tambour eſt un inſtrument extrêmement embarraſſant à cheval, au lieu que la trompette eſt l'inſtrument le plus commode & le plus convenable pour une tronpe à cheval, & qu'elle eſt bien plus propre à donner tous les ſignaux néceſſaires.

CHAPITRE CINQUIEME.

Ordre de bataille d'un régiment.

UN régiment de Cavalerie, doit être rangé en bataille ſuivant ſa diſtribution par eſcadrons.

Chacun des eſcadrons qui le compoſent, doit conſerver en ſon particulier, & ſans que rien y ſoit changé, la diſpoſition & la diviſion qui lui ſont propres. Chap. II.

L'eſcadron de carabiniers ou celui de grenadiers à cheval, occupera la droite du champ de bataille.

Le premier eſcadron ſe placera à la gauche de l'eſcadron d'élite, & le ſixieme eſcadron occupera la gauche du champ de bataille.

Les eſcadrons d'un même régiment n'auront entre eux que douze pas d'intervalle; s'il y en a davantage, c'eſt multiplier les flancs, ſans ſe procurer aucun avantage réel.

Le Colonel ſe placera au centre du régiment à trois pas en avant du premier rang.

Le Lieutenant Colonel ſe placera au centre des deux eſcadrons de la droite, à trois pas en avant du premier rang.

Le Major ſe placera au centre des deux eſcadrons de la gauche, à trois pas en avant du premier rang.

L'aide-Major ſe placera à l'aîle droite du régiment à deux pas en avant du premier rang.

Pour la manœuvre, les Officiers de l'Etat-Major n'ont point de poſte fixe, & pourront être ſans ceſſe en mouvement de la droite à la gauche pour donner leurs ordres par tout.

Dans le combat, ils peuvent quitter leur poſte, & accourir à celui des eſcadrons où ils jugeront leur préſence la plus néceſſaire, pourvu qu'au moment de la charge, ils ſoient à la tête du régiment pour le mener au combat, & l'encourager par leur exemple.

CHAPITRE SIXIEME.

Ordre de marche d'un régiment.

LORSQU'UN régiment de Cavalerie ſe mettra en marche, il doit obſerver l'ordre ſuivant.

L'aide-Major.

Les deux trompettes de l'eſcadron d'élite.

L'eſcadron d'élite.

Le trompette principal.

Les douze trompettes ſur deux rangs.

Le Colonel :

Ayant à ſa droite le Lieutenant Colonel & à ſa gauche le Major.

Le premier eſcadron & ainſi de ſuite les cinq eſcadrons ſuivants : dont,

Le ſixieme fermera la marche.

Si c'eſt pour une marche ordinaire, chaque eſcadron défilera par diviſions ou par quatre.

Si c'eſt pour une grande parade, chaque eſcadron défilera en bataille.

LIVRE QUATRIEME.

Conſtitution militaire.

CHAPITRE PREMIER.

Pied des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

DANS une Monarchie, il eſt eſſentiel, de concilier l'état des troupes avec l'économie, & d'établir à cet effet un pied de guerre & un pied de paix.

Il y a des Puiſſances, qui en temps de guerre ſont obligées d'entretenir des armées ſi nombreuſes, qu'il ſeroit onéreux, même nuiſible de conſerver ſur pied pendant la paix une auſſi grande quantité de ſoldats.

Elles ne ſauroient donc porter aſſez d'attention à choiſir les moyens les plus avantageux de reduire leurs troupes du pied de guerre au pied de paix.

§ 2.

La groſſe Cavalerie doit être conſervée con-

ſtamment ſur le même pied. C'eſt un corps ſolide, auquel l'on ne doit jamais toucher pour en diminuer les eſcadrons.

Il faut trop de temps pour former un bon cavalier; & il n'y a que les vieux cavaliers & les vieux chevaux qui ſoient bons pour la guerre. Tout ce qui eſt recrue n'y vaut abſolument rien.

C'eſt à la vérité une charge & une grande dépenſe pour l'Etat; mais elle eſt indiſpenſable; par cette raiſon il ne faut avoir que la quantité de Cavalerie abſolument néceſſaire.

Il eſt de la plus grande importance que la Cavalerie ſoit auſſi bonne qu'elle puiſſe l'être. Si cela n'eſt pas poſſible, il vaudroit mieux n'en point avoir, & préférer une bonne Infanterie à une Cavalerie médiocre.

§ 3.

La Cavalerie légére peut être diminuée d'un tiers en temps de paix. Elle ſera toujours bonne; mais il faut bien ſe garder de la mettre à pied.

Les régiments de Dragons doivent former une école perpétuelle de petite guerre. Cantonnés dans les bourgs, dans les villages, ils doivent s'y garder comme ſi l'ennemi étoit à portée.

Dès que la moiſſon a découvert les terres, ils doivent être en guerre ouverte, les uns avec les autres, ſe donner des allarmes de jour & de nuit, ſe tendre des embuſcades, faire ſemblant de s'enlever des convois, &c.

A cet effet, il eſt eſſentiel qu'il y ait dans chaque eſcadron, un certain nombre de Dragons, appellés patrouilleurs, choiſis dans tout ce qu'il y a de plus intelligent, de plus brave

& de plus ſûr, ſachant lire & écrire, dont le Capitaine puiſſe ſe ſervir, pour les envoyer reconnoître un village, le cours & la nature d'un ruiſſeau, fouiller un bois, prendre langue & rapporter des nouvelles de l'ennemi, afin de les ſtiler aux patrouilles qui ſe font à la guerre & qui ſont de la plus grande conſéquence.

§ 4.

C'eſt ſur l'Infanterie que doit porter principalement la reduction du pied de guerre à celui de paix, pourvu qu'il y ait d'anciens ſoldats à la tête des compagnies, ils auront bientôt formé les recrues dont on les augmentera,

Mais lorſque il s'agit de reduire l'Infanterie du pied de guerre à celui de paix; il eſt eſſentiel que cette réduction ſoit fondée ſur le principe invariable de conſerver toujours le même nombre de corps, comme régiments, bataillons, compagnies; & dans ces corps le même nombre de diviſions, de ſubdiviſions & ſur-tout, le même nombre d'Officiers & de bas-officiers; afin qu'on n'ait pas beſoin de varier les manœuvres.

Ce principe doit ſervir de baze à toute conſtitution militaire; c'eſt ſur lui ſeul, qu'eſt poſé le fondement ſolide des troupes.

S'il s'agit d'une diminution quelconque, elle ſe fait dans chaque compagnie, dans le nombre de ſoldats de chaque eſcouade & cette réduction dans les queues des eſcouades, n'y fait rien puiſque l'on conſerve toujours le même nombre de diviſions, d'Officiers & de bas-Officiers, & que la manœuvre peut toujours reſter la même.

Si alors la guerre ſurvient, on n'a pas beſoin

de faire de nouveaux Officiers & des bas-officies, toujours les plus difficiles à former, ni de lever de nouveaux corps qui ne valent jamais rien, à moins que les têtes des compagnies ne ſoient formées d'anciens ſoldats & bas-officiers, ſous les ordres de vieux Officiers qu'il faut tirer des vieux corps, ce qui les enerve au point, de les rendre auſſi mauvais que les nouveaux.

§ 5.

Ainſi ſuppoſé que l'Etat ſoit armé, le pied de guerre ſeroit la compoſition & la formation des différents corps de troupes que j'ai propoſé ci-deſſus.

Si la paix ſe fait & qu'il s'agiſſe de diminuer les forces militaires, la réduction en ſera aiſée.

Il n'y a qu'à diminuer dans chaque compagnie d'Infanterie, & dans chaque eſcadron de Cavalerie légére, un certain nombre de ſoldats par eſcouades ; de ſorte que chaque eſcouade d'Infanterie, ſur le pied de paix, ne forme plus que 4 files, & que chaque eſcouade de Dragons, ſur le pied de paix, ne forme plus que deux rangs.

On épargne au moyen de cette réduction, un grand tiers des ſoldats qui renvoyés chez eux, rentrent dans la claſſe ordinaire des citoyens, & ſe répandent dans les provinces, pour y être utiles à l'agriculture & à la population, & on ne diminue ni le nombre des bataillons & des eſcadrons, ni le nombre des compagnies dans les bataillons, ni celui des Officiers & des bas-officiers, qui ont ſervi pendant la guerre, & qu'il eſt de la plus grande importance de conſerver ſur pied.

§ 6.

§ 6.

Si la guerre recommence, les augmentations peuvent ſe faire avec ſecret & promptitude.

Les régiments d'Infanterie ſont bientôt remis du pied de paix à celui de guerre.

Il n'y a qu'à incorporer & diſtribuer les ſoldats des bataillons de garniſon dans les compagnies des deux bataillons de campagne de chaque régiment, & lever auſſitôt le nombre de ſoldats qu'il faut pour completter celles des bataillons de garniſon, leſquelles ſeront bientôt formées, parce qu'il y a des Officiers & des bas-officiers expérimentés.

Les régiments de Cavalerie légére, peuvent en cas de néceſſité urgente, entrer en campagne ſur le pied de paix, en attendant qu'on travaille à les remettre ſur le pied de guerre.

Au reſte, la force des compagnies des bataillons & eſcadrons de garniſon peut-être augmentée en temps de guerre, relativement à la deſtination de chaque régiment, & la conſommation d'hommes que l'on juge poſſible, & reduite à la paix proportionnellement aux beſoins politiques & économiques de l'Etat.

Les travaux des recruteurs de ces bataillons, des recrues & des remontes de ces eſcadrons de garniſon, peuvent en tout temps être accélerés ou retardés, ſuſpendus ou mis en activité, en proportion du beſoin que les régiments peuvent avoir d'hommes & de chevaux, & d'un calcul d'approximation de ce qui pourroit leur en manquer tous les ans.

§ 7.

Cet arrangement ne peut à la vérité avoir lieu qu'autant que le ſouverain fournit les recrues, les remontes & tout l'entretien de ſes troupes.

Mais cette maxime eſt ſi évidemment demontrée que tout ſouverain doit la ſuivre, comme le ſeul moyen d'être bien ſervi ; il n'y a donc rien de meilleur que les bataillons & les eſcadrons de garniſon attachés à chaque régiment, unis d'eſprit & d'intérêt avec eux & dreſſés ſur les mêmes principes.

Pendant la paix, ils ſont toujours réunis à leurs corps, & c'eſt d'eux que les régiments tirent des recrues également bien dreſſées & formées. Pendant la guerre, ils ſont établis ſur la frontiére, la plus à portée, afin que les régiments en puiſſent recevoir des recrues, ou plutôt des ſoldats qui ne le ſont plus, leur envoyer les malingres, les convaleſcents, les chevaux éclopés, les armes & les habits à réparer, & par ce reverſement reciproque & continuel ſe ſoutenir complets & vêtus au milieu & à la fin, comme au commencement d'une campagne.

§ 8.

Par ce moyen les Généraux peuvent calculer avec quelque certitude les opérations des armées.

Un nombre médiocre de régiments ainſi entretenus, valent mieux qu'un nombre plus conſidérable, mêlé de recrues, de mal adroits, de malingres affoiblis au bout de quelques mois de

campagne, & n'ayant plus dans l'arriere saison, qu'une poignée d'hommes aux drapeaux.

On n'aura pas besoin de laisser en entrant en campagne dans les places les hommes & les chevaux hors d'état d'en soutenir les fatigues; car on peut faire avancer sur les communications de l'armée, les bataillons & les escadrons de garnison, successivement & à mesure que les armées s'éloignent des frontieres, tant pour garder ces communications, que pour y être à portée de leurs régiments & pour y former les nouveaux Officiers & les nouveaux soldats, y dresser les hommes de recrue & les chevaux de remonte.

Mais comme c'est principalement dans les quartiers d'assemblée de ces bataillons & de ces escadrons que doivent être les dépôts des réparations de l'habillement, de l'équipement & de la remonte de chaque régiment; il faut avoir grande attention à l'importance qu'il y a, de ne point priver sans des raisons essentielles, les frontieres de l'argent que ces objets versent dans l'Etat.

La guerre est bien moins à charge, lorsque les arrangements sont pris de maniere, que tous les besoins de l'armée peuvent être tirés du pays. Toute la dépense rentre alors dans la masse de l'Etat, & y procure une nouvelle circulation d'argent. Il n'y a que la solde & la dépense pour la remonte, si l'on est forcé de la faire hors du pays, qui soient perdues à jamais.

CHAPITRE SECOND.

Nouvelles levées.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'Introduction des armées conſtamment ſoudoyées, a changé totalement la levée des ſoldats.

Ce ne ſont plus des peuples entiers qui s'aſſemblent, qui ſe mettent tout à coup ſous les armes, pour défendre leur patrie, ou pour attaquer d'autres nations, & qui retournent à leurs travaux ordinaires, dès que la paix eſt faite.

Le guerrier & le laboureur étoient alors le même homme, qui ne faiſoit que changer dans l'occaſion ſes outils contre des armes; mais aujourd'hui la guerre eſt devenue un métier, qu'un grand nombre de citoyens exercent pendant toute leur vie, & ces citoyens ſont pris dans la maſſe totale du peuple, & enlevés à l'agriculture & à l'induſtrie.

§ 2.

Les nouvelles levées ſe font par engagement, avec capitulation, ſans capitulation, par force, & quelquefois par ſupercherie.

Celles qui ſe font par ſupercherie, ſont odieuſes & inhumaines.

Celles qui ſe font par force le ſont également, c'eſt une calamité publique, dont le bourgeois & le riche ſe ſauvent à force d'argent, & qui tombe ſeule ſur le pauvre payſan.

Elles ſont d'autant plus barbares & déſolantes, qu'elles ſe font preſque toujours dans les campagnes, par conſéquent dans la claſſe d'hommes la plus précieuſe à l'Etat. D'ailleurs quels ſoldats que des hommes entraînés par la violence comme des victimes!

Les Etats bien peuplés, mais où le commerce & l'induſtrie ne ſuffiſent point pour employer les hommes néceſſaires à l'agriculture, peuvent à la vérité avoir une meilleure eſpece de ſoldats, trouver de l'avantage à obliger les provinces à fournir les récrues en proportion de leur population, & du beſoin qu'elles peuvent avoir d'hommes pour la ſoutenir & pour maintenir l'agriculture dans toute la vigueur qu'exige cet objet important; mais encore quels ſoldats que des hommes, dont le ſort a été décidé par un tirage!

§ 3.

Les nouvelles levées qui ſe font par engagement avec capitulation, ſont généralement les meilleures & les moins onéreuſes, parce qu'elles ſe forment de gens de bonne volonté.

Si elles s'étendent ſur les étrangers qui ſe préſentent, elles augmentent le nombre des ſujets.

Si elles ſe bornent aux naturels du pays, elles n'enlevent que cette jeuneſſe vagabonde, qui dans les années du libertinage, court le

pays, cherche fortune, & eſt de peu de ſoulagement à ſes parents, ou peu propre au moins depuis l'âge de 17 juſqu'à celui de 30 ans, aux profeſſions ſédentaires & aux travaux pénibles.

Les hommes qui s'engagent avec un goût, ſoit décidé pour le ſervice en général, ſoit déterminé pour telle ou telle arme en particulier, ou par l'attrait de ſervir avec d'autres hommes qu'ils connoiſſent, ſont les meilleurs ſoldats.

Il ſeroit bon que l'on pût exclure de la milice, généralement tous les hommes, qui exercent des profeſſions ſédentaires & molles; mais la néceſſité oblige ſouvent de tirer des recrues des villes; alors on devroit au moins faire quelque attention aux métiers qu'exercent ceux que l'on cherche à enrôler.

Il faut en général récruter les armées le plus que l'on peut des gens de la campagne; on doit plus compter ſur leur courage; comme ils ont moins goûté des douceurs de la vie, ils ont moins ſujet de craindre la mort; d'ailleurs les gens de la campagne ſont les plus propres à porter les armes, parce qu'ils ſont déjà faits aux injures de l'air, nourris dans la peine, & endurcis aux travaux les plus pénibles.

§ 4.

C'eſt dans les nouvelles levées que réſide la baze de toute conſtitution militaire.

Elles influent déciſivement ſur la tactique & ſur le ſuccès des opérations; elles exigent par conſéquent l'attention la plus particuliere & la plus ſuivie, à prendre les meilleures meſures,

& à choiſir les meilleurs moyens poſſibles pour les établir & les favoriſer.

Le défaut le plus commun eſt que l'on ſe met peu en peine de la qualité des recrues.

Il faut pour la guerre, des hommes robuſtes & forts ; il n'en n'eſt point qui, étant mal conformés, ne ſoient atteints de quelque vice de ſanté.

Un homme foible, trop jeune, trop petit, mal conformé ou valétudinaire, ne convient pas à l'état de ſoldat, qui exige dans celui qui doit l'embraſſer, la force & l'activité tant du corps que de tous les ſens ; ſans ces dons de la nature on travaille inutilement à en faire un ſoldat ; ils influent d'ailleurs ſur les ſuccès des combats, parce qu'ils le mettent en état de mieux ſupporter les fatigues inſéparables de la guerre.

§ 5.

Ainſi tous les détails des levées ſont de la plus grande importance.

Les ſoins qu'ils exigent, forment une commiſſion ſi delicate, & demandent de ſi grands talents, que l'on ne doit point la donner indifféremment à tout le monde.

Ceux qui en ſont chargés, doivent s'attacher ſur-tout à connoître par les yeux, par l'enſemble des traits du viſage, & par la conformation des membres, les hommes qui peuvent faire les meilleurs ſoldats.

Il y a des indices certains & reconnus par les gens d'expérience, pour juger des qualités guerrieres dans les hommes.

Un bon ſoldat doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied nerveux.

Quand on trouve ces qualités dans un homme, on peut ſe relâcher ſur la hauteur de la taille; elle eſt moins néceſſaire à un ſoldat que la force & une bonne conformation.

§ 6.

Après ces attentions particulieres, la maxime la plus sûre & la plus analogue à la ſolidité de l'établiſſement des nouvelles levées, eſt de preſcrire aux différentes eſpeces de troupes, l'âge & la taille des hommes & le terme des engagements.

Il ſeroit bon de fixer auſſi le prix des engagements; mais il dépend de tant de circonſtances, qu'il eſt preſqu'impoſſible de l'établir d'une maniere invariable; tout ce que l'on peut dire à ce ſujet, eſt que le gouvernement qui donnera les engagements les plus forts, & qui renchérira à cet égard ſur ſes voiſins, réuſſira le mieux dans ſes levées. Une bonne précaution à prendre ſur-tout, vis-à-vis des étrangers, eſt de ne jamais donner tout l'engagement à la fois; on diviſe la totalité de la ſomme fixée par le nombre des années du terme, & l'on donne à la fin de chaque année la portion de la ſomme qui revient au ſoldat par an, en lui diſtribuant toutes fois la premiere portion le jour de ſon engagement; c'eſt même en quelque ſorte un moyen d'empêcher la déſertion; ceux qui déſertent, n'emportent au moins pas tout l'enga-

gement avant de l'avoir gagné ; ceux dont la fidélité peut chanceler ſont ſouvent retenus par l'appas d'avoir tous les ans, une petite ſomme par devers eux, qu'ils auroient dépenſée depuis long-temps, ſi on la leur avoit donnée toute à la fois.

§ 7.

L'âge le plus convenable à tous les corps, eſt celui depuis 17 à 30 ans.

Mais la taille doit être proportionnée à chaque eſpece de troupes.

La groſſe Cavalerie qui doit être montée ſur des chevaux forts & vigoureux de 4 pieds 10 pouces au moins, doit avoir des hommes, les plus grands de 5 pieds 6 pouces, & les plus petits de 5 pieds 4 pouces.

La Cavalerie légére doit avoir des hommes, les plus grands de 5 pieds 3 pouces, & les plus petits de 5 pieds 2 pouces; c'eſt la taille la plus convenable à une troupe qui doit être montée ſur des chevaux faciles à remplacer de 4 pieds 8 pouces au plus, légérs, mais munis de toutes les qualités qui caractériſent un cheval vigoureux, propres à la courſe, & dreſſés à toutes les fatigues poſſibles ; des corps plus grands fatigueroient & accableroient cette eſpece de chevaux.

L'Infanterie doit être compoſée d'hommes forts, robuſtes & ingambes; les plus grands de 5 pieds 7 pouces, & les moindres de 5 pieds 3 pouces; c'eſt la taille qui convient le plus à ce corps, où il ne faut ni des trop grands

hommes, communément peu propres aux fatigues d'une marche longue & pénible, ni de trop petits hommes peu propres aux manœuvres & aux marches, qui exigent de la vigueur & de la célérité.

§ 8.

Le terme des engagements le plus convenable, eſt de 7 ans pour l'Infanterie, & de 9 ans pour la Cavalerie.

Autrement un ſoldat eſt à peine formé, qu'il faut le congédier; car il eſt eſſentiel de tenir ſcrupuleuſement les capitulations.

Le terme une fois ſtipulé, il faut licencier le ſoldat à ſon expiration, ou le renouveller de ſon conſentement; cet homme étoit libre avant de contracter un engagement qui le lie; il ſeroit donc injuſte & inhumain de ne pas lui tenir exactement ce qu'on lui a promis.

Les engagements doivent être d'autant plus ſacrés, que ſi on ne les tient pas, & qu'un ſoldat à qui l'on a manqué de parole, deſerte, on ne peut avec juſtice lui faire ſubir aucune punition, puiſqu'on a violé la bonne foi.

Cependant ſi on ne fait pas des actes de ſévérité, on perd la diſcipline; ſi l'on en fait, on commet une action odieuſe.

Il faut donc remplir exactement envers le ſoldat, toutes les conditions auxquelles il s'eſt engagé; alors on peut, on doit même, ſurtout en temps de guerre, être très ſévére ſur la déſertion; autrement un Etat ſe trouveroit bientôt ſans défenſe, & un Général ne pourroit

plus compter ſur ſon armée, ſi les ſoldats n'étoient retenus à leurs enſeignes, par la crainte du ſupplice.

§ 9.

Telles ſont les maximes qui m'ont paru les plus propres, pour érablir ſolidement les nouvelles lévées ; voyons maintenant celles qui peuvent convenir le plus pour les favoriſer ; je vais expoſer celles qui me paroiſſent conduire le plus directement à ce but.

Tenez exactement en tout temps, paix ou guerre, les capitulations.

Portez une attention particuliere à la conſervation du ſoldat, & à ce qu'il ſoit vêtu, nourri, logé, payé & entretenu de maniere qu'il ait tout le néceſſaire phyſique.

Etabliſſez la diſcipline ſur un principe qui ait pour baze, l'honneur, la juſtice, la crainte des châtiments & l'appas des récompenſes, & qui loin de ſe borner à ne faire au ſoldat ni tort ni grace, faſſe toujours marcher de niveau, la punition & la récompenſe.

Donnez de temps en temps des gratifications aux bas-officiers & aux ſoldats, qui auront montré le plus de capacité, d'intelligence & de zèle, à lever & à dreſſer des récrues, ou qui d'ailleurs ſe ſeront diſtingués par quelque action de bravoure & d'intelligence ; c'eſt dans cette claſſe ſubalterne, qu'il y a toujours trop peu de récompenſes, & que ſouvent les petites récompenſes font faire de grandes choſes.

Attachez à l'état du ſoldat une conſidération, ſinon particuliere, au moins égale à celle dont jouit tout citoyen utile à la ſocieté, & ne le confondez pas dans la claſſe des hommes la plus vile de la ſocieté, je veux dite les valets.

Ne forcez pas les ſoldats à vivre dans le célibat; accordez-leur une liberté modifiée de ſe marier, & en même temps prénez ſoin des orphelins & des veuves des ſoldats tués à la guerre, & donnez quelques ſecours aux femmes & aux enfants des ſoldats, qui doivent reſter en arriere lorſque les troupes entrent en campagne.

Accordez des diſtinctions & des prérogatives quelconques aux ſoldats, qui après avoir ſervi leur temps avec honneur, ont obtenu leur congé, & rentrent dans la claſſe ordinaire des citoyens; rendez ces diſtinctions & ces prérogatives plus éclatantes, en proportion du temps qu'ils auront ſervi.

Stipulez que ceux qui auront ſervi 25 ans dans l'Infanterie, & 30 ans dans la Cavalerie, puiſſent jouir en ſe retirant du ſervice, leur vie durant chez eux, de la ſolde entiere qu'ils tiroient au moment de leur retraite, & d'un habit complet de l'uniforme du régiment d'où ils ſortent, l'une payée tous les mois avec la plus grande exactitude, & l'autre fourni tous les quatre ans.

Fondez enfin des établiſſements pour les invalides, afin d'y recevoir & entretenir convenablement les ſoldats mutilés & éſtropiés à la guerre, ou ceux qui, par vieilleſſe ou à cauſe des infirmités gaguées au ſervice, ſont hors d'état de

le continuer, & n'ont pour tout asyle qu'une famille éloignée ou misérable.

La réputation glorieuse que ces maximes donneroient à un gouvernement, lui vaudroit des milliers de bons & de braves soldats.

On verroit combien il seroit rare, qu'un homme qui auroit servi & fini un premier engagement, voulût quitter un métier qui lui seroit pour ainsi dire devenu naturel.

Tout le monde se feroit insensiblement un honneur & un devoir de servir un certain temps, & ceux qui auroient servi verroient avec mépris ceux de leurs concitoyens, qui par mollesse & sans avoir d'ailleurs été d'une plus grande utilité à la société, auroient répugné à porter les armes.

CHAPITRE TROISIEME.

Armement des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'ARMEMENT des troupes, eſt un ſujet qui, outre les ſoins & les attentions les plus particulieres, exige de grandes depenſes; il faut les prodiguer: toute eſpece d'épargne à cet égard eſt déplacée.

La confiance qu'un bon ſoldat met dans ſes armes eſt incroyable; ſon courage naturel s'accroît en raiſon de la perſuaſion où il eſt, que celles dont il eſt muni ſont excellentes, & il eſt de la plus grande importance pour le ſuccès des combats, que les troupes ſoient armées dans la plus grande prefection.

Toutes les armes neuves doivent être fournies aux troupes des arſenaux; c'eſt au gouvernement à fournir & à preſcrire les meilleurs modeles, & à porter l'attention la plus ſuivie à ce que toutes les armes ſoient parfaites dans leurs eſpeces; il ne doit être reçu dans les arſenaux ni delivré aux troupes que des armes achevées, juſtes dans toutes leurs proportions, à l'épreuve, & dont toutes les parties qui les compoſent ſoient reconnues pour avoir été travaillées avec ſoin, & pouſſées au plus haut dégré de perfection.

Tout gouvernement doit, s'il eſt poſſible, faire fabriquer les armes dans ſes Etats; ſi les manufactures d'armes ſont bien conduites, ſi elles excellent dans leurs ouvrages, outre l'avantage de répandre l'argent dans le ſein d'un Etat, on eſt certain que les armes qui en ſont tirées, ſont bien faites, que l'on peut être aſſuré de leur bonne trempe & de leur bonne qualité, qu'elles peuvent toujours être prêtes au temps précis, & que l'on épargne les frais du tranſport.

§ 2.

La groſſe Cavalerie doit être armée d'une bonne épée, propre à frapper d'eſtoc & de taille, dont la monture ſera de fer bronzé, & conſtruite de maniere, qu'elle couvre & garantiſſe le poignet, point trop péſante & d'une longueur bien proportionnée, le fourreau garni d'anneaux & de fer battu, & attaché à un ceinturon à la Hongroiſe de buffle blanc, dont la ceinture ait deux pouces & les courroies neuf lignes de largeur; d'une bonne carabine ou mouſqueton, & de deux bons piſtolets garnis en cuivre jaune, d'une bandouliere à porte-mouſqueton de buffle blanc, large de trois pouces ſix lignes, d'une bandouliere de buffle blanc large de deux pouces ſix lignes avec une cartouche aſſez ample pour contenir 24 coups à tirer; d'un plaſtron de cuiraſſe à l'épreuve de la balle, ajuſté à la taille fixée des cavaliers, de maniere que la partie baſſe du corps juſqu'à la ceinture ſoit couverte autant qu'il ſera poſſible.

Les bas-officiers doivent être armés d'une épée, de deux piſtolets & d'un plaſtron du

même modele, que celui des ſimples cavaliers.

Les Officiers doivent être armés de même que les bas-officiers, mais leurs armes doivent être belles, bonnes, finement & légérement travaillées.

§ 3.

La Cavalerie légére doit être armée d'une épée tant ſoit peu courbe, en forme de ſabre, à peu près du même modele, mais plus légére que celle de la groſſe Cavalerie, attachée à un baudrier de buffle blanc, large de deux pouces ſix lignes, avec une poche pour contenir le ſabre & la bayonnette, d'un bon fuſil & d'une bonne bayonnette plus petit & plus léger que celui de l'Infanterie, de deux bons piſtolets, & enfin d'une bandouliere de buffle blanc, large de trois pouces ſix lignes avec une cartouche aſſez ample, pour contenir 36 coups à tirer.

Les bas-officiers & les Officiers doivent être armés de ſabres & de piſtolets, mais ne point avoir de fuſils.

§ 4.

L'épée eſt la meilleure arme de la Cavalerie; elle doit être bien proportionnée aux objets auxquels elle eſt deſtinée, c'eſt-à dire, à frapper d'eſtoc & de taille; à cet effet, elle ne doit être ni trop large ni trop étroite, ni trop courte, ni trop longue, ni trop lourde, ni trop légére, & d'une bonne trempe.

Le mouſqueton pour la groſſe Cavalerie, & le fuſil pour les dragons, quoique l'on en diſe,

ne ſont point à rejetter ; ces armes ont leur utilité dans les eſcarmouches & les pourſuites, & ſur-tout dans tous les cas où la Cavalerie eſt obligée de faire le ſervice à pied, principalement lorſqu'elle doit ſe garder dans ſes quartiers.

Les piſtolets ſont du plus grand uſage dans la mêlée & dans les pourſuites, mais cette arme doit être tirée à bûle pourpoint, & ajuſtée à la hanche gauche de l'ennemi.

La ſituation renverſée de ces armes à feu, exige la plus grande attention de la part du cavalier à les viſiter ſouvent ; le mouvement du cheval fait que les balles deſcendent volontiers vers l'embouchure.

§ 5.

Le harnachement du cheval fait auſſi partie de l'armement de la Cavalerie, & l'on ne ſauroit porter une attention trop ſérieuſe, à en donner des modéles réfléchis & parfaits dans toutes les parties qui le compoſent.

Il faut s'attacher ſur-tout aux ſelles de la groſſe Cavalerie, & les faire auſſi ſimples & auſſi légéres qu'il eſt poſſible, toutes fois aſſez ſolides, pour ne point exiger des réparations trop multipliées & pour ne point bleſſer les chevaux, chaque fois qu'un corps de Cavalerie ſe trouve dans le cas de faire des marches fatiguantes, ou de reſter ſellé nuit & jour.

Au reſte, le moyen le plus efficace, pour avoir très peu de chevaux bleſſés, eſt d'entretenir toujours en temps de paix comme en temps de guerre, de bonnes couvertes de laine pour

mettre ſous les ſelles, pliées en quatre, & pour ſervir en même temps à couvrir les chevaux aux écuries & au piquet.

Les ſelles Hongroiſes ſont les meilleures pour la Cavalerie légére ; elles ſont très légéres, peu ſujettes à réparations, & ne bleſſent jamais, quand elles ſont bien ſanglées & poſées ſur une bonne couverte de laine pliée en quatre.

§ 6.

L'Infanterie doit être armée d'un excellent fuſil, qui ait quatre pieds deux pouces de longueur, y compris la croſſe avec une bonne bayonnette, qui ait 22 pouces de longueur, y compris la douille.

Le fuſil doit être garni en cuivre ; ces garnitures ſont d'un entretien plus facile que celles de fer & rendent les armes plus légéres.

Le canon du fuſil doit être bronzé, afin que l'on n'ait pas beſoin de l'éclaircir ; le frottement l'uſe & le rend ſi menu, qu'il s'échauffe auſſitôt que le ſoldat en a tiré quelques coups ; Il y a d'ailleurs une façon de bronzer les canons de fuſils avec du ſang de lievre, jamais la rouille ne les gâte. Les chaſſeurs, ſur-tout ceux du nord employent communément cette méthode.

Outre le fuſil & la bayonnette, le ſoldat doit être armé d'un ſabre court & léger, garni en cuivre jaune, & attaché à un baudrier de buffle blanc, large de deux pouces ſix lignes avec une poche pour contenir le ſabre & la bayonnette, & enfin d'une bandouliere de buffle blanc, large de quatre pouces, avec une cartouche aſſez

ample, pour contenir au moins 60 coups à tirer.

Le ſabre eſt à la vérité une arme plutôt d'oſtentation que réellement utile au fantaſſin; mais ſi ſa longueur & ſon poids ſont proportionnés de maniere à ne point le gêner, il eſt bon qu'un ancien reſpect pour le nom faſſe encore conſerver la choſe; en donnant à tous les ſoldats des ſabres, c'eſt perpétuer un ancien uſage capable de produire les meilleurs effets, ne dût-il ſervir, qu'à donner un certain relief à un ſoldat.

§ 7.

Les bas-officiers de l'Infanterie, doivent être armés d'un fuſil avec une bayonnette, plus léger & plus petit que celui du ſoldat, d'un ſabre & d'un baudrier comme celui du ſoldat, & enfin d'une cartouche propre à contenir 12 coups à tirer, fixée à une ceinture de buffle blanc, large de deux pouces, attachée au tour du corps ſur la veſte.

Les Officiers d'Infanterie ne doivent avoir d'autres armes qu'une bonne & forte épée, qui ſoit uniforme dans toute l'armée, & portée dans un baudrier large de deux pouces quatre lignes de buffle blanc, ou couvert d'un galon d'or ou d'argent, & un hauſſe-col aux armes ou au chiffre du Souverain.

En général, il faut donner à tout ce qui appartient à l'armement de l'Officier, tout le brillant dont des armes peuvent être ſuſceptibles, afin d'en impoſer par leur éclat, ſans toutes fois entraîner à des dépenſes exceſſives & ſuperflues.

CHAPITRE QUATRIEME.

Habillement des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

Si l'on examine l'habillement de la plus grande partie des troupes de l'Europe, on trouvera que l'épargne & l'amour du coup d'œil, l'emportent ſur les égards que l'on doit à la ſanté; c'eſt cependant un point eſſentiel, auquel on ne ſauroit faire aſſez d'attention; l'économie doit avoir des bornes, & ne point dégénérer en léſine.

L'habillement des gens de guerre doit être ſimple, ſolide & convenable à leurs fonctions, aſſez ample pour que le ſoldat puiſſe le boutonner ſur la poitrine & le bas-ventre, & qu'en agiſſant, il n'y ſoit gêné en aucune maniere, croiſé ſur le derriere & à un ſeul pli, enfin aſſez long pour couvrir lorſqu'il eſt boutonné les cuiſſes du ſoldat juſqu'au deſſus du genouil; s'il étoit plus long cet excès de longueur ſeroit inutile pour la Cavalerie qui a des manteaux, & trop embarraſſant pour l'Infanterie; car le ſoldat étant obligé de marcher dans des temps pluvieux, & par de mauvais chemins ſeroit bientôt accablé de fatigue; l'expérience prouve que toute l'humidité deſcend & ſe raſſemble

dans les pans de l'habit, & le rend exceſſivement peſant.

§ 2.

Il importe peu à la vérité, quelle coupe, quel modele il eſt neceſſaire de ſuivre, cependant il en faut un.

Je préfererois le modele à la Polonoiſe ſans revers pour la Cavalerie, & la coupe françoiſe pour l'Infanterie.

Les habits de l'Infanterie doivent être croiſés ſur le derriere, avoir des revers qui deſcèndent juſqu'à la ceinture, & être garnis ainſi que ceux de la Cavalerie de deux épaulettes de fer à charnieres couvertes de drap de la même couleur que le parement & le collet, & les revers doivent pouvoir ſe croiſer & ſe boutonner ſur la poitrine & le bas-ventre.

Un bon & ample manteau eſt un meuble eſſentiel pour la Cavalerie; mais il ne peut être qu'embarraſſant & incommode pour l'Infanterie qui n'a déjà que trop à porter.

Il faut donner à cette troupe des ſarraux d'une étoffe de l'aine ſur fil, fabriquée exprès pour cet objet, faits de maniere que le ſoldat puiſſe les mettre par-deſſus ſon habit, & qu'ils croiſent ſur tout le corps.

Des ſarraux ſerviront bien plus utilement à garantir le ſoldat dans le mauvais temps, de l'intempérie de l'air, à empêcher qu'il ne ſe mouille d'outre en outre, & ſur-tout à conſerver ſon habillement; ils ſeront auſſi bien moins embarraſſants que des manteaux, qui, s'ils ſont amples & longs, accablent le ſoldat de

leur poids ; ſi au contraire ils ſont étroits & courts, ils ne ſont pas d'une grande reſſource.

La ſeule choſe que l'on puiſſe alléguer à l'avantage des manteaux, eſt qu'ils peuvent ſervir utilement au ſoldat pour ſe couvrir la nuit dans la tente ; mais il eſt affieux d'imaginer que le ſoldat qui a marché toute la journée par la pluye & le mauvais temps, ſoit reduit à ſe couvrir d'un manteau que l'eau a percé ; la plupart des maladies dans une armée ne proviennent que de cette cauſe.

Il vaut bien mieux ſubſtituer à ces manteaux, deux bonnes & grandes couvertures pour chaque tente ; on les enveloppe dans les tentes les jours de marche, & tranſporteés ſur des chevaux de bât, elles ne ſont jamais expoſées à être mouillées ; le ſoldat les trouve toujours ſéchès, lorſqu'il en a beſoin pour ſe couvrir dans la tente.

Outre ces couvertures, il faut encore avoir en campagne un certain nombre de bonnes redingottes par compagnie, qu'il faut toujours tranſporter avec les tentes, afin de ſervir aux ſoldats en faction dans le camp ou dans les quartiers.

§ 3.

La coëffure la plus convenable à tout homme de guerre, eſt ſans contredit le caſque à la Romaine ; le chapeau perd bientôt ſa forme & ſa grace, & ne garantit point des injures de l'air ; le caſque au contraire reſiſte à tout, & dure long-temps.

Si l'on donne aux troupes des caſques faits d'un excellent cuir bouilli à l'épreuve du coup de ſabre, on peut en faire en même temps, & le plus bel ornément militaire, & la coëffure la plus utile & la plus commode.

§ 4

La chauſſure de la Cavalerie en général eſt la botte.

Les bottes fortes ſont les meilleures pour la groſſe Cavalerie, & les bottes molles pour la Cavalerie légére.

La chauſſure qui convient le plus à l'Infanterie, eſt les guêtres & les ſouliers.

Les guêtres doivent être de toile noircie pour l'été, & pour l'hiver d'une étoffe fabriquée exprès pour cet objet en laine ſur fil bien teinte en noir; elles doivent être faites de façon, qu'elles deſcendent juſqu'aux talons, & y joignent bien, que le ſoldat n'y ſoit gêné en aucune maniere, & qu'il puiſſe les chauſſer aiſément & promptement, & éviter les jarretieres.

Les ſouliers doivent être bons, d'un cuir doux, mais fort, ronds & à talons bas; faits ainſi, ils chauſſent bien, font porter la pointe des pieds en dehors, tendre le jarret, effacer les épaules, & par conſéquent marcher avec bonne grace.

La chauſſure de l'Officier d'Infanterie doit être en tout temps des bottes légéres.

§ 5.

La couleur la plus convenable pour l'habit, eſt à mon avis le bleu ou le gris de fer teint en laine ; les veſtes, culottes & doublures doivent être blanches dans l'Infanterie, & de couleur de chamois dans la Cavalerie.

Ces dernieres couleurs, quelques ſaliſſantes qu'elles ſoient de leur nature, s'entretiennent facilement, & à peu de frais dans la plus grande propreté, & ſont très parantes & avantageuſes ſous les armes, ſur-tout lorſque les parements & les collets ſont d'une couleur tranchante & bien aſſortie à celle de l'habit.

Tous les régiments d'Infantetie, de groſſe Cavalerie, de Cavalerie légére, doivent être habillés du même uniforme, & n'être diſtingués entre eux que par le numéro de leur ancienneté marqué ſur les boutons ; cette diſtinction ſuffit pour connoître les régiments de près, d'autant plus que les drapeaux les diſtinguent de loin, au lieu que la diſtinction communément uſitée par les différentes couleurs des paréments devient ſi difficile & quelques fois ſi biſarre, ſur-tout dans les grandes armées, que cette varieté ne remplit également pas l'objet que l'on en attend, & que l'on ne peut la démêler.

§ 6.

L'habillement des bas-officiers ; ne doit différer de celui du ſoldat, que par quelque mar-

que extérieure ſur l'habit, formée d'un galon d'or ou d'argent.

Leurs caſques doivent être diſtingués de ceux des ſoldats par quelque ornement de plus.

Du reſte ils doivent avoir leurs ſabres garnis, comme ceux des ſimples ſoldats d'une dragonne de cuir avec un gland de poil de chevre melangé de couleurs tranchantes, pour diſtinguer les compagnies, dont chacune doit avoir une couleur diſtinctive qui lui ſoit particulierement affectée.

§ 7.

L'habillement de l'Officier eſt néceſſairement diſtingué de celui du ſoldat, par la qualité de l'étoffe & des boutons.

Il n'y a pas de mal d'y ajouter d'autres marques plus éclatantes encore, pourvu qu'elles n'entraînent point de trop grandes dépenſes.

Mais c'eſt ſur-tout par la beauté de leurs caſques & de leurs armes qu'ils doivent être le plus particulierement diſtingués.

Les habits des Officiers doivent être garnis comme ceux des ſoldats, de deux épaulettes de fer à charnieres couvertes d'un galon treſſé d'or ou d'argent; ces épaulettes ſervent à diſtinguer les grades entre les Officiers, mais il faut que cette diſtinction ſoit utile ſans devenir humiliante.

En conſéquence les Officiers ſupérieurs doivent avoir deux épaulettes à franges; les Capitaines & les Officiers ſubalternes n'en doivent avoir qu'une à frange & l'autre ſans frange.

Les épaulettes des Colonels doivent être distinguées de celles des Lieutenants Colonels, celles des Lieutenants Colonels de celles des Majors, non pas par la richesse mais par une marque quelconque distinctive qui denote le grade.

Les Capitaines doivent avoir une seule épaulette à frange, marquée comme celles des Colonels, les Lieutenants une seule comme celles des Lieutenants Colonels, les seconds Lieutenants une seule comme celles des Majors, les sous-Lieutenants comme les seconds Lieutenants, mais avec une marque qui les en distingue.

§ 8.

L'habillement des Officiers Généraux doit être composé des mêmes couleurs que celui des troupes, & être distingué par une broderie en or plus ou moins riche suivant leur grade.

L'aiguillette en or & en argent peut servir de distinction, l'une aux Officiers de l'Etat-Major de l'armée, l'autre aux aides de camp.

L'écharpe & la dragone sont les plus beaux ornements que l'on puisse donner aux Officiers; l'écharpe a été instituée pour marquer que l'Officier est de service, ou chargé de quelque fonction militaire, & ne doit être portée que dans ces circonstances; la dragone au contraire, doit être constamment attachée à l'épée de l'Officier, quand même il n'a aucune fonction à remplir; il faut qu'elle soit considérée comme la marque distinctive & particuliere de l'Officier, & tellement sacrée qu'il soit expressement defen-

du à qui que ce puiſſe être d'en porter, s'il n'eſt breveté Officier, ſoit en activité du ſervice, ſoit après l'avoir quitté avec honneur.

Ces deux ornements doivent être en or ou en argent mêlangés de ſoye d'une couleur tranchante ſuivant les armes du Souverain, & uniformes pour tous les Officiers, depuis le général juſqu'au dernier Officier ſubalterne; par conſéquent leur richeſſe doit être règlée de maniere que l'un & l'autre puiſſent ſe les procurer ſans ſe ruiner.

CHAPITRE CINQUIEME.

Entretien des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

C'EST moins le nombre des habitants, qui doit déterminer la quantité des troupes, qu'un Gouvernement peut entretenir, que la conſidération des revenus plus ou moins grands.

L'adminiſtration la plus ſimple & la moins chargée de détails qu'un Gouvernement puiſſe former pour l'entretien de ſes troupes, réſide dans l'établiſſement d'une maſſe pour chaque objet d'entretien annuel, dans chaque régiment, à raiſon de tant par homme, payée des mêmes fonds que la ſolde, & toujours ſur le pied du complet, & ayant lieu en temps de paix comme en temps de guerre.

En conſéquence il y aura dans chaque régiment d'Infanterie trois différentes maſſes annuelles, une pour les recrues, une pour l'habillement & la buffleterie, & une pour l'entretien annuel du ſoldat, en linge, chauſſure, réparations d'habillement, d'équippement & d'armes.

Il y aura dans chaque régiment de Cavalerie, une maſſe annuelle pour les recrues, une pour les remontes, une pour l'habillement, l'harnachement & la buffleterie, une pour les fourrages, & une pour l'entretien annuel du ca-

valier, en linge, chauſſure, réparations d'habillement, d'équippement & d'armes.

Les maſſes de recrues, de remontes & d'habillement, exiſteront pour tout le régiment en général, & ſeront régies par les chefs des corps.

La maſſe du petit entretien & des réparations, ainſi que celle des fourrages pour la cavalerie, exiſteront dans chaque compagnie, dans chaque eſcadron, & ſeront régies par les Capitaines; cet arrangement eſt d'autant plus convenable, qu'il intéreſſe le Capitaine envers ſa troupe, & celle-ci à l'égard de ſon Capitaine, & que cet intérêt perſonnel & réciproque, eſt capable de produire les plus grands avantages & les plus réels pour le bien du ſervice.

§ 2.

Les chefs des corps ſeront rendus perſonnellement & ſolidairement reſponſables de ces maſſes miſes en commun dans chaque régiment; ils ſeront de plus tenus de rendre compte tous les ans, à la revue d'inſpection, de l'emploi qui en aura été fait, ainſi que des frais indiſpenſables qu'elles auront ſupportés pendant l'année, afin que leur état ſoit toujours conſtaté, & que ſous quelque pretexte que ce puiſſe être, il ne puiſſe en être detourné aucune ſomme pour autre fin que celle à laquelle elles ſont particulierement deſtinées; par ce moyen, le Gouvernement peut calculer avec juſteſſe toutes ſes dépenſes, qui concernent les troupes, & ſe forme à cet égard l'adminiſtration la plus aiſée.

Les régiments ſont chargés de leurs recrues, de leurs remontes, de leur habillement & de tout leur entretien, & intéreſſés à ce que toutes ces parties ſoient dans le meilleur état poſſible.

Les chefs des corps en répondent, & doivent être punis ſévérement, s'ils ſe relâchent en quelque point que ce puiſſe être.

§ 3.

La paye des troupes en général doit être forte; il vaut mieux en avoir un petit nombre de bien entretenues & bien diſciplinées, que d'en avoir beaucoup qui ne le ſoient pas.

Il eſt vrai que la ſolde du ſimple ſoldat, ne ſauroit être fort conſidérable vu la quantité que les Souverains entretiennent de nos jours; mais elle doit l'être aſſez pour fournir ſuffiſamment à ſa ſubſiſtance.

Une paye trop modique abat le courage du ſoldat, & le met dans la néceſſité d'avoir recours pour vivre à toutes ſortes d'expédients, parmi leſquels il y en a ſouvent qui ne conviennent point à un homme de guerre.

Je ne prétends point dire par là, qu'un Gouvernement doive donner au ſimple ſoldat plus que ſa ſubſiſtance abſolue, mais je voudrois faire conſidérer comme une choſe de la plus grande importance, de règler la paye du ſoldat, de maniere qu'il puiſſe y trouver la ſubſiſtance indiſpenſable, & qu'outre cette paye il lui ſoit fourni aux dépens du Gouvernement du pain à raiſon de deux livres par jour, un habillement complet tous les deux ans, & tous les ans le petit entretien en linge & chauſſure

& autres choſes néceſſaires à ſa tenue, ſans qu'il lui en coûte, & ſans qu'il lui ſoit fait la moindre retenue ſur ſa ſolde.

Tout ce qui n'eſt point de la derniere néceſſité, ou ce qui eſt au-de-là de la ſubſiſtance abſolue, le ſoldat peut le gagner lorſqu'il n'eſt point occupé aux fonctions militaires, d'une maniere honnête, & par des travaux convenables à ſon état; on doit même lui permettre à cet effet, quand il trouve l'occaſion de travailler à ſon profit, de payer ſon ſervice à ſes camarades, qui ne travaillent point, & qui marchent à ſa place.

§ 4.

Outre la ſubſiſtance, le logement doit être fourni au ſoldat gratis.

Le logement des troupes doit être aſſis de la maniere la plus avantageuſe pour le bien du ſervice, & la moins onéreuſe pour les habitants.

En temps de paix, toutes les troupes, même la Cavalerie, ſont mieux placées dans les villes qu'à la campagne; outre que l'Officier y eſt plus à portée d'avoir continuellement l'œil ſur les ſoldats, il y a une raiſon d'Etat à faire dépenſer la paye de l'armée dans les villes, où il y a des artiſans & un commerce.

La maxime la plus ſûre, & la plus analogue à la diſcipline & au bon ordre, eſt de loger les troupes dans des caſernes; c'eſt au Gouvernement à en faire conſtruire de bonnes dans toutes les villes, & à les faire munir de fournitures bien conditionnées à raiſon d'un lit pour

deux hommes; une attention ſur-tout très eſſentielle, & à laquelle il ne faut jamais manquer, s'il eſt poſſible, c'eſt ne jamais faire coucher plus de deux ſoldats dans un lit.

Une maxime encore des plus avantageuſes pour le bon ordre & la ſanté, c'eſt d'obliger les ſoldats à faire ordinaire en tout temps, & de leur fournir en conſéquence tous les uſtenciles qui leur ſont néceſſaires à cet effet.

§ 5.

En temps de guerre le ſoldat doit être habillé plus ſouvent qu'en temps de paix; ſon entretien annuel en réparations, en linge & chauſſures, doit donc être augmenté alors en proportion de ce qu'il en uſe de plus en campagne, par les marches & les fatigues inévitables à la guerre.

Au reſte la ſolde & la ration de pain du ſoldat doivent être conſtamment les mêmes, paix ou guerre.

Mais comme en temps de guerre les vivres augmentent toujours de prix, & qu'alors la paye & le pain ne peuvent ſuffire à la ſubſiſtance du ſoldat, il faut lui donner en campagne un ſupplement de ſolde en denrées, comme viande, légumes, ris ou orge, & les diſtribuer avec ordre & économie, en conformité des liſtes authentiques des ſoldats effectifs.

Il faut ſur-tout porter une attention particuliere, tant dans les camps que dans les quartiers, à ce que toutes les marchandiſes que l'on y vend ſoient bonnes & non falſifiées, à ce que les poids & meſures ſoient juſtes, réglés,

glés, & non arbitraires, enfin à ce que chaque choſe néceſſaire à la vie, principalement le tabac, l'eau-de-vie & le vinaigre, ſoit bonne & taxée à un prix raiſonnable, de maniere que le marchand y trouve un gain honnête, & que le ſoldat ne ſoit point trompé, & puiſſe ſe la procurer au moyen de ſa paye.

Le tabac & l'eau-de-vie ſont deux choſes dont le ſoldat ne peut ſe paſſer, & il faut y avoir une attention particuliere.

Le vinaigre eſt un préſervatif contre les maladies, & l'on ne ſauroit prendre trop de ſoins, à ce qu'il y en ait de la meilleure qualité, à ce qu'il en ſoit diſtribué à chaque ſoldat une portion qui lui ſerve pluſieurs jours pour en verſer quelques gouttes dans l'eau qu'il boit, & à ce que toutes les fois qu'il boit de l'eau, cette pratique ſoit exactement ſuivie.

§ 6.

Quant aux vivres, la viande ne doit jamais manquer dans une armée; les bœufs & les autres beſtiaux ſuivent & pâturent par-tout; il faut les diſtribuer en différents dépôts, que l'on fait avancer à meſure que l'on en a beſoin.

Il n'en eſt pas de même du pain; cette partie des vivres jette ſouvent un Général dans le plus grand embarras.

Il vaudroit bien mieux en temps de guerre accoutumer le ſoldat au biſcuit; c'eſt une très bonne nourriture & fort ſaine; dans la plus grande partie du Royaume de Suéde on ne connoît preſque pas d'autre pain, & on le

fait dans la plus grande perfection ; il ſe conſerve long-temps dans les magaſins, au moins pendant ſix mois ; un ſoldat en emporte aiſément avec lui pour dix jours, & il ne faut pas à beaucoup près autant de charroi pour le tranſporter qu'il en faut pour le pain, qui certainement ne vaut pas mieux pour la nourriture du ſoldat, & occaſionne un train de voitures bien plus conſidérable.

Mais dans l'état où ſont les choſes, voici les meſures qui me ſemblent les plus convenables pour aſſurer cette partie des ſubſiſtances en campagne, & pour la rendre la moins embarraſſante que poſſible.

§ 7

La boulangerie de campagne doit être compoſée d'un certain nombre de caiſſons ſuffiſant pour porter au moins pour un mois de farine bien bartue dans des tonneaux ou dans des ſacs, d'une certaine quantité de voitures ſuffiſante pour porter les fours de fer, les pétrins, & tous les uſtenciles néceſſaires, & enfin d'une quantité d'ouvriers & d'autres gens néceſſaire pour l'activité de ſes travaux & l'adminiſtration de ſes détails.

Tout cet équipage doit être proportionné à la force de l'armée, & pouvoir comme elle ſe ſubdiviſer au beſoin.

La boulangerie de campagne doit ſuivre l'armée dans tous ſes mouvements, & n'en jamais être éloignée qu'à cinq lieues au plus.

Quand l'armée reſte long-temps dans la même poſition, la boulangerie doit faire conſtruire des fours de maçonnerie, pour ménager ceux de fer; elle doit à cet effet toujours être établie dans les endroits les plus commodes pour ſon travail, ſous une garde proportionnée à ſon train, & ſuffiſante pour en aſſurer la conſervation, qui d'ailleurs doit être aſſurée par la poſition de l'armée.

§ 8.

Les caiſſons de la boulangerie doivent être d'une conſtruction ſimple, légére & convenable à la nature du pays, attelés de quatre bons chevaux, & par la poſition bien-choiſie des dépôts de farine, n'être aſſujettis qu'à de petites marches.

Lorſque la moitié des caiſſons eſt vuide, on l'envoye chercher de nouvelles farines au dépôt le plus proche de l'armée, & on ne la fait venir qu'à meſure du beſoin.

Par ce moyen le train de la boulangerie, n'eſt jamais complet qu'à l'ouverture de la campagne; car cette quantité de caiſſons, dont l'idée eſt embarraſſante au premier aſpect, ſe trouve reduite au bout de quinze jours à la moitié, & reſte à ce nombre pendant toute la campagne, l'une & l'autre moitié allant alternativement au dépôt des farines.

§ 9.

Les troupes vont prendre le pain à la boulangerie.

A cet effet, chaque compagnie d'Infanterie, chaque eſcadron de Cavalerie doit avoir un caiſſon de pain, propre à contenir & à porter du pain au moins pour quatre jours.

Ces caiſſons doivent être conſtruits & attelés de même que ceux de la boulangerie, & mieux s'il eſt poſſible, & par la poſition bien choiſie des fours, n'être aſſujettis qu'à de petites marches ; ils ne doivent jamais quitter le régiment auquel ils appartiennent, & pendant qu'une moitié eſt en chemin pour chercher du pain aux fours, l'autre moitié eſt toujours chargée au régiment.

Au moyen de cet arrangement les troupes ne peuvent jamais manquer de pain, & ce qui eſt d'une conſéquence infinie à la guerre, c'eſt que l'on eſt en état d'en fournir ſur le champ, les détachements pour autant de jours qu'il eſt néceſſaire, de ſorte que la diſtribution du pain ne peut jamais retarder leur depart, ni par ce retard donner le temps à l'ennemi d'en être inſtruit.

§ 10.

Ces caiſſons attachés aux troupes ſont de la plus grande utilité, non-ſeulement par les avantages & les facilités qu'ils procurent à tous égards pour les ſubſiſtances, mais par le ſecours dont ils peuvent être d'ailleurs pour pluſieurs autres beſoins.

1° On peut s'en ſervir pour le tranſport du petit entretien du ſoldat ; chaque compagnie, chaque eſcadron peut en mettre dans un coffre ſur le devant, ou en ballots dans les trouſſie-

res de ſon caiſſon, de ſorte que le ſoldat ne peut jamais manquer de ſouliers, de guêtres, de bas, ni de chemiſes, précaution qui eſt encore fort eſſentielle à la guerre.

2° On peut s'en ſervir pour tranſporter les malades aux hôpitaux, ainſi que pour emporter l'habillement, l'armement & l'équipement des ſoldats déſertés ou morts, de ſorte que rien ne ſe perd, que l'on n'eſt obligé de rien jetter ni de rien abandonner.

Outre ces caiſſons de compagnies, il faut qu'il y en ait un particulier par régiment, pour tranſporter la caiſſe & autres choſes eſſentielles & indiſpenſablement néceſſaires à la ſuite d'un corps.

Tous ces caiſſons doivent être fournis aux troupes aux dépens du Gouvernement; mais une fois fournis, les Chefs & les Capitaines doivent être chargés de les entretenir toujours en bon état, moyennant une certaine ſomme fixée par an, qui doit leur être payée tant pour l'entretien du caiſſon que pour celui de l'attelage & des harnois.

§ 11.

Une maxime bien importante, eſt d'entretenir conſtamment les troupes en temps de paix dans tout l'équipage de campagne, qui leur eſt néceſſaire pour la guerre, de ſorte qu'il n'y ait plus que les chevaux à acheter; par ce moyen une armée ſera toujours prête à entrer en campagne, un mois après que les troupes en auront été prévenues, & à marcher au premier ordre.

Il faut ſur-tout fixer l'équipage de campagne des Officiers, de maniere que chacun, ſuivant ſon grade, ne puiſſe avoir préciſément que la quantité qui lui eſt indiſpenſablement néceſſaire, & tenir la main avec la plus grande ſévérité, à ce que le réglement, fait à cet égard ſoit exécuté au pied de la lettre.

Mais alors il faut que la quantité fixée d'équipage ſoit abſolument proportionnée & réglée, en conſéquence des beſoins indiſpenſables de chaque Officier, relativement à ſon grade; ſi on la reſtreint trop, on met l'Officier dans la néceſſité, ou d'enfreindre ce qui lui eſt preſcrit, ou de manquer de l'aiſance qui lui eſt néceſſaire pour ſa conſervation & pour le bien du ſervice.

§ 12

La paye de l'Officier doit être conſtamment la même, en tout temps, paix ou guerre, & réglée de maniere qu'il puiſſe pendant la paix ſe préparer les moyens de faire la guerre, & que chacun, ſuivant ſon grade, jouiſſe à tous égards d'une aiſance proportionnée à ſon rang, & à la repréſentation que ce rang exige. De bons quartiers d'hiver, le pain & la viande pour les domeſtiques & le fourage pour les chevaux, doivent être les ſeuls ſuppléments de ſolde, qu'il ſoit beſoin de donner aux Officiers pendant la guerre.

Mais alors il ne faut avoir auſſi dans une armée que le nombre d'Officiers abſolument indiſpenſable; ſi l'on donne de gros appointements, la paye & l'entretien d'un nombre ſura-

bondant d'Officiers, augmentent extrêmement la dépenſe : & la quantité prodigieuſe d'équipages, qui en eſt une ſuite naturelle, cauſe un embarras exceſſif à la guerre, & ruine le pays qui en eſt le théâtre ; ſi au contraire on ne donne pas des appointements honnêtes aux Officiers, on n'aura que des gens riches, qui ne tiennent pas au mal être, & à la rigueur de la diſcipline, & dont les propos ſont toujours ſéditieux, ou des miſérables dont le courage eſt abattu, & dont l'ambition eſt bornée au point, que l'avancement ne les intéreſſe gueres, parce que le grade leur devient à charge.

§ 13.

Les bons Officiers, ceux ſur leſquels on peut compter, ſont de pauvres gentilshommes, qui n'ont, pour ainſi dire, que la cape & l'épée.

Si on les met dans le cas de vivre honorablement de leur emploi, & d'en ſoutenir le grade avec decence, ils regarderont le ſervice comme un ordre dans lequel ils entrent, & n'auront, ni ne connoîtront d'autre domicile que leur troupe.

L'eſpérance fait tout endurer aux hommes ; mais ſi on la leur enleve ou qu'elle ſoit trop éloignée, on leur ôte l'ame ; il faut qu'un gentilhomme puiſſe regarder comme un état conſidérable, & comme une fortune éclatante, d'avoir une compagnie & non comme une charge, d'être élevé aux grades ſupérieurs.

Il faut qu'il ſoit moralement sûr d'y parvenir, par ſes talents, par ſes actions, par ſes ſervices, enfin qu'il puiſſe eſperer, lorſque des

bleſſures ; des infirmités, ou un grand âge paſſé au ſervice, le rendent incapable de le continuer, & que ces cas ſont bien conſtatés, une penſion de retraite honorable qui lui donne de quoi vivre le reſte de ſes jours dans une certaine aiſance.

§ 14.

Rien n'eſt plus défectueux dans un Gouvernement que la vénalité des charges militaires ; elle deſole la pauvre nobleſſe & lui ôte toute émulation, parce qu'elle la prive de l'eſpérance d'obtenir des emplois, dont l'élévation puiſſe la dédommager des peines & des ſouffrances d'une vie laborieuſe, qu'elle ſacrifie avec confiance à la renommée & à un avenir flatteur.

La meilleure maxime eſt celle qui entraîne le moins d'inconvénients, & ſans contredit de n'avancer perſonne qu'à ſon rang, ou pour quelque action diſtinguée.

Tout Officier eſt cenſé un homme d'honneur, capable de remplir tous les devoirs de ſon état, & ne ſauroit parconſéquent ſouffrir des paſſe-droits ſans une cruelle mortification.

Il me paroît donc convenable de règler les avancements de maniere, que les Officiers parviennent dans leurs régiments, à chaque vacance de grade en grade, ſuivant leur rang d'ancienneté, juſqu'au grade de Major ; ils roulent enſuite dans toute l'armée pour être avancés de grade en grade, ſuivant leur ancienneté & leur capacité, aux charges de Lieutenant Colonels, de Colonels & d'Officiers Généraux.

Il doit cependant y avoir des exceptions à

cette régle, en faveur des perſonnes d'une naiſſance & d'un rang illuſtre, pourvu que cette préference ſoit juſtifiée par un mérite diſtingué, ou en faveur des perſonnes qui par des actions brillantes ou des talents ſupérieurs, ſe ſignalent d'une maniere éclatante, c'eſt-à-dire, par des coups où le génie ait plus de part, que la ſimple bravoure ; or, ces cas demandent à être bien conſtatés, car tout Officier eſt cenſé être brave, mais tous n'ont pas de génie ni même une intelligence tranſcendante.

Lorſque tous ces points ſont bien établis, on peut contenir les troupes dans la diſcipline la plus ſévere.

LIVRE CINQUIEME.

Diſcipline militaire.

CHAPITRE PREMIER.

Diſcipline quant à l'ordre des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

Les troupes étant formées, armées, habillées, & entretennes, la premiere choſe qui ſe préſente eſt la diſcipline; elle doit être exercée avec ſageſſe & avec une fermeté inébranlable; ſi les fautes les plus légéres, ſur-tout celles de déſobéiſſance, n'étoient punies promptement & ſévérement, il n'y auroit ni repos, ni sûreté, & les troupes ſeroient plus pernicieuſes qu'utiles, plus formidables à l'Etat qu'à l'ennemi même.

La diſcipline militaire doit avoir pour but, d'accoutumer les troupes pendant la paix à remplir leur devoir avec exactitude, afin qu'il leur paroiſſe léger, lorſqu'elles doivent agir à la guerre.

Pour y parvenir, il faut établir des punitions & des recompenſes promptes; c'eſt là le point

eſſentiel dans les troupes ; les châtiments doivent prévenir les mauvaiſes actions, & les recompenſes doivent faire éclater les bonnes.

Il faut ſur-tout ne point croire avoir tout fait en ordonnant beaucoup ; il faut au contraire faire le moins d'ordonnances que l'on peut, mais les faire exécuter avec la plus grande attention, punir ſévérement ſans diſtinction, même ſans conſidération, tous ceux qui manquent à leur devoir, ou qui abuſent de l'autorité qui leur eſt confiée, & recompenſer avec éclat, ceux qui ſe ſignalent par de belles actions.

§ 2.

Le bon ordre peut ſeul maintenir une conſtitution militaire ; ſi chacun étoit le maître, il y auroit autant de chefs que de têtes.

Il ne doit jamais y avoir qu'un ſeul chef, qui commande & ordonne de tout, & ce doit toujours être l'Officier le plus élevé en grade, ou à parité de grade, le plus ancien.

Tout Officier qui commande, mérite une confiance entiere.

Dans les actions de guerre, il doit lui être permis d'agir pour le bien du ſervice, ſuivant les circonſtances de ſon propre mouvement, & ſans attendre des ordres ſupérieurs.

Mais dans l'exécution des loix militaires, il ſeroit dangereux que cette confiance leur donnât un pouvoir arbitraire, & qu'ils puſſent abuſer impunément de leur autorité en quelque point que ce ſoit.

Un chef doit être ſévére, mais en ſe faiſant craindre, il doit ſe faire aimer ; à cet effet, ſa

ſévérité doit toujours être fondée ſur la juſtice la plus exacte & accompagnée d'une honnêteté, qui ſans avoir l'air de la fauſſeté, ait celui de la bonté.

§ 3.

La diſcipline militaire proprement dite, n'eſt autre choſe que la ſoumiſſion que des gens de guerre ont faite de vivre ſuivant les loix de leur profeſſion, & d'obéir aux ordres de leurs ſupérieurs.

Cette définition ſuppoſe que tout Gouvernement doit établir des loix militaires, & des ſtatuts de guerre, qui preſcrivent la fidélité envers le Souverain; la bravoure vis-à-vis de l'ennemi, l'obéiſſance à l'égard des ſupérieurs, & une conduite en tout honnête & règlée, & qui propoſent des récompenſes aux obſervateurs de la loi, & des châtiments aux refractaires.

Ces châtiments doivent être grands pour les grands crimes ſeulement, doux & prompts pour le reſte; ſi pour la moindre faute les châtiments ſont trop ſévéres, s'il y va dabord de la vie, de la ſanté, de l'honneur, de la fortune d'un homme, les délations deviendront rares, parce que l'on répugnera à accuſer un coupable, & il ſera difficile de rémédier aux abus & de les faire ceſſer.

Il faut ſur-tout bien prendre garde de ne point faire regarder comme vils, certains châtiments, qui ne doivent point être dèshonnorants, tels que la baſtonnade, les verges; il n'y en a point, & l'on ne peut point en imaginer de plus prompts, & tout le monde eſt forcé

de convenir qu'il en faut abſolument de cette eſpece.

§ 4.

Les loix & les ſtatuts de guerre doivent expliquer avec netteté, & regler avec préciſion les devoirs de chaque militaire.

Tout militaire doit les avoir entre les mains, afin de ſe les rendre familiers, les ſuivre de point en point, & les faire exécuter à ceux qui lui ſont ſubordonnés.

La partie principale des devoirs du ſimple ſoldat, c'eſt-à-dire, la fidélité envers le Souverain, la bravoure vis-à-vis de l'ennemi, & l'obéiſſance à l'égard des ſupérieurs, doit être exprimée dans le ſerment qu'il prête à ſa réception au corps de n'en jamais abandonner les enſeignes.

Le reſte doit dépendre des ordres de ſes Officiers, auxquels il doit obéir en tout ce qui concerne le ſervice, & les devoirs de ſon état, ſans murmurer & ſans marquer la moindre repugnance.

Chaque Officier doit la même obéiſſance à ſon tour, à tous ceux qui ſont dans un grade ſupérieur, & ont droit de lui commander; cette ſubordination exacte, loin d'avilir le courage, eſt l'ame du ſervice militaire; l'on a toujours vu que plus la diſcipline étoit ſévére, plus les armées où elle étoit établie, ont exécuté de grandes choſes.

§ 5.

La diſcipline militaire doit être uniforme & conſtante.

A cet effet, le Gouvernement doit faire des réglements, qui déterminent ſi préciſément, les pouvoirs, prérogatives & fonctions de tous les Officiers, depuis le Général juſqu'au dernier ſubalterne, tant en garniſon qu'en campagne, tant pour le ſervice de paix que pour celui de guerre, qu'aucun d'eux ne puiſſe ſe croiſer, ni nuire au bien du ſervice & à l'harmonie générale.

Ces réglements doivent preſcrire à tous les Officiers leur ſervice, la maniere dont ils doivent commander aux troupes, contenir les habitants dans leur devoir envers l'Etat, dans la conduite que ceux-ci doivent tenir à l'égard des troupes, & dans l'harmonie qui doit règner entre elles & eux, & porter toutes les parties de la diſcipline & de la police militaire au plus haut degré de perfection.

Ces réglements doivent enfin établir une uniformité inaltérable dans les troupes, en contenant l'imagination & l'activité, ſouvent plus dommageables que réellement utiles des chefs, de maniere que les principes de la diſcipline, de l'exercice, de la tenue ne puiſſent varier ſuivant leurs caprices, & régler le ſervice & les exercices des troupes, de maniere que le ſoldat ſoit entretenu dans l'habitude d'une fatigue moderée, qui ne puiſſe nuire à ſa ſanté.

§ 6.

Tels ſont les points eſſentiels que l'on ne doit jamais oublier dans un réglement militaire, dont les objets principaux ſont, l'un le ſervice de garniſon, & l'autre le ſervice de campagne.

Dans le premier, il faut ſuivre les troupes depuis leur établiſſement dans le ſervice, l'exercice, la police, la diſcipline, l'inſtruction, des manœuvres, d'attaque & de defenſe, les événements des ſiéges juſqu'à leur depart des quartiers.

Dans le ſecond, il faut les ſuivre depuis leurs préparatifs de guerre, juſqu'à leurs quartiers d'hiver.

Ces deux objets doivent être liés ſi intimement à la conſtitution des troupes, & l'un à l'autre, que le ſervice de garniſon ſe faſſe avec les mêmes règles & la même vigilance que celui de campagne, que les différences & reſtrictions que peuvent y apporter les circonſtances de guerre, de proximité plus ou moins grande des frontieres & de l'ennemi y ſoient indiquées, & enfin que les garniſons puiſſent être regardées, comme des écoles toujours ſubſiſtantes de diſcipline, de ſubordination, d'inſtruction & d'exercices.

§ 7.

Enfin la diſcipline militaire doit être ſolide. A cet effet, il ne faut ſouffrir dans les trou-

pes, que ce qui eſt véritablement utile, des choſes qui peuvent ſe pratiquer à la guerre, des principes bons & courts, une tenue & une propreté ſimple & peu coûteuſe.

Rien n'eſt plus néceſſaire que d'occuper beaucoup le ſoldat, ſoit en l'exerçant, ſoit en l'obligeant à entretenir ſes armes, ſon équipement & ſon habillement dans la plus grande propreté; autrement l'Officier ſera ſans ceſſe occupé à réprimer les déſordres que ſon trop de loiſir lui fera commettre.

Mais en général il ne faut point trop exiger des hommes; car alors ils font tout mal ou avec dégoût, & ſur-tout ne point ſurcharger le ſervice & la diſcipline de règles minutieuſes & ſuperflues; excepté dans les parades & les manœuvres, il ne faut point gêner les ſoldats, ni les tourmenter inutilement ou mal à propos; qu'ils portent alors leurs armes ſuivant leurs commodité, qu'ils ſe parlent entre eux, pourvu qu'ils n'élevent pas la voix, qu'ils obſervent un certain maintien décent, leur rang, leur file, & leur diſtance, qu'au premier avertiſſement de l'Officier, tout ſoit arrangé dans un clin-d'œil, & qu'alors perſonne ne parle ni ne remue davantage; tel eſt le caractère d'une vraie diſcipline.

§ 8.

C'eſt uniquement aux chefs qu'il faut s'en prendre pour ce qui concerne l'ordre qui doit régner dans une troupe.

Ce

Ce ſont les chefs ſeuls qui doivent en répondre, & à cet effet ſe faire puiſſamment aider par les autres Officiers ſupérieurs, & ceux de l'Etat-Major de leurs régiments.

Ils doivent ſur-tout veiller & tenir la main, à ce que les Capitaines rempliſſent tous leurs devoirs dans la plus grande exactitude ; ce ſont eux principalement, qui ſous l'autorité du chef, doivent maintenir un régiment dans le plus grand ordre, en exerçant & inſtruiſant leur troupe, & en la conduiſant comme il convient; c'eſt à eux ſeuls, que le chef doit s'en prendre, ſi les ſoldats ne rempliſſent pas leurs devoirs.

Les Officiers ſubalternes doivent à cet effet, pour ce qui concerne les détails intérieurs des compagnies, ne dependre que des Capitaines ſeuls, & les Capitaines doivent avoir ſur les Officiers ſubalternes la plus grande autorité, & ce pouvoir doit être ſoutenu avec vigueur de l'autorité ſuprême du chef.

Les Capitaines & les Officiers ſubalternes doivent s'occuper ſur-tout, à inſpirer à leurs ſoldats de l'honneur, de l'ambition, de la bravoure, de la fierté, & l'opinion d'être ſupérieurs à tous les autres ſoldats du monde.

Il doit être permis à tous les Officiers ſous les armes, comme par tout ailleurs, de corriger leurs ſoldats lorſqu'ils manquent, & de les encourager à faire leur devoir; exiger de l'Officier le même ſilence, la même immobilité ſous les armes que du ſoldat, c'eſt reduire le premier à l'état d'une pure machine, & le moyen de ne point obtenir du dernier ce qu'on exige de lui; il ne faut point ſous les armes, que l'Officier faſſe des commentaires, ni la

converſation avec ſes ſoldats, mais il doit pouvoir leur impoſer ſilence, & les corriger quand ils font mal, & cela autant qu'il eſt poſſible, en peu de mots, à demi voix ou par ſignes, ſans quoi le ſoldat ſe néglige, & la crainte de l'Officier ne ſera jamais établie dans une troupe comme elle doit l'être.

§ 9.

Si l'on exige ainſi des chefs, tout ce qui concerne la diſcipline, & le bon ordre des régiments, ſi ceux-ci exigent la même choſe de chaque Capitaine relativement à ſa compagnie, comme ayant à cet effet tout le pouvoir néceſſaire ſur ſes Officiers ſubalternes, ſur ſes bas-officiers & ſur ſes ſoldats; le Gouvernement établit la diſcipline la plus aiſée, la plus sûre & la plus ſolide.

Dans toutes les manœuvres, ainſi que dans l'action du feu, chaque quart de rang d'un bataillon eſt conſidéré comme un corps particulier, ſous les ordres abſolus, & la conduite directe & privée du Capitaine qui le commande, de ſorte que ſoit à l'exercice, ſoit à la guerre, toute la beſogne ſe faſſe par les Capitaines commandants les diviſions, ce qui eſt d'autant plus raiſonnable que dans l'action réelle & au bruit des armes, il n'eſt pas poſſible qu'un chef puiſſe ſe faire entendre, ni ſe trouver par tout.

Enfin en rendant ainſi les Capitaines ſeuls reſponſables de leur compagnies, on les oblige à s'occuper eux mêmes de leur troupe, à tout exiger à cet égard de leurs Officiers ſubalternes, & à les punir s'ils ſe négligent; delà, les Ca-

pitaines jouiſſent de la véritable conſidération qu'ils doivent avoir ; la ſubordination convenable de l'inférieur au ſupérieur ſe trouve parfaitement bien établie, & de la ſubordination bien établie, s'en ſuit néceſſairement l'inſtruction de l'Officier de grade en grade, & c'eſt un des points principaux de tout le ſervice militaire.

Mais cette inſtruction ne doit point conſiſter à faire pratiquer aux Officiers l'exercice comme à de ſimples ſoldats ; il faut les inſtruire & les exercer comme des hommes, qui doivent en inſtruire d'autres, qui doivent faire faire l'exercice à leurs troupes, & conduire ces troupes à la guerre ; il faut enfin que les Officiers ſubalternes ſoient inſtruits autant que les Capitaines, ceux-ci autant que les Officiers ſupérieurs, & ces derniers autant que les Officiers Généraux, ſans cela on ne parviendra jamais à ce degré de perfection & de ſolidité, auquel il eſt ſi important de conduire & de faire atteindre les gens de guerre, ni à cette harmonie générale, & cet accord parfait, qui fait le beau & le grand d'une conſtitution militaire.

§ 10.

Les moyens les plus puiſſants, les plus nerveux que l'on puiſſe mettre en uſage à cet égard, conſiſtent ſeuls, ſelon moi, dans l'arrangement dont je vais faire connoître l'importance.

Dans un Etat, il y a toujours des troupes ſur pied, en tout temps, paix ou guerre ; il doit donc y avoir un général toujours en place, qui commande ſeul toutes les troupes, qui en ſoit le chef principal, & l'inſpecteur général,

ſeul chargé de répondre au Gouvernement en général & au departement de la guerre en particulier, de tous les détails qui les concernent.

Ce Général en chef, doit avoir à ſa ſuite un Etat-Major d'armée toujours ſubſiſtant, pour l'aider dans l'exécution des différents détails de ſa charge.

L'armée doit être diſtribuée en trois grandes diviſions, à la tête de chacune deſqu'elles il doit y avoir un général pour la commander, & en répondre directement au Général en chef.

Chaque diviſion doit être compoſée d'un certain nombre de départements, tant d'Infanterie que de Cavalerie, à la tête de chacun deſquels, il doit y avoir un Lieutenant-Général, pour le commander & en répondre directement au Général commandant la diviſion.

Chaque département doit être compoſé de deux Brigades, à la tête de chacune deſquelles il doit y avoir un Brigadier pour la commander & en répondre directement au Lteutenant-Général commandant le département.

L'Etat-Major de l'armée, compoſé d'Officiers Généraux, de Colonels, de Lieutenants Colonels, de Majors, de Capitaines & d'éleves ſubalrernes, doit toujours reſter près de la perſonne du Général en chef, recevoir de lui des leçons de théorie & de pratique, être employés par lui, les uns à lever des plans & des cartes, les autres à reconnoître des pays, des terrains, des poſtes, des camps, des marches & des champs de bataille, & tous à former des raiſonnements, des mémoires, des diſpoſitions, d'attaque, de defenſe & de manœuvres, & le Général doit les corriger ſur les fautes qu'ils

peuvent faire, & leur donner les lumieres qui peuvent leur manquer ſur ces différents objets.

§ 11.

L'armée ainſi arrangée, le Général en chef, fera une fois par an, la revue générale de toutes les troupes.

Il raſſemblera à cet effet celles de chaque diviſion en un lieu, & les y fera camper pendant quinze jours ſeulement, tant pour les exercer aux grandes manœuvres & à l'image de la guerre, que pour en faire la revue.

Dans cette revue, il examinera un régiment après l'autre, dans le plus grand détail, & en voyant défiler, il cherchera à connoître tous les Officiers, de nom & de figure, relira avec attention les notes de leur conduite & de leurs talents, & s'aſſurera de leur authenticité, pour dire des choſes honnêtes aux uns, & faire des réprimandes & des exhortations à ceux qui ſeront mal notés; il parlera même aux ſoldats que les chefs lui feront remarquer & les nommera; une conduite ſemblable le fera adorer des troupes, & lui attirera leur confiance.

Il verra ainſi toutes les diviſions, & partagera cette opération de maniere qu'il puiſſe en voir deux au printemps, & la troiſieme en automne.

§ 12.

Dans l'intervalle de la revue générale, le Général de chaque diviſion, le Lieutenant Général de chaque département, le Brigadier de

chaque Brigade ſeront les inſpecteurs particuliers des régiments qui ſont à leurs ordres, auront ſur eux une inſpection continuelle, entreront dans les moindres détails, & les feront manœuvrer autant qu'ils le jugeront néceſſaire pour le bien du ſervice.

Toutes les fois qu'ils voudront faire prendre les armes aux troupes qu'ils commandent, ce ſera le plus élevé en grade, ou le plus ancien qui ordonnera ce qu'elles doivent faire; il aſſemblera à cet effet, tous les Officiers qui commandent ſous lui, & conviendra avec eux par écrit de tout ce qu'il veut faire exécuter; il ne doit jamais rien changer aux choſes dont il ſera une fois convenu ſans en prévenir & en inſtruire auparavant ceux qui doivent faire exécuter & diriger les mouvements qu'il veut que l'on faſſe; car il convient qu'ils ſoient toujours parfaitement au fait de leur beſoigne, & puiſſent s'en bien pénétrer, afin de ne jamais manquer par cauſe d'ignorance.

§ 13.

En général tous les ordres doivent ſe donner par écrit, & il faut en tenir un journal très exact; non-ſeulement les Généraux qui commandent des troupes & les chefs des régiments, mais auſſi tous les Capitaines doivent tenir chacun un journal, de tous les ordres tant Généraux que particuliers & relatifs aux détails intérieurs des régiments.

Les ordres doivent être concis & clairs autant qu'il eſt poſſible.

Quand il s'agit de faire prendre les armes à une troupe, le plus ancien Officier doit, lorſque rien ne s'y oppoſe, preſcrire la veille l'heure à laquelle la troupe doit prendre les armes & l'ordre dans lequel elle doit ſe mettre en marche, inſtruire chaque Officier, ſur-tout ceux qui commandent les diviſions de ce qu'ils ont à faire & expliquer les manœuvres que la troupe doit exécuter, la maniere dont elle doit ſe déployer, & l'allignement ſur lequel elle doit ſe mettre en bataille; il faut toujours indiquer les deux points d'allignement de la droite & de la gauche d'une troupe, non-ſeulement toutes les fois qu'elle doit ſe mettre en bataille, mais même toutes les fois qu'elle doit changer de poſition, & ces deux points de vue doivent toujours ſe rapporter à des choſes fort remarquables, & faciles à diſtinguer de loin, comme qui diroit la droite ſur tel clocher, ſur tel arbre, la gauche ſur telle maiſon, ſur telle éminence.

§ 14.

Lorſque toute cette machine ſera bien montée, que tous les reſſorts qui en dépendent ſeront bien compaſſés & dirigés par des hommes conſommés & d'expérience, intégres, d'une habileté & d'une probité reconnues, & qu'aucun objet d'intérêt, de fortune, ni de plaiſir ne ſauroit diſtraire des fonctions dont ils ſont chargés; il ſera facile, non-ſeulement d'établir, mais auſſi de maintenir conſtamment un ordre permanent, & une uniformité invariable dans la

diſcipline & le ſervice militaire, & les avantages que l'on tirera d'un tel établiſſement ſeront infinis.

L'Etat-Major de l'armée, ſera une école toujours ſubſiſtante, pour des Officiers qui ont du génie, du talent, & du goût pour la guerre, & dans laquelle ils ſe formeront à la conduite des déploiements & des manœuvres; les Généraux tireront de cette école des aides de camp tout à fait formés, & au fait du métier; le reſte ſera employé utilement en campagne aux détails de l'armée, & à la conduite des marches, & de toutes les opérations de la guerre en général.

Quant aux tronpes, l'inſpecteur général tiendra la main à ce que les Généraux des différentes diviſions ſoient tous parfaitement d'accord, ſur tous les points de la diſcipline, de l'exercice & du ſervice.

Il s'aſſurera à chaque revue, de l'exécution exacte de ſes ordres; il examinera & verra par lui même, ſi les intentions du Gouvernement ſont ſuivies de point en point; il rendra perſonnellement reſponſables les Officiers Généraux qui auront ſouffert des uſages différents, & les chefs des régiments qui les auront introduits; enfin il leur donnera à cet égard des inſtructions ſi préciſes, qu'il en ſera puiſſamment aidé, & qu'il en réſultera néceſſairement cette égalité, cette uniformité, cette harmonie, & cet accord parfait qui caractériſent la bonté & la ſolidité d'une conſtitution militaire bien ordonnée.

§ 15.

Chaque Officier. Général commandant une diviſion, un département, une Brigade, étant ainſi reſponſable à l'inſpecteur Général, veillera & tiendra la main, à ce que les chefs des régiments qui ſont à ſes ordres, ſoient tous bien d'accord ſur l'exécution de la diſcipline, la manutention de la tenue, de la propreté, de la conſervation du ſoldat, ſur les uſages du ſervice, ſur les principes & l'exécution de la poſition du port & du maniement d'armes, de la marche, des évolutions & des manœuvres, ſur la maniere d'inſtruire & de commander; il les accordera s'ils ne le ſont pas, en raiſonnant avec eux ſur les principes & ſur les moyens les plus ſimples & les plus faciles de les enſeigner aux ſoldats, & de les leur faire comprendre en peu de paroles, & ſans faire des harangues pleines de redites qui ne finiſſent point, & qui laſſent l'attention du ſoldat; enfin il les rendra perſonnellement reſponſables de l'ordre qui doit ſubſiſter à cet égard dans leurs corps reſpectifs.

Il eſt d'autant plus important de s'occuper ſérieuſement de cet objet, que l'on trouve déjà aſſez de difficultés dans le ſervice journalier & les exercices de la paix, à maintenir les régiments en ordre. Combien ne doivent elles pas s'accroître dans le danger & le tumulte des armes, ſi les troupes n'en ont pas ſi fort contracté l'habitude, qu'elle leur ſoit devenue, pour ainſi dire, naturelle.

§ 16.

Voilà les moyens les plus efficaces pour atteindre au principe univerſel d'une bonne conſtitution militaire.

Il réſide principalement en ce que les troupes d'une même Puiſſance ſoient toutes diſciplinées, entretenues & exercées, d'après des principes uniformes, & que le langage que l'on parle au ſoldat, la méthode par laquelle on le forme aux exercices & aux évolutions, les moyens que l'on employe à ſa diſcipline, à ſa tenue & à ſa converſation, ſoient les mêmes dans tous les corps d'une armée.

La diverſité des principes, la contrariété des opinions, la variété des uſages ne peuvent qu'entraîner des conſéquences dangereuſes; elles s'oppoſent dabord à la juſteſſe & à l'égalité ſi néceſſaires, lorſque tous les corps ſe trouvent réunis pour ſe mouvoir & combatre enſemble, mais le pis eſt qu'elles produiſent le dégoût & l'aliénation des eſprits.

Si les troupes d'une même armée ne ſont point généralement exercées à executer uniformement les mêmes manœuvres, & à combatre ſur les mêmes principes, ſi dans une même armée, tout l'exercice ne forme point un ſyſtême lié & ſuivi de regles & de manœuvres, auquel tout le monde ſoit obligé de ſe conformer, ſans qu'il ſoit libre à qui que ce ſoit d'y faire la moindre altération, ou de les changer ſuivant ſes caprices, il eſt impoſſible que les Généraux puiſſent tirer de l'exercice des

troupes tout l'avantage qu'il eſt capable de procurer, & qu'ils ſont en droit d'en attendre, ni concerter leurs mouvements & leurs opérations de maniere à en aſſurer le ſuccès.

§ 17.

Après l'arrangement que je viens de propoſer, le point principal pour parvenir à cette uniformité ſi eſſentielle, eſt que les principes de la diſcipline, de l'exercice & de la tenue, & que la méthode de les enſeigner, & de les faire executer ſoient réglés d'une maniere invariable par les ordonnances du Gouvernement, que tout le monde ait le même ton, le même langage, les mêmes uſages. Que la tenue ſoit ſimple & unie, propre ſans excès, bonne ſans recherche, & ne coûte rien au ſoldat; car toute tenue militaire de pure parade, & qui ne peut ſervir ni ſe ſoutenir à la guerre, outre qu'elle eſt exceſſivement coûteuſe ne vaut rien pour des ſoldats, qui ſont faits pour avoir toujours un air de guerre.

Que dans le ſervice journalier, dans les exercices de détail, tout ſe pratique uniformément, de ſorte que toutes les parties diſtinctes du tout, ayent du moment qu'elles ſont réunies, cet enſemble & cet accord ſi néceſſaires au ſuccès des manœuvres.

Enfin que les chefs & les Officiers ſupérieurs des régiments ſoient obligés de ſe dépouiller de tout amour propre, & de tout préjugé, en

faveur de leur propre imagination & de leurs propres idées, & de concourir avec zèle au bien de la choſe, en ſe conformant de point en point à ce qui eſt preſcrit par les ordonnances du Gouvernement, que l'on doit toujours ſuppoſer ſages & bien faites, ſans y ajouter ni en retrancher.

Il reſte d'ailleurs un champ toujours aſſez vaſte aux génies, aux talents & aux intelligences particulieres.

CHAPITRE SECOND.

Diſcipline quant à l'exercice de l'Infanterie.

PARAGRAPHE PREMIER.

LA néceſſité d'exercer les gens de guerre, eſt une choſe ſi évidente par elle même, qu'elle n'a plus beſoin d'être prouvée ; le ſimple raiſonnement, l'uſage & l'expérience de tous les temps en ſont autant de preuves authentiques.

Mais l'exercice des troupes porté au point où il doit aller, & exécuté avec l'eſprit qui doit le diriger, eſt une des principales parties de la diſcipline militaire, & offre une carrière d'opérations très vaſte.

Il ne doit avoir d'autre but, que de rendre les troupes diſciplinées & dreſſées à ſe mouvoir & à combatre en tout lieu ; à cet effet l'eſſentiel eſt de bien ménager le temps, & de ne l'employer qu'à des choſes utiles, & qui ſe raportent directement à l'action.

Le plus grand inconvénient où l'on puiſſe donner, & dans lequel on tombe preſque généralement, c'eſt de s'attacher à toute outrance à exercer & à occuper les troupes à des choſes qui n'ont pour objet que la parade & le bon air ; ces choſes ſont ordinairement celles qui ſont les plus difficiles, qui conſom-

ment le plus de temps, & ne menent abſolument à rien ; en ſupprimant de l'exercice, les ſuperfluités & les repétitions inutiles, l'on épargne aux troupes beaucoup de fatigues, & l'on ne perd pas inutilement un temps, dont on peut faire un meilleur uſage

Si l'on s'appeſantit ſur les détails de la diſcipline & de l'exercice, les troupes ſont excédées de fatigues & de travail; les années de la paix s'écoulent, & les troupes ſe trouvent encore bornées à la premiere école, ſans que ceux qui ſont chargés de les exercer, ayent pû ſonger à s'élever au-délà, tant parce que leurs idées ſont bornées, que parce qu'ils manquent de principes & d'entendement, où qu'ils ignorent la methode facile qu'il y a d'inſtruire le ſoldat; ce qui rend cet ouvrage long & difficile, dégoûtant & ennuieux.

Enfin ſi toutes les ſpéculations ſe tournent ſur des choſes qui ne donnent que dans la vue; il en eſt pluſieurs qui en elles même très utiles, dégénérent en abus ridicules; les parties les plus eſſentielles pour la guerre ſont négligées, le génie ſe retrecit par les petits détails, & une longue paix acheve ainſi d'abâtardir entierement le ſervice & l'eſprit militaire.

§ 2.

Pour prouver qu'en général la partie de la diſcipline militaire, qui concerne l'exercice, n'eſt point miſe en execution avec l'eſprit qui devroit la diriger, & ne répond gueres au but, que l'on doit s'y propoſer, qui eſt de préparer les troupes aux actions de la guerre ; je

vais parcourir les principaux objets de l'exercice, examiner en détail, ſi la méthode ordinaire d'exercer les troupes, eſt propre à les former pour la guerre, relever ce qui s'y trouve de defectueux & d'imparfait, & indiquer ce qu'il eſt à propos de faire pour mettre l'école des troupes ſur un pied à en recueillir les avantages que l'on doit attendre des exercices de la paix.

Le premier objet qui ſe préſente, & par où l'on commence ordinairement, eſt le maniement d'armes; on en a fait juſqu'à préſent, & preſque dans tous les ſervices l'objet capital de l'exercice.

On ne ſauroit diſconvenir de ſa néceſſité, & qu'il ne doive être la premiere école du ſoldat, & la baze des mouvements qu'il doit pratiquer, pour ſe ſervir avantageuſement de ſes armes dans l'action; mais on peut ſe diſpenſer de faire de cet objet de l'exercice, un travail plus étendu qu'il ne doit l'être abſolument, ſoit par l'introduction d'un nombre de mouvements ſuperflus & inutiles, qui rendent ce premier apprentiſſage d'une longueur inſupportable, ſoit par la difficulté de pluſieurs de ces mouvements, qui forcent ſouvent la ſtructure du corps humain, & rendent cette école encore plus lente & plus rebutante, ou parce que l'on ſe pique d'une régularité, d'une préciſion, & d'une promptitude de mouvements trop outrées, & que l'on ne ſe contente pas d'une perfection moyenne à l'égard d'une choſe, qui s'évanouit pour la plus grande partie dans l'action réelle.

§ 3.

Il ſuffit qu'une troupe exécute le maniement d'armes avec juſteſſe, & principalement avec attention, ſans que l'on ſe faſſe une affaire capitale, ſi dans chaque poſition les fuſils d'un rang, d'une file, ne ſe trouvent point dans une ligne géométriquement droite, ſans en inférer qu'une troupe eſt bien ou mal exercée.

Il ne faut point non plus ſe croire indiſpenſablement obligé, chaque fois qu'un bataillon prend les armes pour exercer, de commencer par le maniement des armes; il eſt bien plus raiſonnable, dès qu'une fois les troupes ſavent exécuter le maniement des armes avec une certaine juſteſſe dans les poſitions, & avec la promptitude requiſe, de ne faire faire aux bataillons que les mouvements qui ſe rapportent directement à l'action; le maniement des armes ne ſert qu'à fatiguer les troupes mal à propos, & fait perdre inutilement un temps, dont on peut tirer un meilleur parti.

Il faut enfin ſe dire & ſe perſuader, que le maniement des armes n'eſt point l'objet principal de l'exercice des troupes, puiſqu'il n'en eſt qu'un des premiers éléments, & qu'il ne faut pas courir après la perfection de cette partie, en négligeant l'application même que l'on peut en faire, & d'autres objets plus eſſentiels.

C'eſt cependant ce qui eſt arrivé juſqu'à préſent, & même ſi l'on en croyoit quelques tacticiens modernes, un régiment ne feroit autre choſe pendant des années entieres, que le maniement des armes & quelques autres manœuvres

vres minutieuſes, inutiles & impraticables à la guerre.

§ 4.

Je paſſe du maniement d'armes à l'action du feu, qui en eſt proprement l'uſage & l'application: au moins c'eſt à cette fin ſeule qu'il doit être dirigé, & qu'il faut en rendre les mouvements naturels & commodes dans l'exécution.

C'eſt particulierement aux mouvements du feu que l'on ne ſauroit exercer les troupes, avec trop d'attention & de célérité, afin de les dreſſer aux attitudes les plus convenables & les plus naturelles pour tirer avec cette aſſurance qui fait la juſteſſe du tir, & de les accoutumer à charger promptement & regulierement.

Mais loin de compaſſer le feu ſur la vîteſſe la plus accélérée, & de s'attacher uniquement à la promptitude la plus grande; il faut conſidérer principalement l'effet qui en peut réſulter pour bien tirer; il eſt néceſſaire que le fuſil ſoit bien chargé, & parconſéquent, il importe de donner au ſoldat le temps précis qui lui eſt néceſſaire, pour exécuter régulierement tous les mouvements de la charge; un feu trop précipité ne peut s'exécuter qu'aux dépens de la charge bien faite, ni ſe ſoutenir long-temps; les armes s'échauffent au point, que les ſoldats ne peuvent plus les manier. L'intérieur des canons une fois échauffé ſe graiſſe de maniere, que l'activité & la force de l'exploſion de la poudre diminuent de plus en plus; & les armes

graiſſées & échauffées à un certain point, finiſſent par refuſer tout à fait le ſervice, ſouvent au plus fort de l'action.

Un plus grand feu en fait taire un moindre: c'eſt une vérité reconnue de tout le monde; mais il ne faut pas confondre les choſes; ce n'eſt point le feu le plus précipité & qui fait le plus de bruit, qui eſt le plus grand: c'eſt celui qui eſt le plus meurtrier; or le feu le plus meurtrier, eſt certainement celui, dont les tirs ſont bien ajuſtés & bien préparés par la charge réguliere de l'arme, donc c'eſt à ce feu ſeul qu'il faut exercer les troupes de préference.

§ 5.

Le feu eſt conſidéré preſque par-tout, comme un des objets principaux de l'exercice de l'Infanterie; il réuſſit généralement aſſez bien ſur la place d'exercice, quant au méchaniſme de la manœuvre du ſoldat; mais loin de préſenter aux troupes, un but ſuppoſé d'action réelle, comme cela devroit ſe faire dans tous les exercices à feu, il eſt preſque toujours pratiqué d'une maniere abſtraite, ſans vues réelles, & ſans application aux actions de la guerre.

Toutes les actions de campagne demandent un feu vif & nourri; mais la méthode de tirer doit être ſûre, ſimple & naturelle; celle que l'on a par tour de tirer par pelotons, qui ſe ſuccedent, où tout eſt compaſſé, où tout eſt compté, ne vaut abſolument rien, & ne peut ſervir qu'à faire battre ceux qui s'en ſervent.

Ce feu ne couvre point assez le front que l'on a à défendre, & est sujet à confusion; le soldat assujetti au commandement, distrait par l'attention qu'il est obligé d'y faire, empêché par l'attitude gênante, où il est forcé de se tenir, ne peut ajuster son coup dans la crainte de ne pas tirer au commandement; il se presse de tirer vîte, sans s'embarrasser si son arme est en état, il se trouble, il tire à tort & à travers, & pourvu que son arme fasse du bruit, peu lui importe de tirer en l'air ou à terre; étourdi enfin du bruit, & n'entend plus le commandement, tire sans ordre il sans effet, & tout ce beau feu si recommandable par l'harmonie & la cadence dont il est susceptible dans un exercice, dégénére ensuite au plus fort de l'action, en un feu de confusion & de désordre, dont le commandant n'est plus le maître, & qui entraîne souvent des fuites honteuses.

Ce feu enfin pour lequel on conserve toujours la plus grande vénération, n'a cependant jamais produit d'autre effet que de faire beaucoup plus de bruit que de mal, & je n'ai jamais vu, tout militaire en conviendra, qu'il ait été possible de le pratiquer & de le soutenir avec régularité dans une action réelle, bien moins encore qu'il ait jamais causé une destruction assez considérable, pour empêcher d'aller en avant, d'attaquer & d'enfoncer l'ennemi avec la bayonnette.

§ 6

Il y a des militaires qui rejettent le feu tout

à fait, & qui ne veulent combatre qu'à l'arme blanche, d'autres en ſont enthouſiaſtes & en veulent par-tout.

Mais l'une & l'autre de ces opinions doivent avoir leurs juſtes bornes; la nature de nos armes ne laiſſe plus de doute ſur la néceſſité & les avantages du feu; il faut ſeulement l'enviſager ſous ſon véritable eſprit, & ne le conſidérer que comme une arme purement defenſive, attendu qu'il n'eſt bon qu'à une certaine diſtance, & que pour bien tirer il faut s'arrêter.

L'objet principal du feu eſt d'inquiéter l'ennemi, & de le tenir éloigné, de le détruire quand il eſt à portée, & qu'on ne peut le joindre, de l'empêcher d'avancer en ordre, d'y jetter la confuſion pour mieux l'enfoncer quand on veut le charger avec la bayonnette, & enfin d'achever ſa déroute, & de le diſſiper totalement ſans lui donner le temps de ſe rallier lorſqu'il a été mis en fuite.

Les qualités eſſentielles du feu ſont, qu'il ſoit vif & nourri, & qu'en même temps ſes tirs ſoient bien ajuſtés & bien préparés par la régularité de la charge; qu'il ſe ſoutienne ainſi pendant toute la durée d'une action; qu'il embraſſe, autant qu'il eſt poſſible, tout le front que l'on a à défendre; que le commandant en ſoit maître, & puiſſe au plus de fort l'action le faire ceſſer quand il le juge à propos, pour exécuter un mouvement prompt que les circonſtances peuvent exiger.

Or il n'y a que deux méthodes de tirer qui ſoient ſuſceptibles de toutes ces propriétés: l'une eſt le feu de bataillons entiers, l'autre eſt

le feu de billebaude réduit en principes & pratiqué avec ordre, donc il faut adapter ces deux feux à toutes les occaſions de la guerre.

§ 7.

Le feu de bataillons entiers, n'eſt point ſuſceptible d'une grande vivacité, puis qu'il ne peut s'exécuter qu'au commandement, & qu'il ne doit être employé que de fort près, & lorſqu'il s'agit d'enfoncer l'ennemi dans une attaque, l'arrêter dans une retraite; mais il a d'ailleurs toutes les autres propriétés.

Le feu de billebaude peut être rendu auſſi vif & auſſi nourri, & ſe ſoutenir auſſi longtemps que l'on veut, puis qu'il s'exécute ſans commandement & à la volonté du ſoldat.

On lui reproche qu'il eſt difficile d'en être maître, & l'on a raiſon, lorſque c'eſt le déſordre & la confuſion qui l'ont fait naître, ainſi que cela arrive ordinairement dans le fort d'une action, qui a été commencée par le feu de pelotons; mais lorſque ce ſera un feu d'ordre, auquel les troupes auront été dreſſées & exercées d'après de bons principes, lorſqu'il leur ſera devenu naturel par une longue habitude, & un exercice continuel, on en ſera toujours maître, & on le fera ceſſer toutes fois & quantes l'on voudra au ſignal du roulement.

Avec des troupes où il n'y a ni ordre ni principes, tout eſt difficile, & rien ne réuſſit que par hazard; mais avec des troupes diſciplinées, dreſſées & exercées d'après des princi-

pes sûrs & invariables, il n'y a rien de difficile.

Au reſte ſi une choſe auſſi ſimple & auſſi bonne en elle même que le feu de billebaude méthodique, avoit beſoin d'être appuyée par des exemples, j'en appellerois au régiment Royal-Deux-Ponts qui a été le premier dans l'armée de France, qui ait réduit ce feu en principes, qui l'ait pratiqué avec méthode, & qui s'en ſoit ſervi avec le plus grand ſuccès dans pluſieurs actions de la derniere guerre, nommément aux affaires de Corbach & de Villingſhauſen.

§ 8.

Un abus qui m'a toujours frappé, & qui eſt preſque général, c'eſt que par une épargne mal entendue, l'on ne ſuit point avec aſſez de ſoin l'uſage de faire tirer les ſoldats à la cible.

Il mérite cependant d'être maintenu & exécuté avec la plus grande attention; rien n'enhardit davantage & ne forme mieux le ſoldat à bien tirer; une récompenſe légére à ceux qui ajuſtent & tirent le mieux, pique l'émulation de tous.

Il faudroit que l'exercice de détail fut toujours terminé par celui de tirer à balle homme par homme, & qu'à cet effet au lieu de cible ordinaire, on ſe ſervît d'une figure de bois ſculptée ou peinte d'un homme à pied ou à cheval, de ſorte que toute l'adreſſe du ſoldat ſe bornât à toucher cette figure, n'importe en quelle partie.

Il faudroit de même que l'exercice par ba-

taillons, fût toujours terminée par celui de tirer à balles par bataillons entiers, & en faisant le feu de billebaude, & qu'à cet effet, il y eût à portée de toutes les garnisons des simulacres quelconques, qui présentassent l'idée & le front d'un bataillon, ou d'un corps de Cavalerie faits de planches.

La dépense particuliere que cet objet pourroit exiger, doit s'évanouir à l'aspect du bien qui peut en résulter; par ce moyen, les troupes s'accoutumeroient à se former le coup d'œil, & à juger de la distance véritable à laquelle un feu doit être commencé, pour produire l'effet que l'on doit en attendre, & pour qu'il soit ménagé à propos, & conduit avec l'intelligence nécessaire pour assurer le succès.

Ces exercices seroient d'autant plus essentiels qu'il arrive toujours à la guerre, que l'on commence à tirer de trop loin, ce qui fait que l'on ne tue personne, & que l'on est tout étonné, lorsqu'on voit l'ennemi enhardi par le peu d'effet de ce feu, s'avancer à grands pas, & souvent il n'en faut pas davantage pour faire perdre contenance à une troupe.

§ 9.

Voilà tout ce que l'on peut dire de plus raisonnable sur le feu de l'Infanterie; ainsi je passe de là aux manœuvres, que je regarde comme le dernier terme, & l'objet le plus essentiel, & le plus important de l'exercice des troupes.

Mais de la maniere dont on les y exerce

par la complication que l'on met dans leurs mouvements, & par le long appareil qui en réſulte, il ſemble qu'on les pratique uniquement, pour faire voir qu'une troupe les ſait faire, & il paroît que l'on ne ſonge aucunement à l'uſage dont elles peuvent être pour la guerre.

Il eſt inutile d'exercer le ſoldat à des choſes qui ne ſont d'aucune utilité; telles ſont les évolutions à files & rangs ouverts, les quarrés, les colonnes, où tout eſt compaſſé, où tout eſt compté, juſqu'aux pas qu'il faut faire.

Il faut que le ſyſtême des manœuvres ſoit combiné dans toutes ſes parties avec la plus grande ſimplicité, & forme un enſemble qui ſe rapporte uniquement à l'ordre adopté pour combattre; telle eſt la colonne qui ſe forme tout uniment, par le nombre ordinaire des diviſions du bataillon, qui ſe ſuivent & ſe ſerrent les unes ſur les autres, & dont on peut ſe ſervir également pour combattre & pour former l'ordre de bataille avec la plus grande promptitude.

Il y a deux ſortes de manœuvres; les unes ſont des mouvements de pure convenance ou de préparation, les autres ſont des mouvements par leſquels on change l'ordre & l'arrangement d'une troupe.

Tous ces mouvements & ſur tout les derniers, doivent être ſimples, prompts & exécutés par le chemin le plus court; à cet effet il faut les faire avec la plus grande célérité, & la plus grande préciſion, de ſorte que chaque diviſion, chaque rang, chaque file, chaque ſoldat même tache préciſement où il doit

aller, & ſe trouver après le mouvement fini, & y arriver par le chemin le plus court, promptement & en ordre.

Si dans ces mouvements on habitue les troupes à la lenteur, on s'accoutume à les conſidérer comme impraticables devant l'ennemi, faute d'en connoître le véritable uſage, & celui d'un exercice convenable à la nature du mouvement & à l'occaſion de s'en ſervir.

§ 10.

Dans les manœuvres tout dépend du temps, du terrain, du coup d'œil & ſur-tout de la grande attention des Officiers qui commandent les corps & les diviſions à obſerver les diſtances.

Les commandements doivent être breſs; le chef doit faire le commandement général de la manœuvre que l'on exécute, & chaque commandant de diviſion fait enſuite les commandements néceſſaires pour l'exécution.

Si l'on manœuvre en bataille, il faut avoir pour principe qu'il vaut mieux qu'une troupe créve qu'elle s'ouvre.

Si l'on manœuvre en colonne, il faut avoir pour regle, qu'il vaut mieux qu'il y ait entre les diviſions trop peu que trop de diſtance.

Lorſque les troupes ſavent pratiquer ainſi toutes ſortes de manœuvres, un habile Officier ſait choiſir celle qui eſt la plus convenable à la circonſtance momentanée où il ſe trouve, profiter des fautes de l'ennemi, & éviter de faire de faux mouvements qui cauſent toujours la perte de ceux qui les font par ignorance.

C'eſt pourquoi un Officier qui exerce une troupe à l'image de l'action, s'il eſt véritablement habile, doit dans ſon imagination voir toujours l'ennemi devant lui, & régler en conſéquence tous ſes mouvements.

§ 11.

Le grand but des manœuvres eſt de former les troupes à ſe mouvoir pour combattre, & à conſerver leur ordre & leur enſemble dans toutes ſortes de terrains.

Mais ce but eſt foiblement rempli, lorſque, comme il arrive communément, les manœuvres & les mouvements des troupes paſſent rarement les bornes d'une place d'exercice, & que l'on ſe croit bien habile, quand on y a fait tout le manége des évolutions avec exactitude, ſans ſonger à la différence qu'il y a, entre des manœuvres exécutées dans un terrain choiſi exprès, & entre celles que l'on exécute dans un terrain pris au haſard.

Ce n'eſt point aſſez que les troupes ſachent ſe mouvoir dans un terrain qui ne met aucun obſtacle à l'égalité du pas & au ſerrement, il faut leur apprendre auſſi à vaincre les difficultés du terrain, & à cet effet les mener quelque fois dans des terrains difficiles; ſi on ne les y accoutume pas, un ſeul arbre les derange; la moindre choſe qui les partage les rompt, & y cauſe un déſordre affreux; d'ailleurs outre les peines infinies que l'on a pour y remettre l'ordre, l'on perd un temps ſouvent précieux, & qui ſe répare difficilement.

Les combats ſe donnent ou dans des plaines ou dans des pays coupés, ainſi il faut que les troupes ſoient dreſſées & exercées à conſerver leur enſemble, à ſe mouvoir & à combattre dans toutes ces différentes ſituations.

A cet effet elles doivent être habituées à obéir à la voix de leurs Officiers; & ceux-ci étant, partie dans les rangs, partie en ſerre-file, doivent porter une attention & une vigilance extrême à empêcher qu'en plaine, quoiqu'il arrive, que l'on batte ou que l'on ſoit battu, que l'on trouve beaucoup ou peu de reſiſtance, un bataillon ne ſe rompe & conſerve conſtamment ſon enſemble, & l'ordre qu'il doit avoir; dans des pays coupés, où l'on eſt ſouvent obligé à chercher des paſſages, & où l'on ne peut éviter de ſe rompre, ils auront ſoin que le bataillon ſe rallie & ſe remette promptement en ordre; c'eſt en cela que réſide l'objet le plus eſſentiel des manœuvres, & à quoi il faut exercer les troupes avec le plus de ſoin, afin de les accoutumer à conſerver toujours leur ordonnance, & de les convaincre de l'avantage qui en réſulte, lorſqu'une troupe vient en ordre en charger une autre qui n'y eſt point.

§ 12.

Le ſeul moyen de remplir cet objet réſide dans la marche.

On ne ſauroit trop s'appliquer à en rendre la pratique sûre & préciſe, en s'attachant à des principes tirés de la nature même des choſes, & dont la baze eſt le tact & la cadence du pas.

On peut ſe procurer à cet égard la plus grande facilité, en faiſant battre la marche dans le véritable eſprit, & ſuivant l'uſage pour lequel elle ſemble avoir été principalement inſtituée, c'eſt-à-dire, pour faire marcher en cadence.

Les airs à deux temps y ſont les plus propres, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins marqués; il faut choiſir les mieux cadencés, & les plus convenables pour être exécutés par le tambour, le fifre ou la clarinette qui ſont les meilleurs inſtruments de guerre.

Au moyen de ces inſtruments on fait marcher les troupes vîte ou lentement à volonté; car il y a bien peu d'hommes, ſur leſquels les tons n'ayent pas une puiſſance sûre, qui les porte naturellement & comme par inſtinct à aller d'eux mêmes en cadence.

Perſuadé qu'il n'eſt pas poſſible de faire marcher des troupes en ordre ſans le tact; je n'en conclus point, que la continuation non interrompue des ſons des inſtruments ſoit abſolument néceſſaire; je penſe au contraire qu'il ſuffit de rafraichir de temps en temps par le ſon, la mémoire du tact & de la meſure, ou de la corriger par ce moyen quand elle ſe perd.

D'ailleurs ſans avoir beſoin d'apporter des preuves de ce que je viens de dire des avantages de la marche cadencée, je ſuis d'avis qu'on peut les étendre même aux marches ordinaires pour faire route pendant pluſieurs lieues; cette opinion ſera traitée de paradoxe; mais ſi une troupe marche toujours le pas naturel, elle en marchera avec d'autant plus d'aiſance; or rien n'avance tant la marche, & rien ne

conſerve plus l'ordre & les diſtances que l'accord des mouvements des mêmes jambes dans le même temps.

§ 13.

Cependant on différe ſur les principes de la marche militaire.

Les uns mettent toute leur étude, & tous leurs ſoins à rendre la marche fiere & majeſtueuſe ; par là ils tombent le plus ſouvent dans le défaut d'une marche trop lente, & qui n'avance point.

D'autres s'attachent trop ſcrupuleuſement à la meſure préciſe de l'étendue & la durée du pas, ſans ſonger qu'il faut en même temps ſe regler relativement au front, & à la diſtance des rangs, & que dans la pratique, quelque choſe de plus ou de moins ne fait pas une différence bien ſenſible pour le ſuccès d'un mouvement.

Il faut tâcher d'atteindre le but de l'art, en s'éloignant le moins que l'on peut de la nature ; or la nature n'enſeigne nullement aux hommes à marcher par rangs par & files, de ſorte que ſi l'on avoit uniquement égard à cette nature, il y auroit autant de pas que d'hommes différents ; il eſt donc néceſſaire de ſe conformer à la nature de l'art, dont l'eſſence eſt l'ordre, qui exige que les hommes faſſent des pas égaux en temps égaux dans toutes ſortes de terrains ; or l'on n'obtient cet enſemble que par des mouvements vifs ; mais leur vivacité doit avoir des bornes, & ne point dégénérer en

une dureté peſante, & capable de fatiguer inutilement les troupes.

§ 14.

Quant au véritable uſage de la marche, c'eſt à quoi on penſe le moins; cependant c'eſt ce qui devroit en être regardé comme l'eſſentiel.

Tous les mouvemens, & ſur-tout ceux du bataillon entier, ſont preſque toujours exécutés dans les exercices ordinaires, en faiſant abſtraction de toute occaſion de guerre.

Delà, la troupe imagine avec raiſon que l'on n'a d'autre deſſein que celui de l'exercer à quelque choſe.

Delà, encore faute d'un exercice bien entendu, & rapproché de l'action même, on n'oſe entreprendre ces ſortes de mouvements dans les occaſions de guerre, où on pourroit les employer avec avantage, de crainte de donner priſe ſur ſoi à l'ennemi, ou parce que l'on ſent alors, que la troupe n'eſt point exercée comme elle doit l'être pour s'en bien acquitter, ou parce que l'on manque de lumieres, & que l'on ne réflechit point ſur la nature du mouvement, ſur le temps, la diſtance, le terrain & autres circonſtances, de maniere que ſi l'on eſt obligé d'exécuter tel ou tel mouvement au moment qu'il eſt ordonné, il arrive que l'on s'en tire mal.

Rien n'eſt donc plus important que de préſenter toujouts aux troupes dans tous leurs exercices un but réel d'action de guerre.

Il faut ſur-tout leur faire bien concevoir que toute troupe dont les files & les rangs ſont ſer-

rés & bien ordonnés, & qui en charge une autre dont les parties ne ſont point liées, ou étant confondues ne réſiſtent que par degrés ſucceſſifs, ne peut manquer de renverſer celle qui lui eſt oppoſée, puiſque celle-ci quelque valeur qu'elle ait, ne peut ſoutenir ſon attaque, nayant ni le poids ni la force de celle dont toutes les parties arrivent & preſſent en même temps.

Que la troupe, qui, lorſqu'elle charge, fait mieux conſerver ſon ordre, & qui, lorſqu'elle eſt rompue, ſait ſe rallier & ſe reformer le plus promptement, a le plus grand avantage & le plus réel, pour combattre & pour vaincre.

Enfin qu'il n'y a point de regle plus sûre pour une troupe qui doit combattre, ſoit réellement, ſoit dans un champ d'exercice, que de reſter autant qu'il eſt poſſible, toujours liée dans toutes ſes parties, afin que lorſqu'elle a batru, aucune d'elle ne s'abandonne, ni ne s'emporte à la pourſuite de l'ennemi, ce qui entraîne à la confuſion; car dans ce cas, ſi l'ennemi qui a été pouſſé eſt ſoutenu, il ſe rallie & retourne ſur ſes pas, renverſe & bat facilement les troupes victorieuſes qui ſe ſont abandonnées ſur lui inconſidérément & en déſordre; d'un autre côté, ſi elle a été repouſſée, elle ſe ralliera à une certaine diſtance, & ſe reformera ſur le champ.

§ 15.

Ces principes univerſels doivent former la baze principale de l'exercice des troupes.

Ils ſe rapportent tous au même but qui eſt l'ordre adopté pour combattre; & leur réſultat

eſt toujours que toute troupe, ſoit qu'elle ait pouſſé, ſoit qu'elle ait été repouſſée, doit toujours autant qu'il eſt poſſible, ſe maintenir en ordre, & lorſque cela ſera impoſſible, ſe rallier & ſe remettre le plus promptement que faire ſe peut; on ne ſauroit exercer les troupes avec aſſez de ſoin & d'attention, à ces ſortes de cas qui ſont les plus fréquents à la guerre.

En conſéquence il faut les appliquer principalement, à la marche, aux déployements, à l'allignement & à la charge.

Savoir charger vîte & bien mettre en joue, & ajuſter comme il faut, ſe ſervir avec adreſſe & à propos de la bayonnette, bien marcher en bataille & en colonne, ſe deployer avec la plus grande célérité, s'alligner promptement, paſſer très vîte un deffilé & ſe reformer ſur le champ, telle eſt à peu-près toute la ſcience dont elles ont beſoin.

Le plus difficile, le plus important en même temps, & ce qu'il faut exiger le plus des troupes, eſt la marche en bataille; toute Infanterie qui ne peut parcourir en bataille au moins 600 pas, & même le double, ſi le tertain le permet ſans ſe rompre, & ſans perdre du terrain ni ſur la droite ni ſur la gauche, n'eſt jamais propre à la guerre; il en eſt de même de toute Cavalerie, qui ne peut manœuvrer au galop, & charger en bataille au moins 120 pas à toutes jambes ſans ſe rompre.

Quand les troupes auront été dreſſées & exercées, à exécuter toutes ces choſes dans la plus grande perfection, & qu'elles y ſeront faites une fois, elles ſeront bonnes, & tout le reſte leur paroîtra facile.

CHAPITRE

CHAPITRE TROISIEME.

Diſcipline quant à l'exercice de la Cavalerie.

PARAGRAPHE PREMIER.

Le cheval eſt ſans contredit l'animal le plus propre au combat ; il ſemble même avoir été créé exprès à cette fin ; ſa force eſt infinie lorſqu'elle eſt dirigée avec art, & que l'homme ſait lui tranſmettre ſes volontés & ſon courage.

Mais l'eſprit d'épargne, & l'amour que l'on a communément pour les chevaux, ſont les cauſes principales du peu de connoiſſance que l'on a juſqu'à préſent, & de la véritable force de la Cavalerie, & des avantages que l'on peut en tirer.

Le caractère diſtinctif d'une bonne Cavalerie, conſiſte principalement en ce qu'elle ſoit leſte, & montée ſur des chevaux rendus propres à la fatigue par des exercices fréquents ; que ſes mouvements ſoient ſimples, ſolides & remplis de célérité, & qu'à cet effet elle les exécute tous au galop & le ſabre à la main, & s'applique ſur-tout à galoper un train bien allongé ; qu'elle ait peu d'équipage, & ne faſſe pas ſon point capital d'avoir des chevaux gras, & d'une taille énorme, car ils ne ſont jamais d'un bon ſervice, & toujours ſujets à un plus grand nombre d'accidents, que des chevaux d'une taille

médiocre, mais forts, ramaſſés & endurcis au travail.

Le meilleur principe que l'on puiſſe ſuivre à cet égard, c'eſt de regarder les chevaux pour rien, lorſque les cavaliers les montent, & pour beaucoup lorſqu'ils ſont à l'écurie; j'entends par là, qu'il faut les exercer & les faire travailler ſouvent, mais qu'il faut en même temps avoir une attention extrême à ne point les excéder, & ſur-tout à ce qu'ils ſoient régulierement bien nourris & bien panſés.

§ 2.

En endurciſſant les chevaux à la fatigue, on peut compter d'avoir de la bonne Cavalerie; mais il faut les y faire peu à peu, en les faiſant trotter, galoper & courir à toutes jambes, tant ſéparément qu'en troupe, & par ce moyen les mettre ſucceſſivement en haleine.

Cette méthode rompt les chevaux, les conſerve plus ſains, & les fait durer davantage; elle a d'ailleurs l'avantage de former les cavaliers, de les rendre hardis & maîtres de leurs chevaux, & de plus elle leur donne un air de guerre qui leur ſied bien.

Elle peut être aiſément pratiquée en temps de paix, & dans les quartiers d'hiver; mais lorſqu'on eſt une fois en campagne, il faut ménager les chevaux, car s'il arrive alors que la Cavalerie voie ſouvent l'ennemi, elle n'en eſt que meilleure, & en état d'entreprendre les plus grandes choſes.

Les chevaux une fois en haleine, il faut les y maintenir conſtamment; à cet effet, il faut

promener tous les jours un tiers des chevaux par eſcadron, & dans ces promenades journalieres exercer les cavaliers, à ſe ſervir de leurs ſabres, de leurs piſtolets & de leurs mouſquetons, à faire quelques déployements & quelques manœuvres au trot & au galop, & ſur-tout à marcher par deux & par quatre.

Ce dernier point demande plus d'attention que l'on ne penſe; il arrive ſouvent à la guerre dans les marches ordinaires que la Cavalerie eſt obligée de marcher dans cet ordre, tant pour ſa commodité que par la nature du terrain; alors il eſt de la plus grande importance, que les cavaliers obſervent toujours leur diſtance, & ne doublent pas la file à chaque mauvais pas qu'ils rencontrent; car s'il y en a un qui double ou qui s'ouvre, ils le font tous, & ces doublements cauſent un retard conſidérable dans les marches.

§ 3.

Un point tout auſſi important eſt, lorſqu'on paſſe dans l'eau, de ne pas ſouffrir que les cavaliers laiſſent boire leurs chevaux; dans cette circonſtance, un homme qui fera boire ſon cheval, arrêtera toute une colonne, ou ſera obligé de galoper pour regagner ſa place; cet article eſt d'une conſéquence d'autant plus grande, qu'il ſuffit ſeul au bout d'une campagne, pour écraſer la Cavalerie.

Il eſt donc eſſentiel, que les Officiers portent ſur ces deux points, une attention particuliere, & y ſoient extrêmement ſévéres; ils ne

ſauroient ſe donner aſſez de peine, pour y accoutumer les cavaliers dans les exercices journaliers de la paix, & en campagne pour les maintenir dans cet ordre, en puniſſant dans l'inſtant; les reprimandes & les exhortations ſont alors hors de ſaiſon.

Dans les promenades journalieres, il faut auſſi exercer les cavaliers à eſcarmouchet; on employe à cela, où tout le troiſieme rang d'une troupe ou quelques files de chaque aîle, ou une eſcouade de chaque aîle d'un eſcadron, que l'on fait ſortir à la débandade, faire feu du mouſqueton & des piſtolers, rentrer au coup d'appel, ſe reformer avec célérité, & ſe rallier à ſa troupe.

Cet exercice eſt d'autant plus néceſſaire, & il faut s'y appliquer avec une attention d'autant plus grande, qu'il eſt employé à la guerre avec la plus grande utilité, dans les pourſuites, dans les retraites, & dans toutes les affaires d'avant & d'arriere grade.

§ 4.

Dans les temps conſacrés particulierement aux exercices & aux manœuvres, il faut exercer & manœuvrer la Cavalerie au moins trois fois la ſemaine.

Toutes les manœuvres qu'on lui fait faire alors, doivent être promptes & rapides comme l'éclair; elles doivent toutes s'exécuter au grand galop, principalement toutes les fois qu'il s'agit de ſe former en eſcadron, de changer de front, de déployer & de charger.

Cette façon de mener la Cavalerie tend les

hommes braves & intrépides, & les chevaux apprennent à franchir les foſſés & les hayes; d'ailleurs en allant ce train, le poltron eſt obligé de ſuivre, & eſt entraîné par ceux qui ſont braves.

Mais pour accoutumer les cavaliers à ne craindre ni les foſſés, ni les hayes, & les chevaux à les franchir, il faut exercer la Cavalerie dans toutes ſortes de terrains, même dans ceux où ces obſtacles ſe trouvent ſouvent cachés.

Pour s'en aſſurer avant qu'une ligne de Cavalerie ne s'ébranle, chaque commandant d'eſcadron doit détacher un Officier à 600 pas en avant pour reconnoître le terrain, & cet Officier doit aller mettre à terre pour faire cette reconnoiſſance.

Enſuite la ligne doit ſe mettre en mouvement & marcher 100 pas au pas, 200 pas au trot, 200 pas au galop, & 100 pas en carriere.

Quiconque tombe alors par ſa faute, doit être puni ſur le champ; cette punition paroît inhumaine dans la ſpéculation, mais elle eſt indiſpenſable dans la pratique, & le ſeul moyen qu'il y ait de réuſſir.

§ 5.

En ſuivant ces principes, on aura bientôt une Cavalerie invincible; voyons maintenant en détail les moyens qu'il faut employer, pour mettre la Cavalerie en état d'atteindre à ce point de perfection.

Dreſſer les chevaux, & apprendre aux hommes à les monter, c'eſt là le point principal.

Mais cet objet ne doit pas être pouſſé trop loin ; il ne faut dans la Cavalerie ni des chevaux de manége, ni des écuyers pour cavaliers ; l'un & l'autre exigeroient trop de temps, & ne ſeroient d'aucune utilité eſſentielle ; au contraire ſi les chevaux des ſimples cavaliers ſont trop bien dreſſés, parconſéquent trop ſenſibles aux aides, il eſt impoſſible qu'un eſcadron puiſſe conſerver ſon enſemble & reſter ſerré.

Toute cette école doit ſe borner, quant au cheval, à le bien placer, à lui former la bouche & les mouvemens ; & quant au cavalier, à le placer bien à cheval, à lui apprendre à tenir la bride comme il faut, & à faire uſage à propos de la main & des jambes.

Cette école ſe réduit donc à ce que le cavalier ſache ſe tenir bien à plomb, & ferme dans la ſelle, les étriers aſſez longs pour qu'il puiſſe être bien aſſis, & aſſez courts pour qu'il puiſſe s'élever de deſſus la ſelle, autant qu'il faut pour pouvoir ſe ſervir de ſes armes avec avantage, tenir la bride fort courte, & faire exécuter à ſon cheval tous les mouvements néceſſaires ; c'eſt-à-dire, le faire aller en avant, en arriere, à droite & à gauche, de côté ſur la droite & ſur la gauche, au pas, au trot, au galop, en carriere, & arrêter promptement, quand il le faut, ſur tous ces mouvements.

Cela fait, on dreſſe le cavalier au maniement de ſes armes, afin qu'il ſache s'en ſervir avec avantage ; à cet effet, on lui apprend à tirer à cheval avec le mouſqueton & les piſtolets, & à manier avec adreſſe ſon épée, & ce doit être là l'objet principal ; il faut donc s'attacher de préference, à apprendre au cavalier à pointer,

& ne point l'exercer à frapper de taille, qu'autant que cela peut lui ſervir à parer les coups, qui peuvent lui être portés.

§ 6.

Lorſque chaque cavalier ſera parfaitement dreſſé, à manier ſes armes, à ſe tenir à cheval, de maniere qu'il ait un air fier & impoſant, qu'il y ſoit ferme & à ſon aiſe, & que le cheval ne ſoit gêné dans aucun de ſes mouvements, à porter ſon cheval en avant, à le faire reculer, à le tourner à droite & à gauche, à lui faire fuir les talons ſur la droite & ſur la gauche, à le faire aller au pas, au trot, au galop, & à toutes jambes, & à l'arrêter quand il faut; en un mot lorſque chaque cavalier ſera entietement, & en tous les points maître de ſon cheval, on le fait manœuvrer en troupe.

C'eſt là le point fondamental de l'exercice de la Cavalerie; une fois parvenu à ce point, il faut s'appliquer principalement à la dreſſer & à l'accoutumer à bien marcher, c'eſt-à-dire, à ce que les hommes & les chevaux raſſemblés en troupe, agiſſent tous d'un même mouvement, à obſerver le plus grand ſilence & la plus grande attention au commandement, à combattre enſemble, & à ſe rallier promptement au coup d'appel; c'eſt de là que dependent toutes les manœuvres, & à quoi l'on ne ſauroit trop exercer, & habituer la Cavalerie.

§ 7.

Les combats de Cavalerie doivent toujours ſe

donner l'épée à la main, & en ſe choquant de-front, on ne doit ſe ſervir du piſtolet, que dans la mélée & faute d'épée, & du mouſqueton que dans la pourſuite.

Quelque ſoit le ſuccès d'un combat heureux ou malheureux, il ne faut jamais laiſſer un eſcadron déſordonné; dès qu'un eſcadron eſt rompu, il faut le rallier avec la plus grande célérité; car en cas de malheur la retraite eſt bien moins ſalutaire à la Cavalerie que le ralliement; en effet, ſi elle eſt ralliée la premiere, elle peut eſpérer une révolution ſubite & heureuſe; en cas de ſuccès elle doit pourſuivre l'ennemi en bon ordre, & en uſant de précaution; ſes étendards doivent donc lui être ſacrés, & chaque eſcadron doit toujours ſe rallier à ſon étendard.

A cet effet, quand la Cavalerie charge, les étendards & les trompettes doivent reſter en arriere, & lorſqu'il ſe préſente ou que l'on ſuppoſe du danger dans une pourſuite, ou un ennemi ſur les flancs, on fait ſonner l'appel, & chaque eſcadron ſe rallie à la droite de ſon étendard.

Il n'eſt point eſſentiel alors, que l'ordre de la formation ſoit obſervé ſi ſtrictement, il ſuffit que chacun ſe forme à meſure qu'il arrive, pourvu cependant, que les hommes du premier rang ſe trouvent autant que cela ſe peut à ce rang.

§ 8.

Quand une ligne de Cavalerie doit marcher en avant, tous les commandants d'eſcadron doi-

vent prendre un point de vue chacun droit devant ſoi, afin que la ligne ne puiſſe ſe jetter ni à droite ni à gauche.

La ligne doit être pleine & s'ébranler dabord au trot, enſuite au galop, & à 100 pas de l'ennemi ſerrer la borte, s'abandonner & charger ventre à terre, le tout au commandement du chef.

Cette charge faite, la ligne doit s'arrêter, & auſſitôt toutes les quatriemes diviſions des eſcadrons doivent ſortir, ſe former ſur un rang, & aller à la pourſuite de l'ennemi, & les eſcadrons doivent ſuivre en ordre, au pas ou au trot.

Suppoſé que la ſeconde ligne des ennemis viene au ſecours de la premiere qui a été culburée, on fait ſonner l'appel, ſur quoi toutes ces diviſions entrent dans leurs eſcadrons, & toute la ligne fait une ſeconde charge ſoutenue & ſuivie de la ſeconde ligne, qui va gagner les flancs de l'ennemi.

Dans ce mouvement en avant, le bon principe eſt de ſerrer ſur le centre; car il y a moins d'inconvénients à ce que la ligne créve, que s'il s'y formoit des ouvertures, où l'ennemi puiſſe trouver jour de percer; d'ailleurs comme dans un combat de Cavalerie, l'eſſentiel eſt de déborder l'ennemi, de le prendre en flanc & de l'envelopper, les eſcadrons d'une ligne qui ſe trouvent dans le cas de doubler, peuvent ſervir utilement à cet objet, ainſi qu'à renforcer quelque partie foible, ou à boucher des ouvertures qui peuvent ſe former inopinément.

§ 9.

Toutes les fois que la Cavalerie marche en guerre, & que le terrain le permet, elle doit marcher en colonne par eſcadrons; ſi alors le terrain lui préſente des obſtacles, elle dédouble par diviſions ou par files, & ſe reforme comme l'Infanterie.

Le plus ordinairement elle peut marcher en colonne par demi eſcadrons & même par diviſions; mais alors elle doit toujours former les eſcadrons avant de ſe mettre en bataille.

Quand la Cavalerie marche en colonne, elle doit toujours avoir une avant-garde, & détacher ſur la droite & ſur la gauche de la colonne, un certain nombre de cavaliers par eſcadrons, qui marchent ſur les flancs de la colonne ſans en déborder la tête, à la diſtance d'une portée de fuſil, en petits pelorons ou un à un, le mouſqueton haut; ces cavaliers détachés ſur les flancs de la colonne, doivent s'approcher de tous les endroits couverts, comme chemins creux, brouſſailles, hayes, villages, les fouiller & découvrir s'il n'y a rien de caché, & au coup d'appel venir à toutes jambes rejoindre leur troupe.

Ce ſont là à peu près les choſes principales, auxquelles il faut former & exercer la Cavalerie, comme les plus utiles & les plus eſſentielles pour la guerre; il faut y joindre encore une attention particuliere à l'accoutumer à ſeller & à monter à cheval très promptement, lorſque la Cavalerie eſt campée, les chevaux non ſellés, & les hommes ni habillés, ni ar-

més, il faut qu'elle puiſſe être en bataille en moins de ſix minutes, & en moins de douze lorſqu'elle eſt cantonnée.

§ 10.

Mais différents autres exercices doivent marcher de front avec ceux dont je viens de parler, & former pour la Cavalerie une ſeconde branche d'inſtruction.

La Cavalerie doit être exercée à pied. Dans cet exercice il faut s'appliquer principalement à la charge, & donner tous les ſoins poſſibles, à ce que les mouvements en ſoient exécutés avec la derniere exactitude. Car, quoique les feux que la Cavalerie eſt dans le cas d'exécuter à pied, ne ſervent à autre choſe qu'à mettre ceux qui ſont de garde dans les camps & dans les cantonnements en état d'arrêter l'ennemi, qui viendroit les attaquer, afin de donner le temps aux autres de monter à cheval, ce point eſt aſſez important pour exiger eſſentiellement, que la Cavalerie ſache charger & tirer auſſi bien que la meilleure Infanterie.

La petite guerre eſt encore un des objets principaux auquel il faut dreſſer & exercer la Cavalerie; & alors l'attention la plus particuliere doit être portée à lui apprendre comment il faut faire des patrouilles, conduire un détachement à la guerre, reconnoître & découvrir un ennemi.

Il n'eſt pas moins eſſentiel d'exercer la Cavalerie à s'accoutumer au feu de l'Infanterie. L'on y parvient en la faiſant avancer deſſus au pas. Il faut alors traiter les chevaux très froidement,

ne point les châtier, mais les careſſer, & les habituer ainſi peu à peu, en approchant toujours davantage; par ce moyen ils s'y accoutument ſi bien avec le temps, qu'ils vont mettre le nez ſur le bout du fuſil ſans s'étonner; mais en même temps il faut prendre garde de ne point approcher de trop près, car, ſi une fois un cheval eſt brûlé de la poudre, on le ramene difficilement. Il faut auſſi faire attention de ne point faire des mouvements de côté, ni de converſion, au moment que l'Infanterie tire; car, les chevaux s'y accoutumeroient & tourneroient à la fin de tête à queue à chaque décharge.

Enfin il eſt également important d'exercer la Cavalerie à nager, & d'accoutumer les chevaux à porter en croupe.

Il eſt d'autant plus utile de former les hommes, & d'accoutumer les chevaux à toutes ces différentes choſes avec la plus grande attention, qu'il y a beaucoup d'occaſions à la guerre, où l'on peut tirer de tous ces exercices les plus grands avantages.

§ 11.

L'exercice de nager eſt d'autant plus aiſé, qu'il ne demande que de la conſtance & de l'habitude dans les hommes; car les chevaux nagent naturellement & fort long-temps; il exige ſeulement quelques attentions eſſentielles, que je crois devoir faire remarquer ici en paſſant.

Lorſqu'une troupe de Cavalerie doit paſſer une riviere à la nage, il faut faire obſerver aux cavaliers, de deſſangler au moins de trois points, d'ôter la gourmette, & de l'accrocher

au montant de la têtiere, pour donner plus d'aiſance aux chevaux, de tenir la bride aſſez haute, pour empêcher que les chevaux ne boivent, & ne ſoient éblouis, ni étourdis par la vue de l'eau, de fixer eux mêmes toujours la terre, & enfin de remonter les étriers, & de relever les jambes de maniere que celle qui ſe trouve du côté de la pente de l'eau, ſoit appuyée contre le cheval.

La troupe doit obſerver d'entrer dans la riviere beaucoup plus haut que l'endroit où l'on veut aborder, car le courant entraîne toujours, en raiſon de ſa rapidité, & du nombre des corps qui nagent.

Les cavaliers doivent mettre leurs mouſquetons à la grenadiere, & diſpoſés à pouvoir s'en ſervir dans la traverſée.

Les rangs & les files d'une troupe, qui doit paſſer une riviere à la nage, ne doivent être ni trop ni trop peu ſerrés; s'ils le ſont trop, les chevaux nagent difficilement, s'ils ne le ſont pas aſſez, la rapidité de l'eau les emporte; plus les rivieres ſont rapides, plus les troupes de Cavalerie deſtinées à les paſſer à la nage doivent être groſſes; un eſcadron ſur ſix rangs peut paſſer les plus fortes rivieres.

§ 12.

Il eſt très important de faire contracter à la Cavalerie l'habitude de paſſer l'eau à la nage; elle eſt ſouvent employée à aſſurer les paſſages des gués, & alors il eſt eſſentiel que les hommes & les chevaux ne craignent

point d'entter dans les rivieres, quelques rapides qu'elles ſoient.

Pour aſſurer le paſſage d'un gué, on établit ſur le haut & ſur le bas de ce gué, une colonne de la plus groſſe Cavalerie.

La colonne du haut doit être épaiſſe, & ſes files & ſes rangs fort ſerrés, afin qu'elle puiſſe rompre la rapidité de l'eau.

La colonne du bas au contraire doit être même à files & rangs ouverts, afin de faciliter l'écoulement de l'eau; ſon objet étant uniquement de ſauver les ſoldats, qui pourroient être emportés pat le courant.

Ces deux colonnes ainſi diſpoſées & placées, l'Infanterie paſſe entre deux, la colonne du bas la ſuit, celle du haut paſſe la derniere.

Si l'Infanterie eſt fort nombreuſe, il faut faire rélever ces deux colonnes au bout d'un certain temps par d'autres colonnes de même eſpece, afin que les mêmes chevaux ne reſtent pas trop long-temps dans l'eau.

§ 13.

La Cavalerie légére doit être formée, non-ſeulement à tous ces différents genres d'exercices, mais auſſi à celui de l'Infanterie, & à accoupler ſes chevaux lorſqu'elle met pied à terre; elle doit alors laiſſer un homme à cheval ſur chaque aîle de chaque rang, pour garder & conduire les chevaux pat-tout où l'on veut.

La façon la plus ſimple & la plus sûre d'accoupler les chevaux, eſt celle qui les attache l'un à l'autre par la têtiere des brides; il doit à cet effet y avoir à la têtiere de chaque bride du côté gauche, un anneau, & du côté droit une courroie avec une olive au bout, dont la longueur ſoit un peu plus grande que le diametre de l'anneau, l'un & l'autre attachés au haut de la têtiere dans la partie qui eſt entre les oreilles & les yeux.

Lorſqu'il s'agit d'accoupler les chevaux, chaque cavalier d'un même rang paſſe la courroie qui eſt à la têtiere de ſa bride dans l'anneau qui eſt à la têtiere de la bride du cavalier qui eſt à ſa droite, & qui s'y fixe au moyen de l'olive qui eſt au bout.

Mais comme à la guerre on ne peut ſe procurer des connoiſſances, qu'au moyen des partis, & des détachements de gens à cheval, & que c'eſt à cela que doit être déſtinée particulierement la Cavalerie légére, elle doit faire ſon objet capital de la petite guerre, & s'appliquer principalement à la partie des patrouilles & des détachements.

§ 14.

Le but de ces commiſſions eſt rarement de combattre; mais il n'y a certainement aucune occaſion à la guerre qui manifeſte autant le courage, les talents & l'intelligence d'un Officier.

Un Officier détaché ainſi à la guerre avec une troupe, doit éviter de combattre & même s'il ſe peut d'être aperçu.

Chargé principalement de reconnoître la poſition, les forces, les manœuvres de l'ennemi, d'éclairer ſes demarches, de pénétrer ſes deſſeins, il n'a d'autre objet à remplir que de s'inſtruire avec exactitude de tout ce qu'il pourra decouvrir de l'ennemi, & de rendre au Général un compte fidele de tout ce qu'il aura vu & appris.

Cette commiſſion exige une prudence, une circonſpection, une préſence d'eſprit, un ſang-froid, & une fermeté à toute épreuve, & ſurtout une connoiſſance univerſelle & particuliere du pays, des chemins, des ſentiers, des défilés, des paſſages, de tous les endroits praticables, dans les rivieres, ruiſſeaux, & marais, des bois, de leur étendue, des routes dont ils ſont percés, des ravins, des coupures, des hayes, buiſſons, villages, moulins ou maiſons iſolées ou diſperſés dans la campagne & dans les bois.

Aucune de ces choſes ne doit être inconnue à un Officier de troupes légeres, & pour connoître toutes ces particularités, il faut néceſſairement faire l'inſpection des lieux; les meilleures cartes ne ſuffiſent point pour acquérir ces lumieres.

§ 15.

Un Officier qui commande un tel détachement, doit marcher avec la plus grande circonſpection, ſe tenir lui même à ſon avant garde, & ſe faire précéder encore, flanquer & éclairer par des cavaliers, qui marchent un à un, & de diſtance en diſtance, qui tâchent de decouvrir au loin, & qui fouillent exactement

ment tous les endroits propres aux embuscades.

Il doit s'approcher ainſi de l'ennemi, le plus près qu'il peut, en évitant toujours de ſe laiſſer reconnoître, & ſur-tout, toujours ſe poſter de maniere à ne pouvoir être coupé; la connoiſſance qu'il doit avoir du pays, doit lui ſervir à éviter la rencontre des détacheiments, & à tourner les poſtes de l'ennemi.

Si l'ennemi eſt campé, il doit tâcher d'obſerver la ſituation & l'étendue du camp, le nombre des troupes & la diſpoſition des poſtes.

Si l'ennemi eſt en marche, il doit s'attacher à examiner l'ordre de la marche, ſa diſpoſition, ſa direction, la route qu'il prend, les lieux où il paſſe, & enfin toutes les manœuvres qui y ſont relatives; il doit interroger à cet effet, les priſonniers qu'il fait, les déſerteurs qui lui arrivent, & toutes les perſonnes quelconques qu'il rencontre venant de l'ennemi, afin de s'inſtruire de tout ce qui l'intereſſe, & qu'il ne peut voir par lui même, s'en emparer & les garder ſoigneuſement, afin qu'aucun ne puiſſe s'échapper & le decouvrir.

§ 16.

S'il voit venir à lui, des troupes, & qu'il ne puiſſe les éviter, ſi c'eſt en allant à l'ennemi, il doit tâcher de faire montre & manœuvrer de maniere à paroître plus fort qu'il ne l'eſt effectivement; car alors l'objet qu'il a de voir ce qui ſe paſſe chez l'ennemi, ſe change en

celui d'empêcher, que l'ennemi ne ſoit pas inſtruit de ſa force ni de ſes mouvements, & dans cette occurrence, la valeur, l'adreſſe & l'intelligence décident en faveur de celui qui en a le plus; ſi c'eſt en revenant, il doit ſe retirer doucement, & tâcher de toujours faire voir qu'il eſt ſoutenu; une retraite bien conduite ſuſpend les actions.

Mais s'il n'y a aucun moyen d'éviter d'être joint, il doit étonner l'ennemi par un attaque bruſque, fondre ſur lui avec intrépidité, & s'ouvrir un chemin l'épée à la main.

En général les manœuvres de la Cavalerie ſont peu uniformes, & ſouvent inopinées; elles exigent par cette raiſon beaucoup d'exercice dans les cavaliers, & plus encore de ſcience & d'intelligence dans les Officiers.

Les qualités eſſentielles qu'un Officier de Cavalerie doit tâcher principalement d'acquerir, ſont un coup d'œil prompt & aſſuré, un eſprit toujours préſent, une prévoyance à toute épreuve, une activité également pleine de feu & de modération dans l'action; il faut qu'il connoiſſe bien ſa propre force, & celle qu'il va combattre, & en toute occaſion il doit mettre ſa plus grande ambition à être ſupérieurement monté, & n'épargner à cet égard ni argent ni peines; ſa vie & ſon honneur dépendent en grande partie de ce point.

§ 17.

Dans les combats de Cavaletie contre l'In-

ſantetie, il eſt ſur-tout de la plus grande importance, que la Cavalerie ſoit conduite par des chefs intelligents, qui ſachent oppoſer à propos la réſolution & l'adreſſe, à la fermeté & au bon ordre, uniques moyens qu'une bonne Infanterie a de lui réſiſter.

Le point principal eſt alors que la Cavalerie en allant à la charge agiſſe avec la plus grande célérité ; elle ne doit point donner le temps à l'Infanterie de ſe former, & en cas qu'elle le ſoit, elle doit eſſayer d'y mettre le déſordre, ſoit en l'environnant de toutes parts, ſoit en tâchant d'attirer tout ſon feu, ou de l'ouvrir en quelque partie, marcher contre la partie la moins en ordre, fondre deſſus à toute bride, ſabre à la main & percer.

Si la Cavalerie ne réuſſit point à rompre l'Infanterie, les eſcadrons doivent ſe retirer & aller au loin ſe rallier ; car comme ces ſortes de combats n'ont ordinairement lieu que dans des occaſions, où l'Infanterie ſe trouve abandonnée dans une plaine, où elle eſt obligée de faire une retraite en raze campage, la Cavalerie peut toujours la ſuivre de loin, & la joindre en peu de temps, dès qu'il ſe préſente une occaſion favorable pour la charger.

L'opiniâtreté ne ſert dans ces circonſtances, qu'à faire tuer inutilement beaucoup d'hommes & de chevaux, & l'on doit regarder comme une imprudence téméraire & inexcuſable dans un chef, ſi l'avantage de l'Infanterie va jamais juſqu'à la défaite entiere de la Cavalerie.

Telles ſont les reflexions qui m'ont paru les plus importantes à faire ſur la diſcipline & l'exercice des troupes ; tel eſt le véritable eſprit qui me ſemble devoir en diriger l'école ; tel eſt enfin lemploi que l'on devroit faire du loiſir de la paix, ſi l'on veut récueillir de ces objets les avantages qui en réſultent néceſſairement & qui ſont de préparer les troupes à la guerre & à la victoire.

Fin de la premiere partie.

611169

BIBLIOTECA